

Rapport annuel 2023-2024



Rêver. Bâtir. Réussir.

FAC établit des relations solides et partage ses connaissances et son expertise avec des milliers de clients, partout au pays. La réussite de nos clients est la clé de notre succès. Nous soutenons les entrepreneurs et croyons en l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire. En qualité de partenaire et de catalyseur, nous nous attachons à promouvoir notre industrie.

TABLE DES MATIÈRES

2	Message de la présidente-directrice générale
4	Message de la présidente du Conseil d'administration
5	Message du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
6	Profil de la société
8	Rôle d'intérêt public
12	Faits saillants de la société pour 2023-2024
13	Gouvernance d'entreprise
17	Conseil d'administration et Équipe de gestion d'entreprise
18	Rapport de gestion
65	États financiers
118	Glossaire
121	Bureaux de FAC



Message de la présidente-directrice générale

Lorsqu'on fait le bilan de la dernière année, on ne peut que s'extasier devant le travail colossal accompli par toute l'équipe de FAC. Le rapport qui suit est mon deuxième rapport annuel officiel, mais l'année écoulée a été ma première année complète en tant que présidente-directrice générale. Ce fut un honneur de diriger l'organisation au cours d'une année exceptionnelle à soutenir l'industrie agricole et agroalimentaire du Canada, qui évolue à toute vitesse.

Je demeure émerveillée par la manière dont ce secteur réagit à la dynamique mondiale changeante, aux pressions extérieures et aux nouvelles demandes des clients. Le secteur innove, croît et s'adapte à un rythme sans précédent et, selon Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), il contribue plus que jamais au produit intérieur brut (PIB) et aux exportations du Canada. Ce secteur est essentiel à la prospérité de notre pays.

Nous nous engageons à assurer la vitalité et la résilience de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. Cette année, nos prêts et notre soutien offert dans le cadre des programmes ont atteint 7,8 milliards de dollars pour les producteurs et 4,0 milliards de dollars pour les personnes œuvrant dans l'agroalimentaire et l'agroentreprise. Nous proposons des produits créatifs et innovateurs qui aident les clients à saisir les possibilités qui se présentent à eux.

La saison de croissance 2023 n'a pas été de tout repos. En raison des sécheresses, des incendies, des inondations et des perturbations portuaires qui touchent le secteur, nous savions que nous devions réagir rapidement. Je suis fière de notre équipe des Opérations, qui a mis en place cinq nouveaux programmes de soutien à la clientèle afin d'alléger la pression financière sur les producteurs touchés par les conditions météorologiques défavorables et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Tout en relevant les défis actuels, nous sommes demeurés résolus à préparer l'avenir.

La production alimentaire durable et le transfert des exploitations agricoles demeurent des sujets de préoccupation majeurs pour l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne, et il n'existe pas de solution universelle. Pour soutenir ses clients, FAC a fourni des services consultatifs, dont 900 consultations avec l'industrie et 813 consultations axées sur le transfert des exploitations agricoles. Pour encourager la production durable, nous avons mis en place de nouveaux programmes d'incitatifs, notamment avec Canards Illimités Canada, les Producteurs laitiers du Canada et Lactanet, ainsi que des pratiques de gestion des nutriments 4B pour les cultures. Ces partenariats permettent à FAC de répercuter les économies de coûts sur ses clients qui établissent une norme de durabilité pour l'industrie.

Je suis particulièrement satisfaite du travail accompli par FAC en matière de réconciliation et de partenariats avec les producteurs autochtones. Par exemple, cette année, nous nous sommes engagés à faire un don initial d'un million de dollars par année pendant cinq ans au Cercle national pour l'agriculture et l'agroalimentaire autochtones nouvellement créé. Le Cercle, qui est un organisme sans but lucratif dirigé par des Autochtones, vise à combler le fossé sur le plan de la participation des Autochtones à l'industrie agricole et agroalimentaire. Il constitue une étape importante vers la réconciliation économique.

Outre le financement et nos services consultatifs, le programme En campagne contre la faim est l'une des plus importantes contributions de FAC aux collectivités canadiennes. En 2023, En campagne contre la faim célébrait son 20^e anniversaire, et j'ai eu l'immense plaisir d'annoncer que le programme a permis de fournir 143 millions de repas à des Canadiennes et des Canadiens en situation d'insécurité alimentaire cette année. La campagne a donné lieu à des partenariats avec des entreprises de l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire,

y compris des producteurs, des transformateurs, des distributeurs et des épiciers canadiens. Le nombre de donateurs est passé de 90 lors du dernier exercice à 109 en 2023-2024; il s'agit d'un excellent exemple du rôle que joue FAC dans la création de liens entre les acteurs de l'industrie et de l'impact que nous avons lorsque nous unissons nos forces pour atteindre un but commun.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas donner un aperçu des efforts considérables que nous avons consacrés à l'élaboration d'une stratégie d'entreprise renouvelée. Lorsque j'ai accepté le poste de présidente-directrice générale de FAC, je savais que j'intégrais une organisation très appréciée de ses clients et qui constitue l'épine dorsale du financement d'une grande partie de la production agricole et agroalimentaire au Canada. Pour honorer la réputation de FAC, je me suis engagée à passer ma première année à rencontrer autant de clients, d'acteurs de l'industrie et d'intervenants que possible afin d'apprendre d'eux et de connaître leurs difficultés et les possibilités qui s'offrent à eux. À chacune de ces rencontres, j'ai entendu plusieurs fois que FAC faisait du bon travail, mais que les clients et l'industrie estiment que nous pouvons en faire encore **plus**. Plus de financement, plus d'investissement, plus de sensibilisation, plus de flexibilité, plus d'innovation et plus d'adaptabilité.

Nous avons donc entrepris d'élaborer une nouvelle stratégie d'entreprise en ce sens. Nous investirons davantage dans nos capacités de base afin qu'elles restent à la fine pointe de l'industrie pour ce qui est de la commodité, de l'accessibilité et de la pertinence pour les producteurs agricoles et agroalimentaires canadiens. La stratégie se traduira aussi par l'offre de nouveaux produits et services afin que cette industrie demeure au premier rang mondial en investissant dans des technologies innovantes essentielles et en finançant la production alimentaire durable. Cette stratégie prévoit l'établissement de nouveaux partenariats tout au long de la chaîne de valeur alimentaire afin que FAC continue à mettre en relation les bonnes personnes avec les bons clients pour les aider à développer leur entreprise, à innover et à croître. J'ai déjà hâte de faire le point sur la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie d'entreprise dans le rapport annuel de l'année prochaine. D'ici là, j'espère que vous me croirez sur parole : FAC bâtit quelque chose de remarquable.

L'industrie agricole et agroalimentaire a besoin de **nous tous** et des perspectives ambitieuses s'offrent à FAC. Nous aiderons ce secteur incroyable à saisir l'occasion unique qui se présente à nous, et cela commence par l'engagement de notre équipe.

Je suis fière du travail que nous avons accompli en 2023-2024 et je suis extrêmement enthousiaste pour l'année à venir!

Salutations distinguées,



Justine Hendricks
Présidente-directrice générale
Financement agricole Canada



Message de la présidente du Conseil d'administration

Tout au long de l'année, FAC a apporté un soutien indéfectible aux entreprises agroalimentaires et aux producteurs canadiens, qui s'employaient à fournir une source d'alimentation saine et fiable aux marchés canadien et internationaux. Malgré des défis comme les phénomènes météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles et les situations mondiales indépendantes de sa volonté, l'industrie fait preuve d'une résilience très inspirante, année après année. Merci aux employés dévoués de FAC partout au Canada, dont les efforts inlassables soutiennent les clients à chaque étape de leur cheminement.

L'exercice 2023-2024 a été le début de notre parcours de transformation à FAC, et le terrain est maintenant prêt pour rehausser le soutien à l'industrie à des niveaux sans précédent. L'organisation a adopté une nouvelle aspiration gagnante – un appel à faire preuve d'audace, à être un catalyseur de l'industrie, à favoriser la résilience et à tirer parti des partenariats pour améliorer l'écosystème alimentaire du Canada. En s'alignant stratégiquement, FAC est prête à continuer à faire des progrès décisifs dans des domaines clés qui sont essentiels à la réussite et à la croissance à long terme de l'industrie.

L'équipe de direction de FAC évolue également pour soutenir la réalisation de son aspiration gagnante. Corinna Mitchell-Beaudin est passée du poste de cheffe de la gestion du risque à celui de cheffe des finances. Son expertise et sa vaste expérience font d'elle la dirigeante idéale pour continuer à promouvoir l'excellence financière de FAC. En janvier, Sameer Madhok s'est joint à FAC en tant que chef de la gestion du risque. Il apporte une grande expertise en matière de développement des exportations, de commerce international, de marchés financiers et de conformité réglementaire.

C'est un nouveau chapitre passionnant qui s'amorce dans l'histoire de FAC et du soutien à l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. L'année écoulée a permis à la société de relever de nouveaux défis, et nous savons qu'ensemble, nous pouvons créer des possibilités au Canada et à l'étranger.

Merci au Conseil d'administration et à toute l'équipe de FAC pour leur dévouement et leur travail acharné. Ensemble, nous sommes prêts pour un avenir encore plus brillant et florissant.

Salutations distinguées,

Jane Halford
Présidente du Conseil d'administration



Message du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Félicitations à Financement agricole Canada qui, encore cette année, a su mener les agriculteurs canadiens et l'ensemble de la chaîne de valeur agroalimentaire sur la voie de la réussite. En 2023-2024, FAC a continué à aider le secteur à relever des défis importants, dont des phénomènes météorologiques extrêmes, des coûts de production plus élevés, des pressions financières et des difficultés de démarrage pour nos jeunes agriculteurs. FAC a soutenu 431 entreprises agricoles confrontées à des défis météorologiques et économiques, tout en s'associant aux agriculteurs et au secteur agroalimentaire pour contribuer à la croissance de l'industrie. Ce soutien a aidé le secteur à atteindre un nouveau record de près de 100 milliards de dollars en exportations agricoles et agroalimentaires.

Pour aider tous les Canadiens aux prises avec le coût élevé des aliments, le programme En campagne contre la faim a aussi contribué avec succès à améliorer la sécurité alimentaire, notamment en récupérant et en redistribuant des surplus d'aliments et en réduisant le gaspillage alimentaire. En collaboration avec les collectivités et les partenaires, le programme En campagne contre la faim a permis de fournir 143 millions de repas tout au long de l'année.

Les échanges commerciaux sont d'une importance vitale pour assurer le succès de l'industrie agricole canadienne, et je m'efforce toujours d'élargir les marchés d'exportation pour les producteurs et les transformateurs canadiens sur les principaux marchés internationaux. Lors d'un séjour à Manille en début d'année, nous avons ouvert le tout premier Bureau Indo-Pacifique pour l'agriculture et l'agroalimentaire du Canada, qui renforcera nos liens dans cette région, aidera les exportateurs canadiens à saisir de nouveaux débouchés sur ce marché en plein essor et positionnera le Canada comme fournisseur de choix dans la région.

FAC s'est aussi efforcée de servir les groupes sous-représentés dans l'industrie agricole en adaptant ses produits à leurs besoins, en diffusant des connaissances et en accordant 4,84 milliards de dollars de financement aux communautés et aux peuples autochtones, aux femmes et aux jeunes agriculteurs.

Sous la direction de la présidente-directrice générale Justine Hendricks, FAC se concentre sur le potentiel de croissance et d'innovation du secteur et s'engage à travailler avec les producteurs agricoles et les autres intervenants afin de faire avancer le secteur.

L'avenir est prometteur pour l'agriculture canadienne. La demande mondiale d'aliments augmente, et nos agriculteurs et transformateurs alimentaires sont bien placés pour répondre à la demande de leurs clients qui recherchent des aliments de grande qualité produits de manière durable. Ensemble, notre gouvernement et FAC leur donneront les outils dont ils ont besoin pour renforcer leur résilience face aux changements climatiques et faire du Canada un chef de file mondial de la production agricole durable.

Je tiens à remercier et à féliciter chaleureusement tous les employés de FAC pour le travail accompli au cours de l'année écoulée. Votre dévouement a un impact significatif sur le secteur agricole et agroalimentaire du Canada et sur l'économie canadienne.

Lawrence MacAulay

**L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député,
ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**

Profil de la société

Financement agricole Canada (FAC) est le plus important prêteur à l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. Nous offrons du financement et d'autres services à 103 032 clients d'un océan à l'autre. Notre équipe compte plus de 2 500 employés dévoués et passionnés par leur travail qui possèdent une expertise professionnelle dans de nombreux domaines liés à notre portefeuille et à notre organisation.

Nous sommes au service de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire. Outre le financement, nous diffusons des connaissances en matière de gestion d'entreprise et offrons de la formation à ce sujet à nos clients et à l'industrie. Nos logiciels de gestion d'entreprise et de comptabilité AgExpert ont été conçus pour aider les agriculteurs canadiens dans chaque province et chaque secteur de l'industrie agricole et agroalimentaire.

En plus de nos produits et services, nous soutenons des partenaires qui proposent des programmes, des services de mentorat et des ressources qui favorisent l'innovation et créent des possibilités dans le domaine de l'agrotechnologie. Grâce au capital-risque, nous procurons une autre source de capital au nombre croissant d'entreprises innovantes du secteur agricole et agroalimentaire.

Depuis plus de 60 ans, nous sommes à l'écoute de nos clients et nous adaptons continuellement nos produits et nos services à leurs besoins particuliers et en constante évolution. Le secteur agricole et agroalimentaire est de plus en plus complexe, international, diversifié et à forte intensité de capital. Par conséquent, notre équipe s'est engagée à suivre le rythme du changement par le biais de l'amélioration continue. Forte d'un portefeuille de première qualité de 51 milliards de dollars, FAC est un partenaire solide et stable au service de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne, peu importe le cycle économique. La production primaire est notre principal secteur d'activité, représentant 83,3 % de notre portefeuille de prêts.

Historique

FAC est une société d'État fédérale qui rend compte aux Canadiennes et Canadiens ainsi qu'au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. La *Loi sur le Financement agricole Canada* stipule que le siège social de la société est situé à Regina, en Saskatchewan, et nous avons 104 bureaux répartis principalement dans les régions rurales du Canada.

Les origines de FAC remontent à 1929, lorsque la Commission du prêt agricole canadien (CPAC) est créée pour fournir du crédit hypothécaire à long terme aux agriculteurs. En 1959, la *Loi sur le crédit agricole* est adoptée, et la Société du crédit agricole voit le jour à titre de mandataire de l'État pour prendre la relève de la CPAC.

En 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* donne à la société un mandat élargi. Ce nouveau mandat permet à la société d'offrir du financement à des exploitations et des sociétés agricoles de plus grande envergure ainsi qu'à des particuliers.

L'adoption de la *Loi sur le Financement agricole Canada*, en 2001, permet à la société d'offrir aux producteurs, aux agroentrepreneurs et aux exploitants d'entreprises agroalimentaires une gamme encore plus vaste de services financiers et de gestion d'entreprise, dont du financement sous forme de capital-risque, des événements d'apprentissage et la diffusion de connaissances.

Vision

Notre vision guide nos pratiques commerciales ainsi que la manière dont nous servons nos clients et appuyons l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne.

Toute la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire est d'avis que FAC œuvre pour l'avenir de l'agroindustrie en offrant des produits financiers, des services et des connaissances adaptés aux exploitations agricoles et aux agroentreprises.

Nos clients font la promotion de FAC et ne peuvent s'imaginer faire des affaires sans elle. Nous avons à cœur notre responsabilité sociale et environnementale, et nous sommes une société financièrement solide et stable. Nous facilitons les processus d'affaires tant pour les clients que pour les employés, et nous investissons considérablement dans l'industrie agricole et agroalimentaire.

Valeurs d'entreprise

Nos valeurs d'entreprise décrivent la manière dont nous travaillons au profit des clients et aidons les employés à réaliser leur potentiel.

Nous agissons avec intégrité

Nous agissons de façon éthique et honnête, et traitons nos clients, nos collègues et les intervenants avec respect.

Nous accordons la priorité au client

Nous offrons à nos clients une expérience extraordinaire fondée sur les relations, la souplesse et les connaissances.

Nous formons une seule équipe

Nous travaillons en synergie pour offrir des services adaptés aux besoins des clients et concevoir des solutions qui profitent à l'industrie.

Nous incarnons l'excellence

Nous avons pris un engagement commun en matière de rendement élevé, de responsabilisation et d'efficacité à l'égard de nous-mêmes et de nos clients.

Nous nous investissons

La responsabilité sociale d'entreprise est au cœur de toutes nos activités. Nous servons notre industrie, nos collectivités et notre planète pour les générations à venir.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pour obtenir plus d'information au sujet de FAC, consultez les sites Web suivants :

[!\[\]\(4f6bf54ae7e4144a72d78316053e412d_img.jpg\) Histoire de la société](#)

[!\[\]\(3342c215b2a8b663596a81468d5dc314_img.jpg\) Profil de la société](#)

Rôle d'intérêt public

« La Société [Financement agricole Canada] a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles – notamment les fermes familiales – et aux entreprises – notamment les petites et moyennes entreprises – de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de la Société visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales. »

– *Loi sur Financement agricole Canada*

Le mandat de FAC consiste à soutenir l'industrie agricole et agroalimentaire et son aspiration est d'aider le secteur à prospérer en tant que chef de file mondial de la sécurité alimentaire et de la production alimentaire durable en stimulant l'innovation et en étant un moteur de création de valeur dans l'écosystème. En plus de réaliser notre activité principale, nous remplissons notre mandat en :

- favorisant l'innovation et suscitant des occasions d'affaires pour les groupes sous-représentés dans l'industrie agricole et agroalimentaire du Canada;
- offrant des produits qui facilitent les transferts intergénérationnels ainsi que l'entrée des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs dans l'industrie;
- établissant des partenariats avec les clients et l'industrie pour atteindre les objectifs liés au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques.

FAC évolue et s'adapte afin de répondre aux besoins de ses clients en offrant des produits de financement axés sur la durabilité et en élargissant son offre de services consultatifs. Nous diffusons de nouvelles connaissances grâce à des outils d'analyse comparative et à nos logiciels AgExpert, et nous investissons dans des fermes intelligentes pour aider le secteur à se préparer pour l'avenir. En augmentant nos investissements en capital-risque, nous aidons un nombre croissant d'entreprises et d'entrepreneurs à mettre au point des solutions et des technologies innovantes qui améliorent la durabilité et la productivité de l'industrie.

FAC est déterminée. Nous continuons à nous consacrer chaque jour à servir l'industrie agricole et agroalimentaire. Nous travaillons, formulons des idées et résolvons des problèmes aux côtés de nos clients dans les périodes de prospérité et d'adversité, et nous fournissons en permanence du soutien, des solutions et des programmes sur mesure qui répondent aux besoins évolutifs de l'industrie. Par exemple, nous avons soutenu les clients touchés par des conditions

météorologiques défavorables et ceux qui sont confrontés à des difficultés économiques liées à l'augmentation des coûts. Nous avons aussi lancé, en octobre 2023, un programme destiné à soutenir le bien-être et la longévité des troupeaux de bovins canadiens grâce au financement des génisses. Le programme peut être utilisé pour acheter des génisses ou soutenir la conservation des génisses de remplacement.

Nos offres numériques ont été améliorées afin que les clients puissent gérer encore plus de transactions à distance. Nous collaborons avec nos clients et nos partenaires afin d'élaborer des processus numériques nouveaux et améliorés qui sont simples et sécuritaires. Nous simplifions également les processus internes afin de pouvoir fournir des services à nos clients encore plus rapidement et plus efficacement.

Nous continuons de travailler en collaboration avec le gouvernement du Canada par l'entremise d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour réaliser les priorités du gouvernement du Canada et répondre aux divers besoins de l'industrie agricole et agroalimentaire.

FAC donne accès à du capital

L'accès au capital permet aux producteurs primaires, aux agroentrepreneurs et aux exploitants d'entreprises agroalimentaires d'adopter des pratiques et des modèles d'affaires innovants qui les aident à :

- accroître leurs activités;
- abaisser leurs coûts de production;
- mettre au point de nouveaux produits;
- être concurrentiels sur les marchés internationaux;
- tirer parti des débouchés commerciaux.

Les producteurs et les agroentrepreneurs canadiens disposent d'un éventail d'options de financement. Nous nouons des partenariats avec les institutions financières et les coopératives de crédit canadiennes afin de fournir du financement à des exploitations agricoles et des agroentreprises de plus grande envergure. Cette année, nous avons augmenté nos investissements dans de nouveaux fonds de capital-risque externes et apporté notre soutien à des programmes d'accélération axés sur l'agriculture et l'agroalimentaire. Ces investissements garantissent l'accès des entreprises et de l'industrie agroalimentaire canadiennes à d'autres produits de financement, à une expertise en affaires, à du mentorat et à des services de soutien à l'écosystème.

Nous aidons nos clients à rêver, à bâtir et à réussir

FAC continue d'investir pour soutenir ses clients en augmentant le financement consenti à ces derniers et en élaborant des connaissances, des produits et des services adaptés à leurs besoins.

Gestion d'entreprise

Nous croyons qu'une saine gestion financière est essentielle à la prospérité de toute exploitation agricole et agroalimentaire. Pour aider les producteurs à améliorer leurs capacités de gestion d'entreprise, nous leur proposons des événements d'apprentissage virtuels, des outils multimédias, des publications et d'autres ressources. Les producteurs de tous les âges et de tous les secteurs d'activité ont accès à nos ressources, et ce, gratuitement.

Événements et outils

Les événements que nous organisons réunissent des conférenciers inspirants et avisés qui proposent de nouvelles façons d'envisager l'agriculture et l'agroalimentaire. Tout au long de l'année, nous avons organisé plusieurs événements, notamment le Sommet de la relève agricole, des séances sur les perspectives agricoles et les femmes en agriculture, des séances-conseils sur le transfert d'entreprise et un événement consacré aux entreprises appartenant à des peuples autochtones.

AgExpert, notre logiciel de comptabilité et de gestion d'entreprise, comprend des outils infonuagiques qui améliorent la capacité de nos clients à gérer leur entreprise, à répondre aux demandes des consommateurs et à numériser leurs données agricoles. Il s'agit d'un aspect important pour FAC, car nous savons que ceux qui numérisent leurs données agricoles deviennent de meilleurs gestionnaires d'exploitations agricoles, ce qui contribue à accroître leur rentabilité.

Nous avons mis en place une ligne d'aide en santé mentale et proposé d'autres ressources sur notre site Web afin d'aider les clients et les employés à prendre soin de leur famille et d'eux-mêmes. Depuis 2018, l'équipe des Services consultatifs de FAC aide les familles d'agriculteurs à voir plus clair, à établir leurs objectifs et à déterminer les prochaines étapes de leur démarche de transfert. Au fil des ans, nos conseillers en entreprise ont entendu des clients dire que la planification successorale peut être une tâche ardue. Pour alléger ce fardeau, FAC a lancé cette année un nouvel outil de planification testamentaire et successorale pour aider les producteurs à planifier avec succès l'avenir de leur

exploitation. En plus de cet outil, nous avons proposé une série de webinaires virtuels avec un expert en patrimoine intergénérationnel qui a abordé les questions de planification testamentaire et successorale propres aux agriculteurs.

Prochaine génération

La génération montante d'agriculteurs, d'entrepreneurs, d'innovateurs et de chefs d'entreprise a un rôle à jouer dans la croissance et le succès continu de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. C'est avec fierté que FAC appuie ces personnes enthousiastes et travaillantes en leur offrant des services et des produits comme les prêts Démarrage, Transfert, Jeune agriculteur et Jeune entrepreneur.

Notre objectif est d'aider la prochaine génération à :

- s'établir dans l'industrie, en particulier les jeunes agriculteurs, les femmes, les peuples autochtones et d'autres groupes sous-représentés;
- mener à bien le transfert intergénérationnel d'exploitations;
- accéder à des connaissances précieuses;
- faire croître leur entreprise.

FAC appuie les objectifs en matière de politiques publiques en s'associant à d'autres organismes gouvernementaux et aligne ses priorités avec le gouvernement du Canada

Pour soutenir l'innovation, les objectifs en matière de politiques, l'investissement direct étranger et l'accès aux marchés internationaux pour les agroentrepreneurs et les exploitants d'entreprises agroalimentaires canadiens, FAC collabore avec divers partenaires, dont les suivants :

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Exportation et développement Canada (EDC)
- Banque de développement du Canada (BDC)
- Affaires mondiales Canada
- Environnement et Changement climatique Canada
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Nos employés collaborent avec leurs homologues à Agriculture et Agroalimentaire Canada sur de nombreux sujets importants qui touchent l'industrie agricole, notamment la valeur des terres agricoles, les prix des produits de base, les taux d'intérêt et la collecte de données agricoles pour soutenir les pratiques durables.

Nous sommes engagés envers la réussite à long terme du secteur agricole, l'innovation et la croissance inclusive

Grâce à la solidité de notre situation financière, nous offrons des produits et des services novateurs centrés sur les besoins de l'industrie. Nous sommes présents quel que soit le cycle économique et nous nous engageons à faire en sorte que les producteurs, les agroentrepreneurs et les exploitants d'entreprises agroalimentaires profitent d'un choix sur le marché.

FAC soutient des rencontres et des événements organisés par l'industrie, des intervenants et des groupements de producteurs; elle diffuse des connaissances et sollicite des avis sur les enjeux actuels et futurs de l'industrie. Nous dirigeons aussi Vision FAC, un grand groupe consultatif sur l'agriculture, dont les membres peuvent communiquer leurs idées et leurs points de vue sur l'agriculture canadienne et sur la meilleure façon dont FAC peut servir cette industrie dynamique et florissante. Ce groupe consultatif est un outil essentiel pour aider FAC à rester pertinente et influente sur le marché.

Nous exerçons nos activités de manière durable

FAC est déterminée à servir ses clients en leur proposant des connaissances, des outils et des produits de financement novateurs afin d'encourager l'adoption de pratiques durables. Notre programme de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) s'aligne sur notre stratégie d'entreprise pour guider la façon dont nous exerçons nos activités. Au fur et à mesure que les conditions environnementales et sociétales évoluent, nous évaluons et gérons les risques et les possibilités. FAC a établi une base solide en matière de responsabilité ESG qui donne la priorité à des sujets importants reposant sur quatre piliers afin de se transformer pour avoir un effet encore plus grand sur l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne :

- **Protéger l'environnement** – FAC peut être un catalyseur pour l'industrie en utilisant des outils scientifiques pour calculer son empreinte opérationnelle et les émissions financées de son portefeuille, en fixant des objectifs de réduction des émissions, en gérant les risques climatiques et en cernant les possibilités qui s'offrent à l'industrie et à ses clients de réduire la production de dioxyde de carbone.

L'agriculture est aussi bien placée pour déployer des stratégies de lutte contre les changements climatiques en améliorant les écosystèmes, la nature et la biodiversité; ce que l'on appelle souvent les solutions fondées sur la nature. Nous nous engageons à trouver de nouveaux moyens d'aider nos clients à atténuer les effets des changements climatiques, à s'y adapter, à renforcer leur résilience, à réduire la perte de biodiversité et à promouvoir la conservation.

- **Bâtir une industrie alimentaire canadienne résiliente** – FAC soutiendra et présentera le Canada comme un chef de file mondial de la sécurité alimentaire en offrant des produits financiers et non financiers qui favorisent l'accroissement de la production alimentaire durable. Afin de renforcer la résilience du secteur, nous nous sommes engagés à travailler en partenariat avec l'écosystème pour soutenir les initiatives en matière de santé mentale.
- **Améliorer l'inclusion financière et sociale** – FAC aidera le secteur et ses clients à prospérer en répondant aux besoins des groupes sous-représentés tels que les peuples autochtones, les femmes entrepreneures, les jeunes et les nouveaux agriculteurs. Cela comprend :
 - tenir compte des principes de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) lors de l'élaboration de programmes et de prêts qui encouragent la participation des groupes sous-représentés;
 - obtenir la certification au titre du programme Relations progressistes avec les Autochtones (RPA);
 - soutenir le développement économique des Autochtones dans tous les aspects de nos activités, dont l'acquisition de biens et de services.
- **Nos principes fondamentaux en matière de gestion responsable des affaires** – FAC croit en des pratiques commerciales éthiques et responsables. Nous nous engageons à agir avec intégrité, à maintenir des normes d'éthique élevées et à protéger les données. Cela comprend, entre autres :
 - veiller à ce que l'écosystème de nos fournisseurs soit évalué et soumis à des normes de déontologie rigoureuses par le biais de notre Code de déontologie des fournisseurs;

- prendre des mesures diligentes pour réduire le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d’approvisionnement;
- libérer le plein potentiel de nos employés en créant un environnement inclusif et équitable, et en renforçant la mobilisation grâce à notre culture axée sur les objectifs et les valeurs;
- déployer des groupes de ressources pour les employés afin d’améliorer l’équité, la mobilisation et l’inclusion.

Nous continuerons d’explorer de nouvelles possibilités de réaliser notre mandat tout en considérant les besoins particuliers des divers groupes qui composent l’industrie que nous servons.

Résultats et exécution

À titre de société d’État fédérale, FAC s’engage à avoir une influence positive sur la vie des Canadiennes et des Canadiens en contribuant à la vigueur, au dynamisme et à la durabilité de l’industrie agricole et agroalimentaire canadienne. Ce faisant, nous contribuons à assurer la vitalité et la sécurité alimentaire du Canada au moyen de pratiques axées sur le développement durable.

Nous nous acquittons de notre mandat en offrant du soutien, des services consultatifs, des connaissances et des produits spécialisés aux producteurs, aux agroentrepreneurs et aux exploitants d’entreprises agroalimentaires canadiens. Cela fait de FAC un partenaire dévoué et digne de confiance. Nous aidons l’industrie à créer des emplois et des possibilités dans les collectivités rurales partout au pays.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pour obtenir plus d’information sur les programmes, les produits et les publications de FAC, consultez les sites Web suivants :

- [AgExpert](#)
- [Rapport Valeur des terres agricoles](#)
- [Vision FAC](#)
- [Événements d’apprentissage](#)
- [Publication traitant de santé mentale](#)
- [Prêt Démarrage](#)
- [Capital-risque](#)
- [Prêt Jeune agriculteur](#)

Pour obtenir un résumé des résultats obtenus cette année, ainsi que des résultats prévus, des indicateurs de rendement clés et des cibles, veuillez vous reporter à la section :













- [Aperçu de la stratégie d’entreprise 2023-2024 et résultats prévus](#)

FAITS SAILLANTS DE LA SOCIÉTÉ POUR 2023-2024

585,6 M\$ de capital engagé dans des fonds de capital-risque 	Plus de 2 500 employés répartis dans 104 bureaux partout au Canada 	Soutien à 316 entreprises grâce à des programmes d'accélérateurs de capital-risque 
23 519 clients abonnés aux logiciels AgExpert, l'une des plus importantes plateformes de logiciels agricoles au Canada 	2,2 M\$ investis dans des technologies agricoles intelligentes pour promouvoir l'innovation 	Offre d'une expérience client exceptionnelle – Pointage Net Promoter Score® de 69 



En collaboration avec des collectivités et des partenaires, **143** millions de repas amassés dans le cadre du programme En campagne contre la faim

Partenaire fondateur du Cercle national pour l'agriculture et l'agroalimentaire autochtones 	506 paiements à des clients totalisant 824,6 k\$ pour l'adoption de pratiques durables et en faveur de la biodiversité 	Compensation de 307 tonnes des émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités, conformément à notre cible de réduction des émissions de 40 % d'ici 2025 	
900 consultations offertes par les Services consultatifs et 46 événements d'apprentissage 	2,16 % des clients se déclarent Autochtones 	490 nouveaux clients du secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire 	4,63 G\$ en prêts accordés à des clients âgés de moins de 40 ans 
Achèvement de la phase 3 du processus de certification au niveau « Engagé » au titre du programme Relations progressistes avec les Autochtones (RPA) 	794 k\$ investis dans des ressources en matière de santé mentale pour les clients, y compris le premier programme national de mieux-être des agriculteurs 	18 955 participants ont pris part à des événements d'apprentissage en ligne à l'échelle du Canada 	
5 nouveaux programmes de soutien à un total de 431 clients confrontés à des défis de nature météorologique et économique 	97,7 % des clients du secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire étaient des exploitants de petites et de moyennes entreprises 		

Gouvernance d'entreprise

FAC est régie par la *Loi sur le financement agricole Canada* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Comme d'autres sociétés d'État, FAC est aussi assujettie à des lois comme les suivantes :

- *Loi sur la protection des renseignements personnels*
- *Loi sur l'accès à l'information*
- *Code canadien du travail*
- *Loi sur l'équité en matière d'emploi*
- *Loi sur les langues officielles*

FAC rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Nous rendons compte de nos activités au Parlement et aux Canadiennes et Canadiens par la publication de notre rapport annuel, du résumé de notre plan d'entreprise et de rapports financiers trimestriels. Notre Conseil d'administration veille à ce que nos activités servent l'industrie et la population canadienne.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de FAC est formé d'un maximum de 12 membres, dont le président-directeur général de la société et le président du Conseil. Les membres du Conseil d'administration sont recommandés par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et nommés par le gouverneur en conseil. Nous respectons le processus gouvernemental en matière de nomination.

Le Conseil d'administration veille à ce que FAC reste concentrée sur sa stratégie d'entreprise et remplisse son rôle d'intérêt public à l'égard de l'industrie et du Canada, comme le décrit la lettre de mandat de décembre 2022 adressée à la présidente Jane Halford.

Le Conseil d'administration assure un contrôle indépendant de la gestion et des activités de la société dans sept domaines principaux :

- l'intégrité sur les plans juridique et éthique;
- la planification stratégique et la gestion du risque;
- la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG);
- les rapports financiers et la communication de l'information financière au public;
- le perfectionnement en leadership et la planification de la relève;

- les relations et les communications avec le gouvernement;
- la gouvernance d'entreprise.

La haute direction de FAC soutient le Conseil d'administration dans ses efforts de surveillance, d'analyse et de prévision à l'égard de la société. L'Équipe de gestion d'entreprise assiste à toutes les réunions du Conseil d'administration. D'autres hauts dirigeants assistent régulièrement aux réunions du Conseil d'administration et collaborent avec lui afin de renforcer les relations entre le Conseil d'administration et la direction. À chaque réunion, il est également prévu que les membres du Conseil d'administration et de ses comités se rencontrent sans la présence des membres de la direction.

Le Conseil d'administration suit une démarche officielle pour l'établissement des objectifs et l'évaluation du rendement du président-directeur général. Cette démarche est conforme au programme de gestion du rendement établi par le Bureau du Conseil privé.

Chaque année, le Conseil d'administration tient une assemblée publique pour rendre compte des activités de FAC et communiquer les résultats financiers de la société. La réunion d'août 2023 s'est déroulée virtuellement et un enregistrement est accessible sur le site Web public de FAC.

Code de déontologie, éthique et valeurs

À FAC, le maintien de normes d'éthique les plus rigoureuses est une priorité absolue. Dès leur nomination et chaque année de leur mandat, les administrateurs doivent signer une déclaration pour signifier qu'ils se conformeront au Code de déontologie de FAC et à la politique d'intégrité du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a établi un processus selon lequel toute infraction au Code de déontologie qui pourrait avoir été commise par le président-directeur général ou l'un de ses subordonnés directs doit être signalée directement au Conseil.

Sous-comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration compte quatre sous-comités : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance d'entreprise, le Comité des ressources humaines et le Comité de gestion du risque. Les noms des membres de chacun des comités et leurs responsabilités en date de janvier 2024 sont précisés à la page suivante.

Comité d'audit	Comité de gouvernance d'entreprise	Comité des ressources humaines	Comité de gestion du risque
Govert Verstralen	Sylvie Chagnon	Sylvie Cloutier	Michele Hengen
Bertha Campbell	Laura Donaldson	Rita Achrekar	Rita Achrekar
Laura Donaldson	James Laws	Bertha Campbell	Sylvie Chagnon
James Laws	Michael Tees	Michele Hengen	Sylvie Cloutier
Michael Tees			Govert Verstralen

Comité d'audit

Le Comité d'audit surveille l'intégrité, l'exactitude et la présentation, en temps opportun, de ce qui suit :

- résultats financiers et fonctions d'audit de FAC
- contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière de FAC
- conformité réglementaire

Le comité aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance des affaires financières de FAC. Parmi ses responsabilités, le comité supervise et approuve les états et les rapports financiers trimestriels et annuels de FAC et surveille les dépenses d'investissement et les principales dépenses administratives au moyen du plan financier annuel. En plus de tenir des réunions avec la direction, le comité rencontre régulièrement des représentants du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) et des auditeurs internes de FAC, et ce, sans la présence des membres de la direction. Le Conseil d'administration a pris un engagement de transparence financière. Le BVG audite les états financiers de FAC chaque année et assiste à toutes les réunions du Comité d'audit. Le BVG effectue également un examen spécial au moins tous les dix ans; le dernier en date remonte à 2021. Les examens spéciaux ont pour objet de s'assurer que les mécanismes et les pratiques de FAC offrent une certitude raisonnable que ses actifs sont protégés, que ses ressources sont gérées de manière économique et efficace, et que ses activités sont menées avec efficacité.

Comité de gouvernance d'entreprise

Le Comité de gouvernance d'entreprise examine les pratiques de gouvernance de la société et recommande des pratiques saines au Conseil d'administration. Il est chargé

de superviser les relations du Conseil d'administration et du président-directeur général avec le gouvernement, l'industrie et d'autres intervenants, ainsi que la répartition adéquate des responsabilités en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) entre les comités. Il est aussi responsable de passer en revue chaque année la structure et la composition des comités afin de leur permettre d'assurer une surveillance adéquate des responsabilités ESG. Il dresse un portrait des compétences et de l'expérience de tous les administrateurs afin de formuler des recommandations au gouvernement à l'égard des domaines d'expertise recherchés chez de nouveaux administrateurs.

Il examine régulièrement le nombre, la structure et le mandat des comités du Conseil d'administration et est chargé de concevoir un processus d'évaluation régulière du rendement et de la formation continue des administrateurs. Le comité surveille en outre le Code de déontologie et les politiques de FAC en matière d'éthique que doivent respecter les employés et les membres du Conseil d'administration.

Comité des ressources humaines

Le Comité des ressources humaines examine tous les principaux programmes des ressources humaines. Il est chargé de conseiller le Conseil d'administration sur les qualités et les compétences essentielles au poste de président-directeur général, et sur la façon d'évaluer le rendement du ou de la titulaire du poste. Il travaille aussi avec le président-directeur général à la détermination des objectifs annuels de ce dernier.

Il est chargé d'examiner la structure de rémunération, les régimes de retraite, les plans de relève et les programmes d'apprentissage des employés de la société ainsi que le programme d'avantages indirects des cadres supérieurs.

Comité de gestion du risque

Le Comité de gestion du risque aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gestion du risque. Il est chargé de surveiller le cadre de gestion du risque d'entreprise ainsi que le cadre relatif à la propension au risque qui favorisent une culture empreinte d'intégrité et la gestion commune des risques à l'échelle de la société.

Le comité surveille les risques importants de la société, dont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'atteinte à la réputation et le risque opérationnel. L'examen et la discussion des résultats des tests de tension, de l'analyse des tendances émergentes et des processus d'évaluation du risque de la direction en ce qui a trait aux nouveaux produits et services et aux nouvelles stratégies sont au cœur de ces fonctions.

Le comité prend connaissance des rapports d'examen des organismes de réglementation. Il surveille la conformité de

l'organisation avec les politiques de gestion du risque et contrôle l'efficacité des systèmes et des programmes liés à la mesure du capital, à la gestion du risque de crime financier et à la gestion du risque opérationnel. Le comité surveille également la fonction de gestion du risque de FAC et veille à ce que les activités de gestion du risque soient indépendantes de la gestion opérationnelle.

Rémunération

Les administrateurs reçoivent une indemnité journalière et des honoraires annuels fixés par le gouverneur en conseil dans les Lignes directrices concernant la rémunération.

Les administrateurs sont indemnisés pour toute dépense qu'ils engagent afin de s'acquitter de leurs fonctions, y compris les frais de déplacement et d'hébergement. Ils sont visés par une politique sur les frais de déplacement, qui est essentiellement la même que la politique sur les voyages et les dépenses applicable aux employés de FAC.

Rémunération, présence aux réunions et dépenses des membres du Conseil d'administration en 2023-2024

Administrateur/ Administratrice	Honoraires annuels (A)	Indemnités journalières (B)	Rémunération totale (A et B)	Présence aux réunions du Conseil	Présence aux réunions de comité	Frais de déplacement et dépenses
Rita Achrekar	6 200 \$	25 948 \$	32 148 \$	6/6	10/10	10 170 \$
Bertha Campbell	6 200	25 705	31 905	6/6	10/10	13 772
Sylvie Chagnon	6 804	29 828	36 632	6/6	10/10	7 432
Sylvie Cloutier	7 200	23 038	30 238	6/6	9/10	7 868
Laura Donaldson	6 596	26 433	33 028	6/6	9/9	9 805
Jane Halford	12 400	43 408	55 808	6/6	17/19	13 845
Michele Hengen	7 200	27 888	35 088	6/6	10/10	6 285
James Laws	6 200	29 100	35 300	6/6	9/9	11 093
Michael Tees	6 200	24 978	31 178	6/6	9/9	18 784
Govert Verstralen	7 200	39 043	46 243	6/6	10/10	9 420
Total	72 200 \$	295 365 \$	367 565 \$			108 473*\$

Il y a eu six réunions du Conseil d'administration, ainsi que cinq réunions du Comité d'audit, quatre réunions du Comité de gouvernance d'entreprise, cinq réunions du Comité des ressources humaines et cinq réunions du Comité de gestion du risque.

* Des crédits de carbone compensatoires ont été achetés pour tous les déplacements aériens.

Équipe de gestion d'entreprise

Pour assurer la gestion efficace de ses activités, FAC a recruté une équipe de cadres dirigeants formée de professionnels à l'expérience et aux talents variés. Les membres de son Équipe de gestion d'entreprise sont reconnus comme des leaders dans leur profession respective et comme bénévoles actifs dans leur collectivité. Chacun est convaincu qu'une culture axée sur une communication ouverte et sur la confiance favorise la mobilisation des employés qui nouent d'excellentes relations avec les clients.

L'Équipe de gestion d'entreprise est composée des membres suivants :

- Président-directeur général
- V.-p. exécutif et chef de l'exploitation
- V.-p. exécutif et chef de la gestion du risque
- V.-p. exécutif et chef des finances
- V.-p. exécutif et chef de la technologie de l'information
- V.-p. exécutif et chef des ressources humaines
- V.-p. exécutif et chef du marketing
- Directeur général, Capital-risque

L'Équipe de gestion d'entreprise est responsable des résultats d'affaires et des décisions de la société, notamment sur le plan de la vision stratégique, de la stratégie d'investissement, de l'affectation des ressources d'entreprise et de la résolution des grandes questions stratégiques. Tous les dirigeants, à l'exception du président-directeur général, sont rémunérés selon les politiques et les échelles de rémunération approuvées par le Conseil d'administration de FAC.

Le gouverneur en conseil fixe la rémunération du président-directeur général. En 2023-2024, la fourchette salariale de base de la présidente-directrice générale se situait entre 369 300 \$ et 433 400 \$, à laquelle s'ajoute une rémunération conditionnelle de l'ordre de 6,5 % à 26 % du salaire de base.

Le cadre de rémunération totale en argent fondée sur le rendement, établi pour l'Équipe de gestion d'entreprise, comprend une fourchette salariale de base, à laquelle s'ajoute une rémunération conditionnelle importante. Ce cadre s'inscrit dans la philosophie de rémunération au rendement. La fourchette salariale et le montant de la rémunération conditionnelle versé dépendent des résultats de la société et de la division du dirigeant ainsi que de son rendement individuel.

En 2023-2024, la fourchette salariale de base des vice-présidents exécutifs se situait entre 223 669 \$ et 427 047 \$. La rémunération conditionnelle est de l'ordre de 46 % à 66 % du salaire de base. Le montant de la rémunération conditionnelle versé est discrétionnaire et peut varier de 0 % à 150 % du pourcentage établi pour la rémunération conditionnelle. Les membres de l'Équipe de gestion d'entreprise reçoivent un montant équivalant à 12 % du salaire de base à titre d'avantages indirects, appliqués en premier lieu à leurs cotisations de retraite individuelles et ensuite à d'autres fins approuvées.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pour obtenir plus d'information sur le Conseil d'administration de FAC, les chartes des comités et la rémunération, consultez les sites Web suivants :

- [Charte du Conseil d'administration](#)
- [Lignes directrices concernant la rémunération](#)

Pour obtenir plus d'information sur notre gouvernance ESG et climatique, consultez le site Web suivant :

- [Rapport 2023-2024 sur l'information relative aux changements climatiques de FAC](#)

Pour obtenir plus d'information sur le dernier examen spécial du BVG consacré à FAC, consultez le site Web suivant :

- [Rapport d'examen spécial 2021](#)

Pour obtenir plus d'information sur les indicateurs de rendement pour la société, veuillez consulter :

- [Aperçu de la stratégie d'entreprise 2023-2024 et résultats prévus](#)

Pour obtenir plus d'informations financières concernant la rémunération, veuillez consulter les Notes complémentaires aux états financiers consolidés :

- [Note 19 : Opérations entre apparentés](#)

Conseil d'administration

Jane Halford

Présidente du Conseil d'administration
Edmonton (Alberta)

Justine Hendricks

Présidente-directrice générale
Ottawa (Ontario)

Rita Achrekar

Toronto (Ontario)

Bertha Campbell

Grahams Road
(Île-du-Prince-Édouard)

Sylvie Chagnon

Montréal (Québec)

Sylvie Cloutier

Bromont (Québec)

Laura Donaldson

Qualicum Beach
(Colombie-Britannique)

Michelle Hengen

Regina (Saskatchewan)

James Laws

Ottawa (Ontario)

Michael Tees

Vancouver (Colombie-Britannique)

Govert Verstralen

Scarborough (Ontario)

Équipe de gestion d'entreprise

Justine Hendricks

Présidente-directrice générale

Travis Asmundson

Vice-président exécutif et chef de l'information

Darren Baccus

Directeur général, Capital-risque

Greg Honey

Vice-président exécutif et chef des ressources humaines

Todd Klink

Vice-président exécutif et chef du marketing

Sameer Madhok

Vice-président exécutif et chef de la gestion du risque

Corinna Mitchell-Beaudin

Vice-présidente exécutive et cheffe des finances

Sophie Perreault

Vice-présidente exécutive et cheffe de l'exploitation

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Consultez les biographies des membres du Conseil d'administration et de l'Équipe de gestion d'entreprise de FAC à l'adresse visit fac.ca/Leadership.

Rapport de gestion

Préparation des renseignements financiers	19
Avertissement relatif aux énoncés prospectifs.....	19
Aperçu de la stratégie d'entreprise 2023-2024 et résultats prévus	20
Stratégie d'entreprise pour 2024-2025	26
Environnement économique	29
Survol de l'industrie agricole	30
Résultats financiers et principales mesures utilisées	33
Situation financière.....	47
Rendement par rapport au plan	49
Mesures non conformes aux PCGR	51
Gestion du risque d'entreprise	52
Survol de l'information relative aux changements climatiques	57

Préparation des renseignements financiers

Le rapport de gestion qui suit se veut un résumé de la situation financière et des résultats d'exploitation de FAC pour l'exercice clos le 31 mars 2024, par rapport à l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023. Le Conseil d'administration de FAC a examiné le présent rapport de gestion et approuvé sa diffusion lors de la réunion du 12 juin 2024.

Le rapport de gestion s'appuie sur les résultats financiers de la société, dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), comme elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB – Conseil des normes comptables internationales). Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels consolidés et audités, les notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ainsi que les documents du plan d'entreprise⁽¹⁾. Sauf indication contraire, toutes les informations financières sont exprimées en millions de dollars canadiens.

Avertissement relatif aux énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des renseignements financiers prospectifs, fondés sur certaines hypothèses qui reflètent le plan d'action de la direction selon la conjoncture économique la plus probable. Du fait de leur nature, ces hypothèses sont rattachées à des facteurs inhérents de risque et d'incertitude. Il existe donc un risque important que les résultats réels diffèrent des projections et que les écarts soient significatifs. Au nombre des facteurs qui pourraient causer de tels écarts, il faut inclure l'évolution de la conjoncture générale de l'économie et des marchés, y compris, sans toutefois s'y limiter, la pression inflationniste, les taux d'intérêt et les problèmes de chaîne d'approvisionnement.

⁽¹⁾ Ces documents peuvent être consultés à l'adresse www.fcc-fac.ca/fr/a-propos-de-fac/gouvernance/rapports

Aperçu de la stratégie d'entreprise 2023-2024 et résultats prévus

Nous réalisons notre mandat et mettons en valeur les régions rurales du Canada par l'offre de produits, de services et de solutions clients qui aident les producteurs, les agroentrepreneurs et les exploitants d'entreprises agroalimentaires à développer leur exploitation, à accéder à de nouveaux débouchés et à innover. Nous veillons à ce que les exploitations de toute taille aient accès à des capitaux et à être un partenaire financier solide, tout au long des cycles économiques. Nous soutenons la réussite à long terme du secteur agricole canadien en mettant l'accent sur les besoins des entrepreneurs sous-représentés, notamment les jeunes producteurs, les femmes et les peuples autochtones. Nous veillons également à ce que l'industrie soit durable et capable de s'adapter, quels que soient les défis qu'elle rencontre.

Résultat stratégique : Les clients de FAC obtiennent du financement au moyen de processus et de modes de prestation simples et efficaces.

Mesure du rendement de FAC	Cible de 2023-2024	Résultats pour 2023-2024	Cible de 2027-2028
Pointage Net Promoter Score ^{MD}	72	69	Fourchette ciblée : entre 69 et 73

Bien qu'inférieur à l'objectif qui avait été fixé, un pointage Net Promoter Score^{MD} de 69 demeure élevé par rapport à d'autres groupes auxquels FAC se compare. D'après notre analyse, ce résultat reflète l'impact de l'environnement économique actuel avec des taux d'intérêt plus élevés et des pressions sur la rentabilité.

Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, nous avons continué d'améliorer l'expérience client, d'enrichir l'expérience employé et d'atténuer les risques. Nous avons également automatisé le processus de financement d'intrants, qui permet désormais aux clients de soumettre leurs demandes en ligne ou au téléphone par l'entremise du Centre de service à la clientèle. Avec un délai d'exécution de quelques minutes seulement, les demandeurs admissibles reçoivent une approbation presque instantanée.

Résultat stratégique : Les producteurs canadiens choisissent FAC pour ses produits et services en matière de gestion d'entreprise et reçoivent constamment de la valeur au-delà de la transaction de prêt.

Mesures du rendement de FAC	Cible de 2023-2024	Résultats pour 2023-2024	Cible de 2027-2028
Mesure de la valeur apportée aux clients	Établir la base de référence	Base de référence établie	à déterminer
Total des vues ou interactions à l'égard de l'offre en ligne de produits d'apprentissage en gestion d'entreprise de FAC	1 200 000	1 458 000	1 400 000

Au cours de l'exercice 2023-2024, nous avons mis au point une mesure de la valeur apportée aux clients et avons établi une base de référence. Or, il a été déterminé que cette mesure était plus appropriée pour un usage interne. Elle ne sera pas incluse dans les prochains plans d'entreprise.

Le nombre total de vues ou d'interactions liées à l'offre d'apprentissage en ligne sur la gestion d'entreprise de FAC renvoie au nombre annuel de vues pour l'ensemble du contenu regroupé sous l'offre de connaissances de notre site Web. En 2023-2024, nous avons dépassé nos objectifs globaux; les résultats ont en effet révélé que notre nouveau modèle de plan d'affaires avait été consulté à 43 490 reprises, alors que nos publications en lien avec l'agroalimentaire avaient enregistré 85 709 vues. Ce bilan nous démontre que les gens se servent de notre contenu pour améliorer leurs compétences en matière de gestion d'entreprise.

Résultat stratégique : L'offre de financement de FAC permet à l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne d'innover, de croître et de prospérer.

Mesures du rendement de FAC	Cible de 2023-2024	Résultats pour 2023-2024	Cible de 2027-2028
Taux de croissance des prêts	6,9 %	6,5 %	5,8 %
Pourcentage des clients de FAC dans les segments des petites et des moyennes entreprises : <ul style="list-style-type: none"> • Production primaire • Agroentreprise et agroalimentaire 	Production primaire : supérieur à 90 % Agroentreprise et agroalimentaire : supérieur à 90 %	89,4 % 97,7 %	Production primaire : supérieur à 90 % Agroentreprise et agroalimentaire : supérieur à 90 %
Croissance, en pourcentage, des nouveaux clients dans le secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire	10 %	18,85 %	Changement de mesure en 2024-2025

Dans l'ensemble, le changement relatif aux prêts s'est avéré inférieur à la cible de fin d'exercice en raison de la baisse des décaissements dans le secteur de la production primaire. En effet, à cause des taux d'intérêt élevés, plusieurs clients ont choisi de retarder les investissements non essentiels.

Le pourcentage de clients du secteur de la production primaire continue de diminuer progressivement, sous l'effet de l'inflation sur les revenus tirés de la production agricole.

Par ailleurs, l'acquisition nette de nouveaux clients des secteurs de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire a été élevée au cours de l'exercice qui vient de se terminer, comparativement à l'exercice précédent où ce nombre était plus faible. Ces clients travaillaient dans une variété d'industries, cependant la majorité d'entre eux provenaient des secteurs suivants : fabrication de produits alimentaires; boulangeries; brasseries, vineries, distilleries; transport et activités de soutien à la production animale et végétale.

Le programme de FAC en matière de capital-risque répond au besoin d'offrir d'autres sources de financement pour les entreprises à tous les stades d'avancement dans l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. Cette année, nous avons augmenté nos investissements dans les fonds de capital-risque, accru notre soutien aux partenaires accélérateurs et mis en place des capacités fondamentales qui permettront à FAC de fournir des solutions de capital élargies au cours des années à venir.

Résultat stratégique : Les nouveaux producteurs ainsi que la prochaine génération de producteurs canadiens font appel à FAC pour soutenir leurs rêves et bâtir des entreprises prospères.

Mesures du rendement de FAC	Cible de 2023-2024	Résultats pour 2023-2024	Cible de 2027-2028
Financement aux emprunteurs de moins de 40 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Production primaire : • Agroentreprise et agroalimentaire : 	4,47 milliards \$ 259 millions \$	4,36 milliards \$ 271 millions \$	4,75 milliards \$ 292 millions \$
Nombre de clients emprunteurs actuels âgés de moins de 40 ans servis par FAC	21 300	20 634	22 100
Pourcentage de clients qui se sont déclarés Autochtones	2,25 %	2,16 %	Changement de mesure en 2024-2025

Le contexte actuel des taux d'intérêt continue d'engendrer des difficultés pour les jeunes entrepreneurs qui évoluent dans des secteurs à forte intensité de capital comme l'agriculture et l'agroalimentaire. Par ailleurs, même si le nombre de clients âgés de moins de 40 ans est resté inférieur à la cible que nous nous étions fixée, le montant des prêts accordés à ce segment démographique est demeuré assez stable.

Le programme de services consultatifs en matière de transfert d'exploitation agricole de FAC a continué de fournir un soutien gratuit aux familles d'agriculteurs dans le cadre des transferts intergénérationnels. En outre, nous nous sommes engagés à verser un million de dollars par année pendant cinq ans au Cercle national pour l'agriculture et l'agroalimentaire autochtones qui se prépare pour un lancement officiel en juin 2024.

Depuis la mise en place d'un processus d'autodéclaration en avril 2022, 845 clients s'étant déclarés Autochtones ont un prêt actif avec FAC, ce qui représente 2,16 % du nombre total de clients ayant un prêt en cours avec nous. Pendant l'exercice 2023-2024, 2,63 % des clients se sont déclarés Autochtones. FAC continue de faire preuve d'agilité dans ses efforts visant à accroître sa capacité de financement accordé aux projets autochtones dans les réserves. Une nouvelle équipe de crédit spécialisée dans le financement autochtone a d'ailleurs été mise sur pied afin d'offrir une évaluation cohérente des occasions de financement auprès de ces clients.

D'autre part, nous avons terminé avec succès les trois phases du processus de certification au niveau « Engagé » du programme Relations progressistes avec les Autochtones (RPA). Nous avons reçu l'autorisation de déposer notre demande de certification le 1^{er} avril 2025; d'ici là, nous conserverons le statut « Engagé ». Pour l'exercice 2024-2025, nous focaliserons sur l'avancement de nos plans d'action, l'établissement de cibles et la mise en place de processus de suivi des données servant à positionner notre organisation de sorte qu'elle puisse obtenir la certification au niveau « Or ». Le programme RPA, administré par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, est conçu pour aider les entreprises à mieux soutenir l'inclusion sociale et économique des Autochtones.

Résultat stratégique : Les clients considèrent FAC comme un partenaire de confiance qui sait s'adapter et saisir les occasions pour favoriser le développement durable.

Mesures du rendement de FAC	Cible de 2023-2024	Résultats pour 2023-2024	Cible de 2027-2028
Réduction de 40 % de l'empreinte carbone de FAC d'ici 2025, par rapport aux niveaux enregistrés en 2012	Réduction de 36,4 % du nombre de tonnes d'équivalent de CO ₂ par rapport au niveau de référence de 2012	Réduction de 36,4 % du nombre de tonnes d'équivalent de CO ₂ par rapport au niveau de référence de 2012	Changement de mesure en 2024-2025
Mesure de l'adoption du programme d'incitatifs aux pratiques durables	Établir la base de référence	30 %	Hausse de 15 % de l'adoption des programmes sur le marché par rapport à l'exercice précédent

Sur le plan de ses activités internes, FAC demeure en bonne voie de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), aussi connues sous le nom d'empreinte carbone opérationnelle, de l'ordre de 40 % d'ici 2025 par rapport aux niveaux observés en 2012, conformément aux cibles établies dans la Stratégie fédérale de développement durable. La réduction de la consommation de papier et du nombre de déplacements des employés lorsque cela est possible, les économies d'énergie dans nos bureaux et l'achat de certificats d'énergie renouvelable (CER) au besoin afin d'accroître la proportion d'énergie renouvelable du réseau électrique du Canada sont d'autres éléments de notre approche en matière de réduction des GES.

Au cours du plus récent exercice, nous avons progressé dans l'établissement d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et avons peaufiné nos rapports sur les changements climatiques. Des cibles fondées sur la science alignées sur des objectifs de carboneutralité font partie intégrante de tout programme ESG crédible. À ce titre, nous avons étudié diverses normes reconnues afin de déterminer la méthodologie la plus adéquate pour fixer de tels objectifs quant à l'empreinte carbone opérationnelle et aux émissions financées de FAC (qui comprennent les émissions générées par les clients). Dans le but de faciliter la transition de la clientèle vers un environnement à faibles émissions de carbone, nous avons examiné les estimations et les engagements en matière d'émissions de GES à l'échelle du système agricole et agroalimentaire canadien. À ce titre, nous avons commencé à appliquer des recommandations destinées au secteur financier pour établir des bases de référence et des cibles fondées sur la science pour les portefeuilles agricoles et agroalimentaires. Ces objectifs guideront notre manière de travailler avec les clients pour tirer parti des occasions durables et contribuer à la réduction des émissions.

Deux nouveaux programmes d'incitatifs aux pratiques durables ont été intégralement lancés sur le marché pendant l'exercice qui a pris fin le 31 mars dernier. Le premier vise le secteur laitier alors que l'autre est axé sur les terres marginales. L'augmentation de 30 % sur 12 mois du nombre de participants aux programmes qui étaient déjà en cours a dépassé les attentes.

Nous avons aussi continué à développer notre écosystème de partenaires AgExpert en y ajoutant Holos, un calculateur complet de durabilité agricole mis au point par Agriculture et Agroalimentaire Canada. La première intégration de données avec Holos, qui a été lancée cette année, était axée sur le calcul de la séquestration de carbone dans le sol. Cette nouvelle fonctionnalité permet aux utilisateurs d'AgExpert Champs de partager leurs données avec l'outil Holos pour mieux comprendre leur empreinte écologique.

Au cours de l'année écoulée, nous avons entamé une nouvelle collaboration avec IC Canada, dont nous tirons parti pour offrir à nos clients, grâce à son expertise, de nouvelles perspectives et un point de vue élargi à l'égard de leur entreprise qui tiennent compte des facteurs ESG, afin qu'ils puissent prendre des mesures proactives pour assurer le succès et la durabilité de leurs activités. Les commentaires des clients qui ont participé au programme jusqu'ici ont été positifs, ce qui témoigne de son efficacité.

Résultat stratégique : Les meilleurs talents choisissent FAC pour sa culture intentionnelle et le dynamisme de son leadership, qui lui permettent de répondre aux besoins de l'industrie.

Mesures du rendement de FAC	Cible de 2023-2024	Résultats pour 2023-2024	Cible de 2027-2028
Pourcentage du nombre total d'employés embauchés faisant partie d'un groupe visé par l'équité en matière d'emploi	24 %	29 %	28 %
Mobilisation des employés	Égale ou supérieure à l'indice de référence dans le quartile supérieur canadien	Sans objet	Sans objet

FAC recrute par l'entremise d'un processus multicanal qui vise à attirer des candidats qualifiés et diversifiés, y compris des membres de quatre groupes désignés : les femmes, les peuples autochtones, les personnes racisées ou de couleur, les personnes ayant une incapacité et d'autres talents ayant droit à un traitement équitable. En 2023-2024, FAC a embauché 262 nouveaux employés, parmi lesquels 76 (29 %) ont déclaré appartenir à un groupe sous-représenté sur le plan de l'équité. Pour attirer des personnes talentueuses provenant d'horizons divers, FAC a collaboré avec 25 organisations au service de la diversité, y compris des centres de carrière pour les Autochtones, des centres d'accueil pour les nouveaux arrivants et des organismes qui fournissent des services aux personnes ayant une incapacité. Notre principal objectif consistait à appuyer les gestionnaires dans le recrutement de candidates et de candidats qualifiés issus de groupes ayant droit à un traitement équitable. Nous étudions également des moyens de maintenir davantage en poste les talents issus de la diversité et, à ce titre, avons mis en place des groupes de ressources pour les employés afin de contribuer à cette initiative.

Durant l'exercice qui vient de se terminer, nous n'avons pas mené de sondage annuel sur la mobilisation des employés en raison du changement organisationnel toujours en cours. Par conséquent, aucune donnée n'est accessible à cet effet. Par ailleurs, la mobilisation des employés a été exclue, comme mesure du rendement, du Plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029. Nous avons plutôt étudié la possibilité d'avoir recours à des sondages éclair pour prendre le pouls, en temps réel, des employés, afin de nous permettre de donner suite aux commentaires des employés de manière plus opportune.

Nous comprenons l'importance d'une culture organisationnelle efficace pour attirer les meilleurs talents, les maintenir en poste et leur permettre de se perfectionner. Ainsi, dans le cadre de notre transformation globale, nous travaillons présentement à la revitalisation de notre culture organisationnelle, notamment en passant en revue les valeurs et les attributs culturels qui sont intégrés dans l'organisation.

Capacités d'exploitation à l'appui des résultats stratégiques

Alors que nous nous apprêtons à redynamiser la simplification de nos processus de prêts et à améliorer nos pratiques de gestion du risque conformément à notre stratégie actualisée, nos processus de prêt seront revus et remaniés en mettant l'accent sur l'automatisation. Nous avons continué d'accroître notre capacité à générer des analyses et des renseignements sur le risque afin d'assurer une meilleure surveillance de notre portefeuille et du risque en constante évolution, en plus de renforcer la résilience de nos opérations.

Priorité accordée aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance

Soutenir le Canada pour qu'il soit un chef de file mondial de la sécurité alimentaire et de la production alimentaire durable est au cœur des activités de FAC. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) guident nos activités afin que nous puissions soutenir nos clients dans leur démarche de développement durable.

En 2023-2024, FAC a élaboré un cadre ESG, aligné sur la nouvelle aspiration gagnante et la nouvelle stratégie d'entreprise, afin de soutenir un écosystème agricole et agroalimentaire durable. Notre cadre est axé sur des thèmes qui sont importants pour nos principaux intervenants et notre mandat. Il repose sur quatre piliers : la protection de l'environnement, le développement d'une industrie agroalimentaire canadienne résiliente, l'amélioration de l'inclusion financière et sociale et le renforcement des principes fondamentaux de la conduite responsable des affaires. Pour chaque thème, nous nous employons à créer des objectifs et des initiatives qui feront progresser le secteur. Notre cadre ESG est intégré à nos activités pour nous permettre de soutenir nos clients de manière plus significative grâce à l'innovation, au partage de connaissances et au soutien financier.

Notre cadre ESG repose sur les priorités de notre mandat et est aligné sur celles du gouvernement du Canada, qui visent à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Ce programme intègre les meilleures pratiques issues des cadres de travail, des

normes et des règlements internationaux, ainsi que les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Nous perfectionnons l'information que nous communiquons au sujet de la responsabilité ESG et du risque climatique en améliorant nos méthodes d'analyse des données et de mesure des émissions de carbone afin de les aligner sur les pratiques exemplaires de l'industrie. Nous élaborons des cibles fondées sur la science pour aider à mesurer les émissions liées tant à nos activités internes qu'à notre portefeuille de prêts.


En tant qu'acteur clé de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne, FAC continue d'étudier ce que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone signifie pour notre secteur. En collaboration avec des partenaires, des clients et des associations de l'industrie, nous développerons de nouveaux outils et produits qui aideront l'industrie à s'adapter et à prospérer face aux risques et aux possibilités liés au climat.

FAC a toujours été un partenaire offrant un soutien inébranlable, qui aide l'industrie à améliorer ses efforts d'atténuation et d'adaptation à l'égard des changements climatiques. Nos objectifs et nos cibles climatiques sont motivés par la volonté de renforcer et de mettre en valeur le statut de chef de file mondial du Canada dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Nous chercherons à faire des investissements stratégiques pour soutenir le cheminement de l'industrie vers la décarbonisation et à être un catalyseur de résultats positifs pour l'avenir de l'industrie agroalimentaire et de nos clients.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pour obtenir plus d'information sur la priorité que nous accordons aux pratiques ESG, consultez les publications suivantes :

 [Rapport ESG 2023-2024](#)

 [Rapport 2023-2024 sur l'information relative aux changements climatiques](#)

Stratégie d'entreprise pour 2024-2025

Nous faisons partie d'une industrie complexe et en pleine évolution. Les clients de FAC doivent relever le défi colossal de nourrir une population mondiale grandissante tout en accélérant l'adoption de pratiques de production alimentaire durable. Nous traversons une période exaltante qui nous offre l'occasion unique d'à la fois lutter contre les changements climatiques, améliorer la santé mondiale, combattre l'insécurité alimentaire et favoriser la prospérité économique. Nous sommes prêts à transformer ce défi en une occasion pour l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne : tirer parti des ressources agricoles importantes du Canada et aider notre industrie à relever ces défis complexes au moyen de l'innovation et de la durabilité. Les critères ESG constituent le pilier de notre stratégie visant à garantir que nos décisions et nos actions ont l'impact souhaité.

L'industrie agricole et agroalimentaire canadienne est un atout stratégique pour l'économie au pays. Elle apporte une contribution annuelle de plus de 140 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du Canada et fournit un emploi sur neuf au pays. Il s'agit de l'un des secteurs ayant le plus fort potentiel de croissance économique au Canada. L'accroissement de la productivité agricole canadienne représente une occasion estimée à 30 milliards de dollars au cours des dix prochaines années, et nous serons là pour aider l'industrie à en tirer parti.

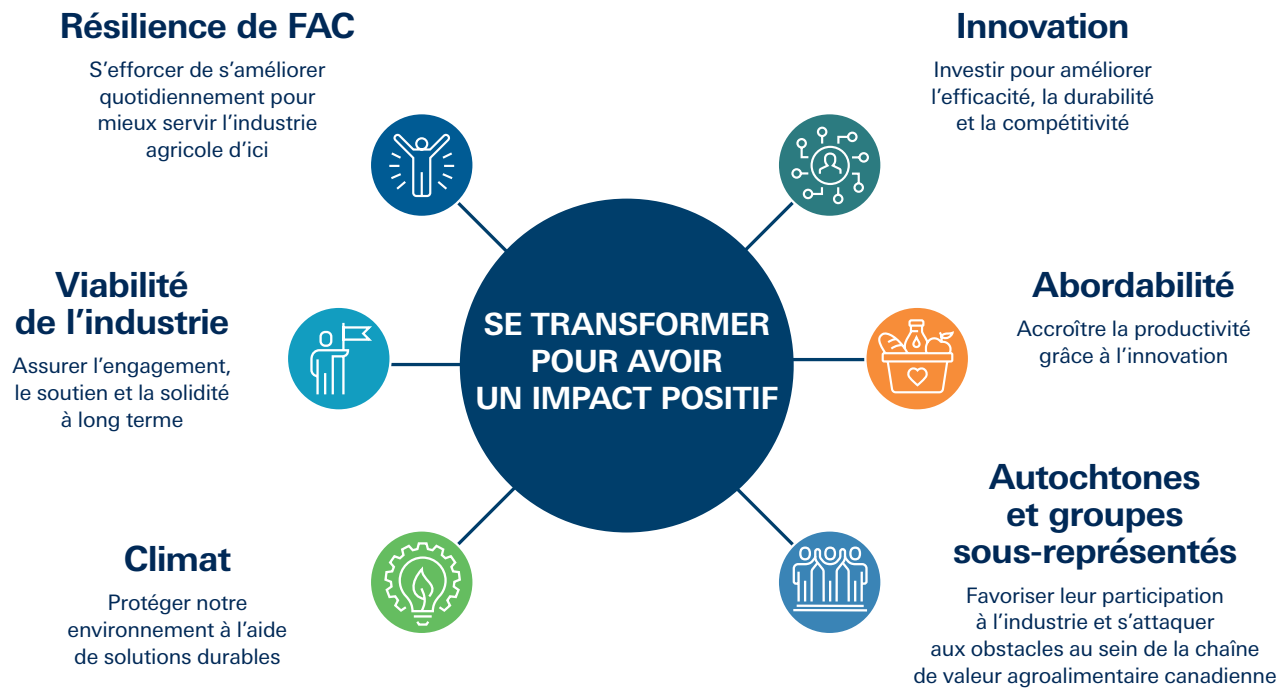
Pour l'exercice 2024-2025 et les suivants, FAC élabore une nouvelle stratégie d'entreprise à long terme qui l'aidera à répondre aux besoins futurs de l'industrie agricole et agroalimentaire. Nous aiderons les exploitants à accroître leur production en investissant dans l'innovation, les partenariats et les produits et services offerts par FAC. Nous devons également faire progresser nos propres activités si nous voulons que le Canada soit un chef de file mondial de la sécurité alimentaire et de la production alimentaire durable.

En 2023, nous avons formulé un nouvel énoncé d'aspiration pour redéfinir notre orientation et cibler nos efforts :

Être audacieux et faire du Canada un chef de file mondial de la sécurité alimentaire et de la production alimentaire durable en stimulant l'innovation, en étant un moteur de création de valeur dans l'écosystème et en renforçant l'image de marque du Canada à l'étranger.

Nous tirerons parti de notre main-d'œuvre dévouée et de notre culture revitalisée pour relever ce défi. Les trois objectifs stratégiques que voici nous permettront de réaliser cette aspiration :

- **Être audacieux** en ayant le courage de faire des choix tout au long de la chaîne de valeur, d'adopter des méthodes innovantes, de rechercher des perspectives sectorielles, de prendre des risques calculés et de proposer de nouvelles idées et solutions.
- **Être un catalyseur de l'industrie** en imaginant l'avenir de l'alimentation, en faisant rayonner le Canada sur la scène mondiale, en concluant des partenariats entre FAC et les acteurs de l'écosystème, en étant un moteur d'innovation, et en soutenant des produits et des processus nouveaux grâce à du crédit traditionnel et à du capital-risque.
- **Favoriser la résilience** en assumant la responsabilité de l'amélioration de l'écosystème agroalimentaire du Canada.



Les progrès à l'égard des objectifs stratégiques seront réalisés dans six secteurs d'intervention clés, qui ont été mis en priorité pour maximiser l'incidence sur l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne au cours de la période visée par le plan.

Innovation – investir pour améliorer l'efficacité, la durabilité et la compétitivité

Les innovations en matière de produits et de processus tout au long de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire entraîneront des taux de croissance de la productivité plus élevés, ce qui permettra d'améliorer la position concurrentielle mondiale des exploitations agricoles, des transformateurs alimentaires et des agroentreprises, de stimuler les

exportations et d'élargir l'empreinte économique de l'industrie. Une productivité plus élevée permet au Canada de contribuer de manière importante à la réalisation de l'objectif de développement durable des Nations Unies, à savoir l'élimination de la faim dans le monde.

Abordabilité – accroître la productivité grâce à l'innovation

Contribuer à la sécurité alimentaire au Canada et à l'échelle mondiale en mettant d'abord l'accent sur l'augmentation de la productivité grâce à l'innovation. La baisse des coûts de production rend les aliments plus abordables pour tous les Canadiens.

Autochtones et groupes sous-représentés – créer un espace et atténuer les obstacles au sein de la chaîne de valeur agroalimentaire canadienne

Renforcer les relations avec les peuples autochtones dans une optique de réconciliation. Créer un espace pour faire progresser l'économie autochtone émergente et accroître la participation de l'industrie en aidant les agriculteurs autochtones à créer des entreprises et à croître au sein de la chaîne de valeur agroalimentaire canadienne. Aider l'industrie et nos clients à prospérer en s'attaquant aux obstacles qui entraînent l'exclusion des groupes sous-représentés, en mettant d'abord l'accent sur les peuples autochtones, les entrepreneures, les jeunes agriculteurs et les nouveaux producteurs.

Climat – protéger notre environnement à l'aide de solutions durables

Ouvrir des possibilités de protéger la nature et la biodiversité afin que les producteurs et les exploitants puissent atténuer les risques et s'adapter aux répercussions des changements climatiques. Aider l'industrie à mettre au point et à adopter des solutions et des pratiques de production durables visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à protéger l'environnement. Des investissements ciblés sont nécessaires pour obtenir un impact rapide, en particulier pour accélérer l'innovation et favoriser l'adoption de technologies.

Viabilité de l'industrie – assurer l'engagement, le soutien et la solidité à long terme de l'industrie

Se faire l'ambassadeur de l'industrie en sensibilisant davantage le public, en faisant la promotion de la santé mentale et en proposant des produits et des programmes susceptibles de favoriser la diversité et de renforcer la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire de demain.

Résilience de FAC – s'efforcer de s'améliorer pour mieux servir l'industrie agricole canadienne au quotidien

Pour maximiser l'impact sur les clients et l'industrie, FAC doit être solide et résiliente à long terme. En investissant dans ses propres fondements d'entreprise, FAC pourra continuer d'offrir des services et des produits exceptionnels aux producteurs agricoles et agroalimentaires canadiens. Nous donnerons aussi plus de moyens à nos employés afin qu'ils soient productifs et mobilisés et qu'ils puissent s'acquitter du mandat de la société, aujourd'hui et à l'avenir.

Environnement économique*

La croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial demeure faible en raison des répercussions des hausses antérieures de taux d'intérêt dans les principales économies, des difficultés économiques persistantes de la Chine et de la fragmentation géopolitique. Après avoir enregistré une croissance modeste l'an dernier (1,1 %), le Canada devrait connaître une autre année difficile en 2024 à mesure que les effets des hausses de taux précédentes de la Banque du Canada (BdC) se feront pleinement sentir. Nous prévoyons une croissance du PIB canadien de 1,3 % en 2024, ce qui est inférieur au potentiel de croissance estimé entre 2,1 et 2,8 % de la BdC.

La principale préoccupation concerne les dépenses de consommation, qui représentent environ 60 % de l'économie canadienne. Près de 15 % du revenu disponible des ménages est actuellement consacré au service de la dette, et les consommateurs peuvent s'attendre à ce que cette proportion continue d'augmenter en raison des renouvellements de prêts hypothécaires, qui auront lieu dans un contexte de taux d'intérêt plus élevés cette année. Le coût élevé du logement et la détérioration du marché de l'emploi, qui pourrait ralentir la croissance des salaires, devraient également poser des problèmes aux consommateurs cette année.

La tendance à la baisse de l'inflation se poursuivra en 2024. Les rendements à court terme sont également en baisse depuis que la Banque du Canada a décidé, en juin, de réduire son taux du financement à un jour, le portant à 4,75 %.

D'après nos prévisions de croissance lente, mais positive, il devrait y avoir deux autres baisses de taux de 25 points de base avant la fin de l'année, ainsi que quatre autres baisses l'an prochain. On peut s'attendre à ce que la courbe de rendement devienne moins inversée et commence à retrouver sa pente positive normale en 2025.

Pressions sur les prix malgré une forte demande de produits agricoles

Les coûts d'emprunt accrus ont ralenti la croissance économique mondiale, exerçant ainsi des pressions à la baisse sur les prix de la plupart des produits agricoles, ce qui a une incidence sur la rentabilité. La demande nord-américaine d'huiles végétales, notamment de canola et de soya, demeure soutenue par l'élargissement des exigences en matière de biocarburants, qui visent à atteindre les objectifs mondiaux de réduction des gaz à effet de serre. Cependant, les prix de ces huiles ont également chuté par rapport à leurs récents sommets. Les prix du bétail sont restés élevés, en particulier ceux des bovins, mais des problèmes d'abattage ont entraîné des difficultés sur le plan de la rentabilité dans le secteur du porc. Malgré la baisse des prix des marchandises, l'inflation des prix des aliments est restée plus élevée que l'inflation globale, et l'abordabilité des aliments a poussé les consommateurs à modifier leurs habitudes d'achat d'aliments.

Les États-Unis demeurent le premier marché d'exportation du Canada; en effet, ils représentent plus de 35 % de nos exportations de produits agricoles et plus de 75 % de nos exportations du secteur de la fabrication de produits alimentaires et de boissons⁽²⁾. La vigueur de l'économie américaine (qui a crû de 2,5 % l'an dernier), combinée au fait que la Réserve fédérale des États-Unis n'est pas prête à abaisser ses taux, a fait grimper le dollar américain, ce qui a entraîné une dépréciation du dollar canadien. Toutefois, on s'attend à ce que la Réserve fédérale commence à abaisser les taux d'intérêt plus tard cette année, de sorte que la vigueur du dollar américain finira par s'estomper, ce qui pourrait apporter un soutien modéré au dollar canadien malgré les perspectives économiques mitigées. De façon générale, les revenus agricoles sont plus élevés au Canada quand le dollar est faible, car les produits canadiens sont alors relativement plus concurrentiels sur le marché mondial.

* Les données figurant dans la section Environnement économique renvoient à l'année civile.

⁽²⁾ <https://ised-isde.canada.ca/site/donnees-commerce-direct/fr>

Survol de l'industrie agricole*

La baisse des prix des marchandises a entraîné des pressions sur la rentabilité de l'industrie agricole en 2023, ainsi qu'une modération de l'inflation des prix des aliments. En 2023, le PIB de l'agriculture (cultures et production animale) était en baisse de 4,6 % d'une année sur l'autre, tandis que celui de la fabrication d'aliments était en hausse de 0,5 %, comparativement à une hausse de 1,2 % pour l'ensemble de l'économie.

La guerre de la Russie menée contre l'Ukraine se poursuit, bien que les marchés agricoles mondiaux n'intègrent plus de « prime de guerre » dans les prix. Les exportations de céréales en provenance de cette région se poursuivent même si la Russie s'est retirée de l'Initiative céréalière de la mer Noire, chapeauté par les Nations Unies. Le conflit à Gaza se poursuit et, s'il s'étend aux pays voisins, il pourrait perturber la production ainsi que le transport du pétrole et d'autres marchandises. Une escalade du conflit pourrait avoir une incidence sur les prix du pétrole et des engrais, en particulier l'azote, ce qui ferait grimper les prix des intrants pour les producteurs. Les compagnies de transport maritime évitent d'effectuer des expéditions par la mer Rouge, ce qui contribue également à faire monter les prix des marchandises.

En 2023, la croissance des recettes monétaires agricoles a ralenti, atteignant un taux de 3,5 %. Les recettes devraient diminuer de 4,8 % en 2024, en raison de la baisse des prix des marchandises. Par le passé, les recettes monétaires agricoles ont eu tendance à diminuer après des périodes de forte augmentation. Grâce à l'amélioration des bilans des producteurs primaires, le secteur agricole est bien placé pour affronter des problèmes de rentabilité en 2024.

Les ventes du secteur de la fabrication alimentaire ont crû de 6,2 % en 2023, mais après ajustement en fonction de l'inflation, la croissance n'a été que de 0,7 %. Les coûts des intrants ont continué à augmenter en 2023, ce qui a exercé de la pression sur les marges bénéficiaires des fabricants. Toutefois, les marges devraient s'améliorer en 2024 et atteindre leur niveau le plus élevé depuis 2021.

Les revenus de la plupart des secteurs agricoles ont augmenté

En 2023, la production totale de céréales, d'oléagineux et de légumineuses au Canada a diminué de 7,5 % par rapport à l'année précédente pour atteindre un volume d'environ 89,5 millions de tonnes, ce qui est aussi inférieur de 2,2 % à la moyenne sur cinq ans. Ce déclin découle en grande partie de la sécheresse qui a sévi dans l'Ouest canadien en 2023.

Les coûts des intrants ont diminué tout au long de l'année 2023, ce qui a permis aux producteurs de dégager des marges positives. Les recettes globales liées aux cultures ont augmenté de 3,5 % en 2023, mais elles devraient diminuer de 4,8 % en 2024.

Dans le secteur de la volaille, la grippe aviaire qui a frappé l'année dernière a occasionné une pénurie d'œufs d'incubation et a eu sur la production d'œufs et de poulets à griller des répercussions qui continuent à se faire sentir en 2024. Toutefois, grâce à la hausse des prix, les recettes découlant de la volaille et des œufs ont augmenté d'environ 10,4 % en 2023 et devraient poursuivre sur cette lancée en 2024, malgré les problèmes d'approvisionnement en œufs. La demande doit être surveillée, car les stocks de volaille dépassaient largement leur moyenne historique à la fin de 2023.

La rentabilité du secteur bovin a été excellente dans de nombreuses régions du Canada en 2023, mais les régions frappées par la sécheresse ont été confrontées à des problèmes de disponibilité et de coût des aliments pour animaux. Même si les recettes ont crû d'environ 21,5 % en 2023, la taille du cheptel bovin canadien a atteint son niveau le plus bas depuis trois décennies. Dans le secteur porcin, les marges des exploitations de naissance-finition ont été sous pression pendant la plus grande partie de l'année 2023. L'Est du Canada a été le plus touché en raison des problèmes liés à la capacité d'abattage, ce qui a entraîné une baisse des recettes d'environ 10,1 %. Dans l'ensemble, les recettes de l'élevage ont augmenté d'environ 8,9 % en 2023.

Les prix des intrants agricoles ont diminué pour la plupart des produits en 2023 à cause de la baisse des prix de l'énergie. La production mondiale d'engrais est revenue à la normale, car les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les problèmes de production antérieurs ont été en grande partie résolus. En conséquence, les prix des engrais ont reculé de 18,8 % en 2023 par rapport aux sommets atteints en 2022 et ont connu une légère hausse au printemps 2024. Les coûts du carburant ont également chuté de 18,5 % en 2023. Les prix d'autres intrants, dont les semences commerciales et les aliments pour animaux, ont augmenté en 2023; toutefois, les éleveurs se réjouiront de savoir que les coûts des aliments pour animaux devraient diminuer en 2024. Les prix des machines ont aussi connu de fortes majorations en 2023 et devraient se maintenir à leur niveau actuel en 2024, ce qui incitera les producteurs à faire preuve de prudence dans leurs achats d'équipement.

* Les données figurant dans la section Survol de l'industrie agricole renvoient à l'année civile.

La valeur des terres agricoles continue d'afficher une tendance à la hausse

La forte demande et les ventes limitées ont entraîné une hausse de 11,5 % de la valeur des terres agricoles en 2023; cependant, on prévoit que la croissance ralentira en 2024 pour s'établir à 6,0 %. La valeur élevée des terres agricoles continue de renforcer les bilans des producteurs, mais les prix élevés posent des problèmes d'accessibilité et des obstacles à l'entrée pour certains producteurs, en particulier les nouveaux venus dans l'industrie.

La hausse des taux d'intérêt freine les investissements

En 2023, la dette agricole a crû d'environ 5,4 % au Canada. Selon les projections pour 2024, elle augmentera encore de 5,3 %. Les investissements dans les exploitations agricoles canadiennes ont ralenti sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt. Malgré la réduction des investissements dans l'équipement et les bâtiments, la demande de terres agricoles demeure vigoureuse de la part des producteurs qui ont un bilan solide et qui voient des possibilités d'améliorer l'efficacité de leur exploitation.

Dans le secteur de la fabrication de produits alimentaires et de boissons, les dépenses en immobilisations exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires sont restées stables à 2,8 % en 2023, mais une part importante de ces investissements est probablement liée à de nouvelles usines de trituration du canola dans l'Ouest canadien. Les investissements dans la technologie sont devenus plus importants que jamais, en raison du marché de l'emploi qui demeure affecté par la pénurie de main-d'œuvre et de l'évolution démographique à long terme liée au vieillissement de la population.

Les tensions géopolitiques ont des répercussions sur les échanges commerciaux

Les exportations sont essentielles à la réussite du Canada à titre de producteur agricole et agroalimentaire de premier plan. Compte tenu de sa faible population et de sa vaste étendue, le Canada dépend fortement des exportations. Il est le cinquième exportateur de produits agricoles en importance au monde.

Certains exportateurs canadiens continuent de se heurter à des difficultés d'accès aux marchés d'exportation. En effet, les restrictions imposées par la Chine en janvier 2022 sur les importations de bœuf canadien en raison d'un cas unique d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) sont toujours

en vigueur. Les exportations de pommes de terre de semence de l'Île-du-Prince-Édouard vers les États-Unis sont interdites depuis novembre 2021 en raison de la galle verruqueuse. Malgré les tensions politiques avec l'Inde, il y a quelques bonnes nouvelles sur le plan commercial pour le Canada. L'Inde a levé plusieurs restrictions à l'importation de lentilles et de pois, car l'inflation des prix des aliments demeure un problème dans ce pays en raison de l'offre restreinte. L'Inde a prolongé la suspension des droits sur les importations jusqu'en mars 2025 pour les lentilles et jusqu'en octobre 2024 pour les pois.

Les marges sont sous pression dans le secteur de la fabrication de produits alimentaires et de boissons

Dans un contexte d'inflation élevée, les consommateurs ont modifié leurs dépenses alimentaires et leurs habitudes de consommation en 2023 et continueront à le faire en 2024. Selon Ipsos, la principale mesure prise par les Canadiens en 2023 pour faire face à l'inflation a été de réduire leurs sorties au restaurant; plus de la moitié d'entre eux (57 %) ont opté pour cette stratégie. On observe aussi des changements dans les épiceries.

Ces changements dans le comportement des consommateurs continueront à peser sur les revenus du secteur de la transformation des aliments. Par contre, la croissance démographique compense la pression exercée par les changements relatifs aux dépenses par habitant. Le rythme de croissance du prix de nombreux intrants a diminué, et les coûts de certains intrants ont carrément baissé. La croissance des salaires demeure élevée, mais elle devrait ralentir dans le courant de l'année, en phase avec la baisse du taux de postes vacants.

Dans l'ensemble, selon nos projections, l'indice des marges brutes dans le secteur de la fabrication des aliments et des boissons devrait augmenter de 5 % en 2024. Si la rentabilité semble s'améliorer par rapport à 2023, elle est tout de même en baisse de 7 % par rapport à 2021. Toutefois, ces projections peuvent varier selon les différents segments du secteur de la transformation.

L'industrie agricole et agroalimentaire canadienne demeure en bonne santé

L'industrie agricole et agroalimentaire canadienne demeurerait en bonne santé financière à la fin de 2023, et ce, malgré la pression qui s'est exercée sur les marges dans certains secteurs. Un dollar canadien favorable et une demande accrue de la part de secteurs comme celui des carburants renouvelables ont créé des occasions pour les agriculteurs, les agroentrepreneurs et les transformateurs agroalimentaires canadiens. La diminution attendue des recettes monétaires agricoles en 2024 n'est pas surprenante, car l'industrie a profité de prix élevés des marchandises ces dernières années, et de nombreux producteurs de céréales et d'oléagineux ont obtenu d'excellents rendements.

La fabrication alimentaire demeure un moteur important de l'économie canadienne. Les petites et moyennes entreprises de transformation fournissent des produits alimentaires novateurs aux Canadiennes et aux Canadiens, et les grandes entreprises de transformation tirent parti de la demande croissante d'aliments sains et de grande qualité sur les marchés étrangers. Les agriculteurs, les agroentrepreneurs et les transformateurs alimentaires ne cessent de s'adapter à l'environnement de marché en constante évolution.

L'industrie agricole et agroalimentaire du Canada fait preuve de résilience et se trouve bien placée pour tirer parti des occasions qui se présenteront et surmonter les difficultés économiques actuelles et futures.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter les publications suivantes :

- [🔗 Rapport Valeur des terres agricoles](#)
- [🔗 Perspectives sectorielles de FAC](#)

Résultats financiers et principales mesures utilisées

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023	2022
Intérêts créditeurs nets	1 354	1 341
(Charge pour pertes sur prêts) ajustement au titre des pertes sur prêts	(108)	90
Produits autres que d'intérêt	24	9
Frais d'administration	(548)	(508)
Bénéfice net	722	932
Croissance du portefeuille		
Nombre de prêts	160 354	156 964
Total des prêts	47 881	44 489
Taux de croissance des prêts (%) ⁽³⁾	7,6	7,6
Emprunts		
Dette à court terme	7 697	8 077
Dette à long terme	33 672	30 107
Rentabilité		
Marge d'intérêt nette (%) ⁽⁴⁾	2,76	2,96
Qualité du crédit		
Prêts douteux	814	394
Provision pour pertes sur prêts	165	110
Efficience		
Ratio d'efficience (%) ⁽⁴⁾	40,1	37,9
Gestion du capital		
Ratio de capital total (%) ⁽⁵⁾	15,9	17,0
Ratio de levier ⁽⁶⁾	4,9	4,5
Résultats de l'actionnaire		
Rendement des capitaux propres (%) ⁽⁷⁾	8,4	11,2
Dividendes ⁽⁸⁾	471	560

⁽³⁾ La croissance des prêts est calculée comme étant la variation du total des prêts comparativement à la période précédente.

⁽⁴⁾ Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section Mesures non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

⁽⁵⁾ Cette mesure est calculée selon les normes de fonds propres définies par le Bureau du surintendant des institutions financières.

⁽⁶⁾ Le ratio de levier est calculé comme étant le passif total en pourcentage du total des capitaux propres.

⁽⁷⁾ Le rendement des capitaux propres est calculé comme étant le bénéfice net en pourcentage des capitaux propres moyens pour la période.

⁽⁸⁾ Les dividendes ont été versés à partir des bénéfices non répartis.

Bénéfice net

En 2023-2024, le bénéfice net a diminué de 45 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 6 % par rapport à 2022-2023. La hausse des frais d'administration a contribué à hauteur de 57 millions de dollars à la réduction du bénéfice net. La hausse des frais d'administration s'explique par l'embauche d'employés supplémentaires et par les coûts d'impartition de main-d'œuvre nécessaires pour soutenir la croissance organisationnelle, réaliser nos initiatives stratégiques et améliorer nos compétences fondamentales. Les pertes non réalisées dans notre portefeuille de capital-risque ont entraîné une réduction de 30 millions de dollars des produits autres que d'intérêt. Toutefois, une diminution de la charge pour pertes sur prêts a entraîné une augmentation de 31 millions de dollars du bénéfice net. Cette diminution s'explique par un changement à la composition des prêts douteux dans notre portefeuille. Une augmentation de 11 millions de dollars des frais d'administration a été réalisée grâce à l'augmentation des intérêts créditeurs nets attribuable à la croissance du volume des prêts.

En 2022-2023, le bénéfice net a diminué de 210 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 23 % par rapport à 2021-2022. Cette diminution est principalement attribuable à un changement lié à l'orientation de notre charge pour pertes sur prêts. En 2022-2023, un plus grand nombre de clients ont demandé des modifications de prêts en raison de difficultés financières. Le solde des prêts en retard a été plus élevé en raison de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, de la volatilité des marchés, de la hausse des taux d'intérêt et des prix élevés des intrants agricoles, qui ont créé des difficultés économiques dans l'industrie agricole et agroalimentaire. En 2021-2022, il y a eu un ajustement de la charge pour pertes sur prêts car les clients qui avaient reporté des paiements en vertu des programmes de soutien au titre de la pandémie ont recommencé à effectuer des paiements réguliers, et parce que nous avons apporté des améliorations à notre modèle, lequel met davantage l'accent sur le risque lié aux clients. En 2022-2023, les frais d'administration ont augmenté en raison de la hausse des coûts des services professionnels requis pour aider à mettre en œuvre les systèmes et processus opérationnels fondamentaux. Les salaires et les avantages qui ont été nécessaires pour mener nos activités et réaliser nos initiatives stratégiques ont aussi augmenté.

Intérêts créditeurs nets, croissance du portefeuille, emprunts et rentabilité

Intérêts créditeurs nets

Les intérêts créditeurs nets sont composés des revenus en intérêts tirés des actifs productifs d'intérêts (les prêts, les espèces et les placements à court terme, ainsi que les autres prêts), contrebalancés par les intérêts débiteurs sur les emprunts portant intérêt utilisés pour mener nos activités.

En 2023-2024, les intérêts créditeurs nets s'élevèrent à 1 365 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 11 millions comparativement à 1 354 millions en 2022-2023. La croissance du portefeuille enregistrée à la fin de l'exercice 2022-2023 a contribué à une hausse de 53 millions de dollars des intérêts créditeurs nets en 2023-2024. Cette hausse a été largement contrebalancée par une diminution de 42 millions de dollars de la marge d'intérêt nette attribuable aux pressions exercées sur les prix et aux changements à la composition de notre portefeuille entraînés par la hausse des taux d'intérêt. L'utilisation stratégique de notre structure de capital et le contexte des taux d'intérêt ont permis d'accroître le rendement des capitaux propres existants qui servent à financer nos activités. Cela a compensé en partie la pression exercée sur notre marge d'intérêt nette, car les taux plus élevés ont fait augmenter le coût des emprunts requis pour financer nos actifs productifs d'intérêts.

En 2022-2023, les intérêts créditeurs nets s'élevèrent à 1 354 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 13 millions comparativement à 1 341 millions en 2021-2022. L'augmentation des volumes de prêts a contribué à hauteur de 83 millions de dollars à cette hausse, qui a été partiellement contrebalancée par une diminution de 70 millions de la marge d'intérêt nette.

Au 31 mars (en millions de dollars)	2024			2023			2022		
	Solde moyen	Intérêt ⁽⁹⁾	Taux (%) ⁽⁹⁾	Solde moyen	Intérêt ⁽⁹⁾	Taux (%) ⁽⁹⁾	Solde moyen	Intérêt ⁽⁹⁾	Taux (%) ⁽⁹⁾
Total des prêts	49 255	2 694	5,47	46 621	2 139	4,59	43 058	1 534	3,56
Placements	2 024	108	5,34	2 292	69	3,01	2 200	12	0,55
Autres prêts	86	5	5,81	114	8	7,02	97	6	6,19
Total de l'actif productif d'intérêt	51 365	2 807	5,46	49 027	2 216	4,52	45 355	1 552	3,42
Total du passif portant intérêt	43 694	1 442	3,30	40 713	862	2,12	37 190	211	0,57
Total du différentiel de taux d'intérêt			2,16			2,40			2,85
Effet des capitaux propres	7 671		0,50	8 314		0,36	8 165		0,11
Total des intérêts créditeurs nets sur l'actif productif d'intérêt	51 365	1 365	2,66	49 027	1 354	2,76	45 355	1 341	2,96
Variation des intérêts créditeurs nets sur 12 mois attribuable aux :									
Augmentations du volume		53			83			75	
Variations de la marge		(42)			(70)			(32)	
Variation totale des intérêts créditeurs nets		11			13			43	

⁽⁹⁾ Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section Mesures non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Prêts et croissance du portefeuille

Au 31 mars 2024, les prêts affichaient une hausse de 3 108 millions de dollars (6,5 %) par rapport au 31 mars 2023.

Répartition des prêts par secteur d'activité

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	Total des prêts			Croissance annuelle par secteur		
	2024	2023	Écart	2024	2023	Écart
Prêts⁽¹⁰⁾						
Production primaire						
Céréales et oléagineux	16 371	15 317	1 054	6,9 %	6,9 %	–
Lait	7 368	7 238	130	1,8 %	4,5 %	(2,7) %
Bovins	4 318	3 900	418	10,7 %	5,0 %	5,7 %
Autres	3 396	3 225	171	5,3 %	6,6 %	(1,3) %
Volaille	3 341	3 244	97	3,0 %	8,0 %	(5,0) %
Serres	2 373	1 987	386	19,4 %	7,5 %	11,9 %
Alliances	1 764	1 765	(1)	(0,1) %	3,4 %	(3,5) %
Porcs	1 659	1 568	91	5,8 %	12,4 %	(6,6) %
Fruits	1 499	1 427	72	5,0 %	8,1 %	(3,1) %
Total de la production primaire	42 089	39 671	2 418	6,1 %	6,4 %	(0,3) %
Agroentreprise	6 311	6 117	194	3,2 %	12,6 %	(9,4) %
Agroalimentaire	2 628	2 132	496	23,3 %	16,7 %	6,6 %
Répartition des prêts par secteur d'activité	51 028	47 920	3 108	6,5 %	7,6 %	(1,1) %

⁽¹⁰⁾ Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Les prêts servant au financement de la production primaire ont augmenté de 2 418 millions de dollars, mais ont diminué pour s'établir à 82 % du total des prêts de FAC au 31 mars 2024, comparativement à 83 % l'année précédente.

Le secteur des céréales et oléagineux a crû de 1 054 millions de dollars, ce qui représente la hausse la plus forte sur douze mois. En 2023-2024, l'augmentation des prêts est attribuable aux investissements en capital, dont les achats de terres et d'équipements. La hausse des taux d'intérêt, la diminution de l'offre de terres à vendre et la réduction de la production liée à la sécheresse dans l'Ouest canadien ont contribué à la stagnation du taux de croissance en 2023-2024. En 2022-2023, l'augmentation des prêts était attribuable à des coûts d'exploitation plus élevés, en particulier pour les intrants de culture, conjugués à des augmentations de la production par rapport à 2021-2022.

Le secteur des serres a progressé de 19,4 % d'une année sur l'autre, soit le taux de croissance annuel le plus élevé de notre portefeuille de la production primaire. Les clients ont eu besoin de financement supplémentaire pour investir dans des projets d'immobilisations en 2023-2024. Les pressions inflationnistes ont eu un effet marqué sur les coûts de construction et les intrants pour les exploitants de serres, y compris le coût de la main-d'œuvre. En 2022-2023, la croissance annuelle de ce secteur a ralenti en raison de problèmes d'approvisionnement, de l'augmentation des coûts et de la hausse des taux d'intérêt, qui ont réduit les investissements dans des projets d'immobilisations.

Les prêts dans le secteur porcin ont augmenté d'une année sur l'autre, mais le taux de croissance annuel a diminué de 6,6 %. En 2023-2024, la croissance est attribuable à l'augmentation des investissements en capital. En 2022-2023, la hausse des coûts des aliments pour animaux a exercé une pression sur les éleveurs et a eu pour effet d'accroître la demande de capitaux supplémentaires.

Au 31 mars 2024, les prêts de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire ont augmenté respectivement de 194 millions de dollars et de 496 millions par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation du financement accordé au secteur de l'agroentreprise est attribuable à la hausse des prix de l'équipement et à l'activité de transformation supplémentaire occasionnée par l'augmentation des volumes de production en 2022-2023. La hausse des taux d'intérêt s'est poursuivie en 2023-2024, ce qui a amené les clients à retarder les dépenses et les projets non essentiels, d'où une croissance plus lente qu'en 2022-2023. La croissance des prêts au secteur agroalimentaire est attribuable aux coûts de construction et aux répercussions de l'inflation des prix sur les intrants.

Prêts selon la répartition géographique

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	Total des prêts			Croissance annuelle par région		
	2024	2023	Écart	2024	2023	Écart
Prêts⁽¹⁾						
Ontario	15 601	14 326	1 275	8,9 %	10,1 %	(1,2)%
Saskatchewan	9 179	8 720	459	5,3 %	4,9 %	0,4 %
Alberta	9 176	8 538	638	7,5 %	4,4 %	3,1 %
Québec	7 262	6 854	408	6,0 %	11,3 %	(5,3)%
Colombie-Britannique	4 433	4 244	189	4,5 %	5,9 %	(1,4)%
Manitoba	3 781	3 763	18	0,5 %	6,9 %	(6,4)%
Atlantique	1 596	1 475	121	8,2 %	9,7 %	(1,5)%
Prêts selon la répartition géographique	51 028	47 920	3 108	6,5 %	7,6 %	(1,1)%

⁽¹⁾ Les prêts excluent les commissions sur prêt reportées.

Au 31 mars 2024, le total des prêts a augmenté dans toutes les régions géographiques comparativement au 31 mars 2023.

Les prêts en Ontario ont augmenté de 1 275 millions de dollars, ce qui représente 41 % de la croissance annuelle du total des prêts. Des prêts supplémentaires ont été octroyés dans le secteur de la production primaire ainsi que dans les secteurs de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire.

Les prêts en Alberta ont augmenté de 638 millions de dollars, ce qui représente 21 % de la croissance annuelle du total des prêts. Les clients des secteurs de la production primaire ont emprunté des montants plus importants en raison de l'augmentation de la valeur des terres, des prix du bœuf et des coûts d'exploitation.

Emprunts

Les activités d'emprunt de FAC sont régies par l'article 12 de la *Loi sur le financement agricole Canada* et par l'article 127 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Nos activités d'emprunt doivent aussi être menées conformément aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances. Les emprunts sont utilisés dans le cours normal des affaires pour financer les activités et combler les besoins de liquidités. En détenant des liquidités adéquates, FAC est en mesure de satisfaire à ses exigences d'exploitation quotidiennes dans l'éventualité où un besoin de liquidités imprévu ou une interruption des activités l'empêche d'effectuer des emprunts dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Bien que ce programme soit une source de financement stable, nous maintenons aussi une marge de crédit d'exploitation bancaire et un portefeuille de placements comportant suffisamment de titres facilement convertibles en espèces pour combler nos besoins de financement projetés pendant une durée minimale de 30 jours.

Nous structurons les emprunts de manière à financer les prêts accordés à nos clients, à gérer le risque et à satisfaire aux exigences d'affaires. Les taux d'intérêt et les conditions du marché peuvent entraîner des changements en ce qui concerne les préférences des clients ou le risque de taux d'intérêt lié à des éléments du bilan. Compte tenu du contexte des taux d'intérêt, les clients ont continué à montrer une préférence pour les produits à long terme et à taux fixe afin de bloquer les taux pour le premier semestre de l'année. Cette tendance a évolué vers des produits à taux variable en raison des attentes accrues à l'égard d'éventuelles baisses de taux. L'augmentation des emprunts est cohérente avec la croissance du portefeuille de prêts.

Dette à court terme

La dette à court terme est constituée d'emprunts dont l'échéance est d'un an ou moins, ce qui comprend les emprunts à taux fixe et à taux variable. Les emprunts à taux variable sont assortis de taux d'intérêt variables se rajustant en fonction du taux des bons du Trésor. Au 31 mars 2024, le solde de la dette à court terme s'élevait à 8 314 millions de dollars (7 697 millions au 31 mars 2023). Un montant de 7 387 millions de dollars du solde total de la dette à court terme a été contracté dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Dette à long terme

La dette à long terme est constituée d'emprunts dont l'échéance est supérieure à un an, ce qui comprend les emprunts à taux fixe et à taux variable. Les emprunts à taux variable sont assortis de taux d'intérêt variables se rajustant en fonction du taux des bons du Trésor. Au 31 mars 2024, le solde de la dette à long terme s'élevait à 35 932 millions de dollars, comparativement au montant de 33 672 millions constaté au 31 mars 2023. En 2023-2024, tous les emprunts à long terme ont été obtenus grâce au Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Cotes de crédit

Les dettes nouvelles et en cours contractées par FAC auprès des marchés financiers constituent des obligations directes et inconditionnelles du gouvernement du Canada. Moody's Investors Service et Standard & Poor's n'ont pas modifié les cotes de crédit de FAC au cours de l'exercice. Les cotes de crédit de FAC au 31 mars 2024 étaient :

	Long terme	Court terme
Moody's Investors Service	Aaa	P-1
Standard & Poor's	AAA	A-1+

Charge pour pertes sur prêts et qualité du crédit

En tant que principal fournisseur de services financiers et commerciaux du Canada, qui se consacre à la croissance de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne, nous offrons du financement et des services adaptés aux besoins de l'industrie. Pour ce faire, nous surveillons notamment notre portefeuille de prêts et l'industrie afin de trouver et de concevoir, de façon proactive, des solutions conçues pour aider nos clients à surmonter les périodes difficiles. Par exemple, en 2023-2024, nous avons mis en œuvre des programmes destinés aux producteurs de fruits de la Colombie-Britannique et aux producteurs de sirop d'érable de l'Est du Canada qui ont été touchés par des conditions météorologiques défavorables. Nous avons également mis en œuvre des programmes de soutien pour aider les producteurs de bœuf et de porc à poursuivre leurs activités durant des conditions de production défavorables. FAC a mis au point des options de produits ainsi que des programmes sur mesure qui offrent aux clients la souplesse et l'appui dont ils ont besoin pour saisir les occasions et faire face aux difficultés qui se présentent.

Nous utilisons de saines pratiques commerciales pour analyser la qualité du crédit et surveiller les prêts en retard et les prêts douteux. À partir de cette analyse, nous sommes davantage en mesure d'évaluer avec précision le montant de la provision pour pertes sur prêts dont nous avons besoin et de déterminer si les risques auxquels nous nous exposons se situent à l'intérieur des seuils de tolérance énoncés dans les politiques de gestion du risque approuvées par notre Conseil d'administration.

Prêts douteux

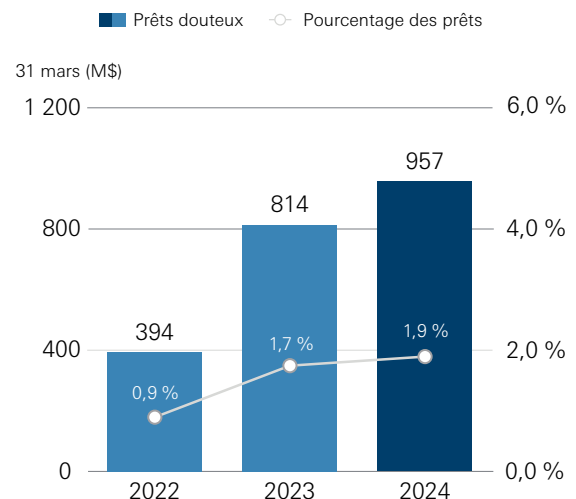
À chaque date de clôture, nous évaluons notre portefeuille de prêts afin de classer les investissements sur la base de mesures internes qui évaluent le risque de défaut et la capacité du client à satisfaire aux exigences relatives aux flux de trésorerie contractuels. Les prêts sont classés comme douteux lorsque nous n'avons plus l'assurance raisonnable de pouvoir recouvrer le montant total du capital et des intérêts en temps voulu.

Les défis de l'industrie, notamment les conditions météorologiques défavorables, l'inflation élevée et la hausse des taux d'intérêt, ont contribué à l'augmentation des reports de paiement en 2023-2024.

Au 31 mars 2024, le solde des prêts douteux a augmenté de 143 millions de dollars par rapport au 31 mars 2023, étant donné l'augmentation du nombre de clients ayant demandé des modifications de prêts en raison de difficultés financières et l'augmentation du nombre de prêts en retard.

En 2022-2023, nous avons affiné les indicateurs utilisés pour classer les prêts comme douteux. Cet ajustement a fait augmenter notre solde de prêts douteux de 248 millions de dollars. En outre, un plus grand nombre de clients ont demandé des modifications de prêts en raison de difficultés financières, et il y a eu un plus grand nombre de prêts en retard, ce qui a fait augmenter le nombre de prêts douteux par rapport à 2021-2022.

Prêts douteux



Répartition des prêts douteux par secteur

Au 31 mars (en millions de dollars)	Prêts douteux			Pourcentage de prêts douteux par secteur		
	2024	2023	Écart	2024	2023	Écart
Production primaire						
Céréales et oléagineux	151	209	(58)	0,9 %	1,4 %	(0,5) %
Lait	50	37	13	0,7 %	0,5 %	0,2 %
Bovins	103	120	(17)	2,4 %	3,1 %	(0,7) %
Autres	68	89	(21)	2,0 %	2,8 %	(0,8) %
Volaille	45	10	35	1,3 %	0,3 %	1,0 %
Serres	89	19	70	3,8 %	1,0 %	2,8 %
Alliances	14	17	(3)	0,8 %	1,0 %	(0,2) %
Porcs	27	57	(30)	1,6 %	3,6 %	(2,0) %
Fruits	89	40	49	5,9 %	2,8 %	3,1 %
Total de la production primaire	636	598	38	1,5 %	1,5 %	–
Agroentreprise	153	62	91	2,4 %	1,0 %	1,4 %
Agroalimentaire	168	154	14	6,4 %	7,2 %	(0,8) %
Répartition des prêts douteux par secteur	957	814	143	1,9 %	1,7 %	0,2 %

La valeur des prêts douteux dans le secteur des serres a augmenté de 70 millions de dollars, soit la plus forte variation en dollars dans notre portefeuille de la production primaire. Les exploitants de serres ont composé avec des difficultés liées à des marges étroites en raison de la pression inflationniste sur les intrants et des coûts élevés de la main-d'œuvre, ce qui a entraîné un recours accru aux modifications de prêts.

La valeur des prêts douteux dans les secteurs des fruits et de la volaille a augmenté respectivement de 49 millions de dollars et de 35 millions de dollars. Le secteur fruitier canadien a été confronté à des difficultés liées aux conditions météorologiques défavorables pendant les saisons de croissance, en particulier dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique, ce qui a entraîné un plus grand nombre de demandes de modification de prêts de la part des clients ainsi qu'une augmentation des prêts en retard. En 2023-2024, le secteur de la volaille a été confronté à une épidémie de grippe aviaire, qui a contribué à une pénurie d'œufs d'incubation et à d'autres problèmes de production. La croissance des prêts douteux dans ce secteur est attribuable à un prêt en retard d'un client important.

La valeur des prêts douteux a diminué dans le secteur des oléagineux et des céréales, car les producteurs ont vu leurs recettes monétaires agricoles augmenter grâce aux prix élevés des produits agricoles et à une diminution des prix des intrants agricoles tout au long de l'exercice 2023-2024, ce qui leur a permis de dégager des marges positives. Les prêts douteux des producteurs des secteurs porcin et bovin ont également diminué, ce qui s'explique principalement par la stabilisation des coûts des aliments pour animaux après la hausse observée en 2022-2023.

La valeur des prêts douteux dans les secteurs de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire a augmenté respectivement de 91 millions de dollars et de 14 millions de dollars. L'augmentation des prêts douteux dans le secteur de l'agroentreprise est principalement attribuable à plusieurs clients importants dont les prêts étaient en retard ou qui éprouvaient des difficultés financières. L'augmentation des prêts douteux dans le secteur de l'agroalimentaire est attribuable à la hausse des coûts de la main-d'œuvre et des matières premières. Les prix de vente des fabricants de produits alimentaires sont pour l'essentiel restés stables, car les consommateurs continuent à réduire leurs dépenses discrétionnaires, ce qui exerce une pression supplémentaire sur les marges bénéficiaires. Dans l'ensemble, le nombre de prêts en retard a augmenté.

Prêts douteux selon la répartition géographique

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	Prêts douteux			Pourcentage de prêts douteux par région		
	2024	2023	Écart	2024	2023	Écart
Ontario	149	92	57	1,0 %	0,6 %	0,4 %
Saskatchewan	127	144	(17)	1,4 %	1,7 %	(0,3) %
Alberta	156	182	(26)	1,7 %	2,1 %	(0,4) %
Québec	217	158	59	3,0 %	2,3 %	0,7 %
Colombie-Britannique	194	102	92	4,4 %	2,4 %	2,0 %
Manitoba	55	61	(6)	1,5 %	1,6 %	(0,1) %
Atlantique	59	75	(16)	3,7 %	5,1 %	(1,4) %
Prêts douteux selon la répartition géographique	957	814	143	1,9 %	1,7 %	0,2 %

La valeur des prêts douteux en Colombie-Britannique a augmenté de 92 millions de dollars en 2023-2024. De fortes augmentations ont été enregistrées dans les secteurs de la volaille et des fruits. L'épidémie de grippe aviaire a eu des répercussions sur le secteur de la volaille, tandis que les conditions environnementales défavorables enregistrées au cours des deux dernières années ont nui à la production fruitière. Les prêts douteux de quelques grands clients dans les secteurs de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire ont également contribué à cette croissance.

Au Québec, les prêts douteux ont augmenté de 59 millions de dollars en 2023-2024. Le principal facteur expliquant cette augmentation est le nombre de prêts douteux dans le secteur de l'agroentreprise. Les pressions liées aux coûts dans l'environnement économique actuel, notamment la hausse des coûts des intrants et des taux d'intérêt, ont entraîné des difficultés financières pour les clients de ce secteur.

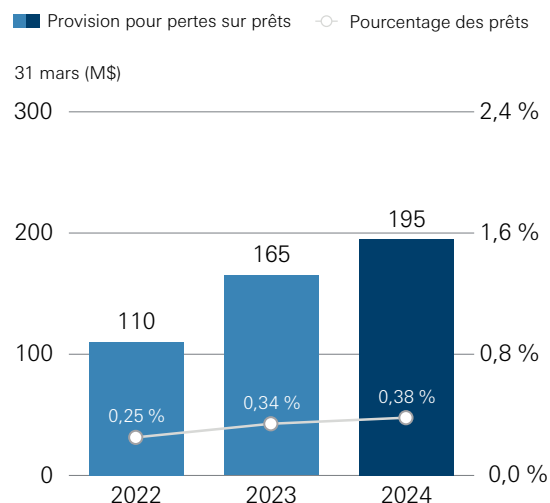
La valeur des prêts douteux en Alberta a diminué de 26 millions de dollars en 2023-2024. Cette baisse s'explique par l'amélioration des conditions économiques dans le secteur bovin, les producteurs ayant profité d'une plus grande stabilité des prix des aliments pour animaux par rapport à la hausse des prix constatée en 2022-2023. L'amélioration des résultats économiques dans le secteur des céréales et oléagineux a également contribué à cette baisse.

Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts, exprimée en pourcentage des prêts, a augmenté de 0,04 point de pourcentage. Malgré les problèmes de production qui persistent, les pressions sur la rentabilité et la baisse des prix des produits agricoles dans certains secteurs, les recettes monétaires agricoles totales ont augmenté, ce qui a permis à la plupart des clients d'absorber l'augmentation des coûts.

En 2023-2024, notre provision pour pertes sur prêts a augmenté de 30 millions de dollars pour s'établir à 195 millions de dollars. En 2023-2024, l'augmentation de notre provision pour pertes sur prêts est principalement attribuable à des augmentations considérables du risque de crédit lié aux prêts productifs et aux nouvelles activités de prêt. Ces augmentations ont été partiellement compensées par la mise à jour des estimations prenant en compte les pertes subies récemment et les prévisions économiques récentes dans le calcul de notre provision pour pertes sur prêts, ainsi que par la radiation de prêts douteux de notre portefeuille, surtout dans les secteurs de l'agroalimentaire et du bœuf.

Provision pour pertes sur prêts



(Charge pour pertes sur prêts) ajustement au titre des pertes sur prêts

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	2022
Prêts douteux (3 ^e stade)	(43)	(109)	3
Prêts productifs (1 ^{er} et 2 ^e stades)	(34)	1	87
(Charge totale pour pertes sur prêts) ajustement total au titre des pertes sur prêts	(77)	(108)	90

La charge pour pertes sur prêts sur les prêts douteux a été moins élevée en 2023-2024 parce que certains prêts existants sont passés du statut de prêts douteux à celui de prêts productifs, ce qui a contribué à compenser l'impact des nouveaux prêts douteux. En 2023-2024, l'augmentation de la charge pour pertes sur prêts sur les prêts productifs est principalement attribuable à l'augmentation du risque de crédit.

En 2022-2023, la charge pour pertes sur prêts a augmenté parce qu'un plus grand nombre de clients ont demandé des modifications de prêts en raison de difficultés financières et qu'il y a eu plus de prêts en retard. Cela s'est traduit par une augmentation de la provision pour pertes sur prêts et de la charge pour pertes sur prêts sur les prêts douteux par rapport à 2021-2022.

Un ajustement de notre charge pour pertes sur prêts a été comptabilisé en 2021-2022, résultat des améliorations apportées à notre modèle, lequel met davantage l'accent sur le risque lié aux clients et les pertes subies récemment. La provision pour pertes sur prêts a aussi diminué cette année-là, car les clients qui avaient reporté des paiements en vertu des programmes de soutien au titre de la pandémie ont recommencé à effectuer des paiements réguliers.

Radiations

Les radiations ont augmenté de 3 millions de dollars pour atteindre un total de 58 millions de dollars en 2023-2024.

Produits autres que d'intérêt

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	2022
Revenu tiré de l'assurance	17	16	17
(Perte nette) gain net tiré des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur ⁽¹²⁾	(19)	8	(1)
Autres charges ⁽¹²⁾	(4)	–	(7)
Total des (pertes) produits autres que d'intérêt	(6)	24	9

⁽¹²⁾ Les données comparatives ont été retraitées pour tenir compte de la présentation de la période en cours.

En 2023-2024, la perte liée aux instruments financiers désignés à la juste valeur est en grande partie attribuable à des pertes non réalisées dans des placements de capital-risque. En 2022-2023, notre gain net est attribuable à un gain non réalisé sur des placements de capital-risque, en partie contrebalancé par les coûts relatifs à l'achat d'instruments dérivés pour atténuer le risque de taux d'intérêt. En 2021-2022, une perte réalisée sur certains placements de capital-risque a été largement compensée par des gains non réalisés sur l'ensemble du portefeuille de capital-risque.

En 2021-2022, les autres charges englobaient une perte de valeur de 5 millions de dollars liée à la vente de notre portefeuille de crédit-bail.

Frais d'administration

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023 ⁽¹³⁾	2022 ⁽¹³⁾
Rémunération et avantages sociaux des employés	343	318	307
Effectif imparti	90	72	62
Technologie et communications, y compris l'amortissement et la dépréciation	68	65	69
Occupation, y compris la dotation aux amortissements	32	32	31
Marketing et soutien à l'industrie	27	17	13
Services professionnels	25	23	16
Déplacements	9	9	2
Autres	11	12	8
Total des frais d'administration	605	548	508

⁽¹³⁾ Les données comparatives ont été retraitées pour tenir compte de la présentation de la période en cours.

Nos frais d'administration représentent les coûts liés à l'exécution de notre mandat et de notre stratégie tout en améliorant continuellement nos compétences fondamentales afin que nous puissions nous adapter aux nouvelles attentes des clients et à l'évolution des normes du secteur. Les catégories ont été reclassées afin de mieux refléter la nature de nos frais d'administration. Nous avons atteint toutes les cibles de réduction pour 2023-2024 qui sont décrites dans le budget fédéral de 2023, et nous continuons à surveiller et à gérer les frais d'administration afin de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité.

La rémunération et les avantages sociaux des employés et les coûts d'impartition de main-d'œuvre constituent nos principaux frais d'administration. Des augmentations en 2023-2024 et en 2022-2023 ont été nécessaires pour soutenir la croissance de nos activités et nous permettre d'investir dans notre stratégie et nos compétences fondamentales.

Les frais liés au marketing et au soutien à l'industrie ont augmenté en 2023-2024 en raison d'occasions supplémentaires de commandites et d'investissement dans des événements de l'industrie agricole et dans des organismes qui contribuent à promouvoir la sécurité alimentaire et la production alimentaire durable. En 2022-2023, notre initiative majeure visait le soutien à l'agriculture autochtone par la réconciliation et le développement des capacités et des affaires grâce à la mise sur pied d'un organisme sans but lucratif national dirigé par des Autochtones, nommé le Cercle national pour l'agriculture et l'agroalimentaire autochtones.

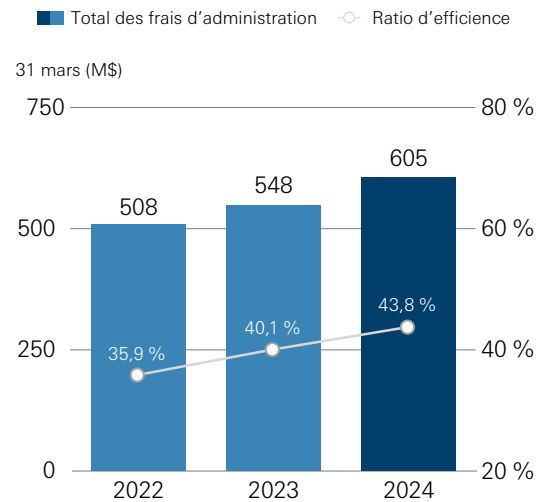
Les services professionnels nous aident à nous améliorer dans les domaines essentiels de l'investissement stratégique, de la fidélisation de la clientèle et des programmes de l'industrie. L'augmentation des coûts des services professionnels en 2023-2024, de l'ordre de 2 millions de dollars, est inférieure à celle enregistrée en 2022-2023. Ce changement reflète notre engagement à réduire les dépenses liées aux services professionnels et à l'administration, comme l'exige le budget fédéral de 2023.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité mesure le pourcentage des produits gagnés qui est affecté aux activités d'exploitation. En 2023-2024, notre ratio d'efficacité a augmenté en raison de la baisse de la croissance des revenus conjuguée à l'augmentation des frais d'administration. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les sections précédentes Intérêts créditeurs nets et Frais d'administration.

Notre calcul est une mesure non conforme aux PCGR qui exclut les charges susceptibles de masquer les tendances dans les résultats d'affaires et réduire la comparabilité avec des périodes précédentes. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section Mesures non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Ratio d'efficacité



Gestion du capital

FAC gère son capital conformément à sa politique de gestion du capital approuvée par son Conseil d'administration. Cette politique et le cadre qui l'appuie décrivent la méthode employée par FAC pour évaluer ses besoins de capital en fonction des risques énoncés dans son cadre et sa politique de gestion du risque d'entreprise. Notre objectif en matière de gestion du capital est de conserver un capital suffisant pour exécuter notre stratégie et faire face aux ralentissements économiques, aux incertitudes liées aux changements climatiques et aux périodes de pertes prolongées.

Lorsqu'elle évalue la suffisance de son capital actuelle et future, FAC compare son capital total au capital minimal réglementaire et au capital cible. FAC a recours à la ligne directrice Normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières pour mesurer son capital total, son capital minimal et ses actifs pondérés en fonction des risques. Le processus d'évaluation de la suffisance du capital interne de FAC repose sur les évaluations réglementaires et internes du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel, du risque lié au climat, du risque lié à la cybersécurité et du risque lié aux modèles, ainsi que des considérations liées aux tests de tension, au développement des affaires, à la portée opérationnelle, aux incertitudes et aux modifications d'ordre réglementaire. Le processus d'évaluation de la suffisance du capital interne a entraîné deux changements importants qui ont eu une incidence sur le ratio de capital total, le capital cible et le capital excédentaire, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2023 :

- Une nouvelle méthodologie de mesure du capital en fonction du risque de crédit a réduit le montant des capitaux nécessaires pour couvrir les risques déterminés. Par conséquent, le capital cible a chuté de 1 milliard de dollars, ce qui a entraîné une augmentation directe de notre capital excédentaire à l'ouverture de l'exercice 2023-2024.
- En 2023, le Bureau du surintendant des institutions financières a publié une nouvelle version des Normes de fonds propres pour les entités réglementées au Canada qui tient compte des réformes de Bâle III. Il en est résulté une diminution de 6,8 milliards de dollars des actifs pondérés en fonction des risques, en raison de la nature des garanties qui sous-tendent le portefeuille de prêts de FAC.

En raison de ces changements, en 2023-2024, notre ratio de capital cible est demeuré inchangé par rapport à 2022-2023, soit à 15,0 %.

Suffisance du capital

En 2023-2024, FAC se situait à 2,4 % au-dessus de son ratio de capital cible, principalement en raison de changements réglementaires qui ont réduit la pondération moyenne des risques appliquée à notre portefeuille. Cette réduction résulte de l'augmentation de la valeur attribuée aux biens donnés en garantie de nos prêts. En outre, notre capital a augmenté plus rapidement que les exigences en matière de capital pour la conduite des activités normales. Nous avons remboursé les 250 millions de dollars de l'apport en capital conservé au cours de l'exercice précédent, ce qui a ramené la limite de contribution en capitaux du gouvernement du Canada pour FAC au montant maximal de 2 500 millions de dollars.

Ratio de capital total

L'augmentation de 1,5 % du ratio de capital total entre le 31 mars 2023 et le 31 mars 2024 résulte d'une diminution nette des actifs pondérés en fonction des risques et d'une augmentation de la génération de capital, contrebalancées par le paiement de dividendes qui comprenait le remboursement de l'apport de capital du gouvernement du Canada. La diminution des actifs pondérés en fonction des risques est attribuable aux changements réglementaires, tandis que la génération de capital interne est principalement due à l'augmentation du bénéfice net et à l'augmentation des bénéfices non répartis qui en a résulté. L'énoncé relatif au versement des dividendes précisé dans la politique de gestion du capital de FAC est aligné sur les exigences du Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière, mis en place en 2018 par le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor. Selon cet énoncé, la distribution des capitaux excédentaires peut être reportée durant la période de planification du Plan d'entreprise.

Ratio de levier

FAC utilise le ratio de levier, l'unique limite législative de la société, comme mesure supplémentaire pour évaluer la suffisance de son capital. À la fin de l'exercice 2023-2024, le ratio de levier de FAC demeure inférieur à la limite législative de 12:1. De 2022-2023 à 2023-2024, notre ratio de levier a légèrement augmenté, passant de 5,1:1 à 4,9:1.

Résultats de l'actionnaire

Rendement des capitaux propres

En 2023-2024, la baisse des intérêts créditeurs nets, attribuable au contexte actuel des taux d'intérêt, a entraîné une diminution du rendement des capitaux propres. Cette baisse a eu lieu en dépit de la diminution des capitaux propres découlant du remboursement de 250 millions de dollars en apport de capitaux et du versement d'un dividende de 210 millions de dollars provenant des bénéfices non répartis au gouvernement du Canada.

En 2022-2023, la diminution du rendement des capitaux propres est attribuable à une augmentation de la charge pour pertes sur prêts qui a réduit le bénéfice net. Cette baisse a eu lieu en dépit du remboursement de 250 millions de dollars en apport de capitaux et du versement d'un dividende de 471 millions de dollars provenant des bénéfices non répartis au gouvernement du Canada.

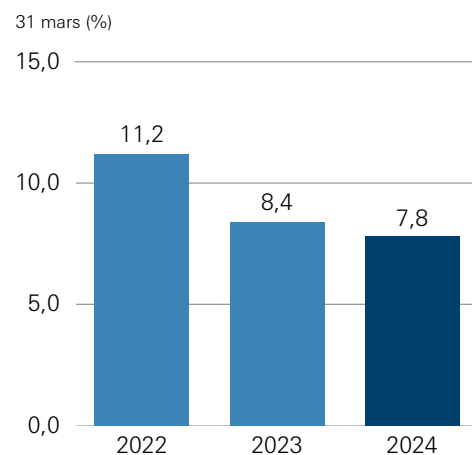
Dividendes

En 2023-2024, nous avons versé un dividende de 210 millions de dollars provenant des bénéfices non répartis au gouvernement du Canada, ce qui est inférieur au dividende de 471 millions de dollars que nous avons versé en 2022-2023.

Évolution du ratio de capital total

Ratio de capital en 2023		15,9 %
Changements réglementaires visant les actifs pondérés en fonction des risques		1,8 %
Génération de capital		1,3 %
Hausse des actifs pondérés en fonction des risques		(0,7) %
Dividende versé		(0,9) %
Ratio de capital en 2024		17,4 %

Rendement des capitaux propres



Situation financière

Au 31 mars (millions de dollars)	2024	2023
Espèces et quasi-espèces	1 559	1 782
Total des prêts	50 995	47 881
Provision pour pertes sur prêts – prêts	(195)	(165)
Placements de capital-risque	246	219
Autres	916	750
Total de l'actif	53 521	50 467
Emprunts	44 246	41 369
Autre ⁽¹⁴⁾	539	521
Total du passif	44 785	41 890
Capitaux propres ⁽¹⁴⁾	8 736	8 577

⁽¹⁴⁾ Les données comparatives ont été retraitées pour tenir compte de la présentation de la période en cours.

Espèces et quasi-espèces

Au 31 mars (millions de dollars)	2024	2023
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	(2 296)	(2 290)
(Sorties) rentrées de fonds liées aux activités de placement	(266)	289
Rentrées de fonds liées aux activités de financement	2 338	2 342
Variation des espèces et des quasi-espèces	(224)	341

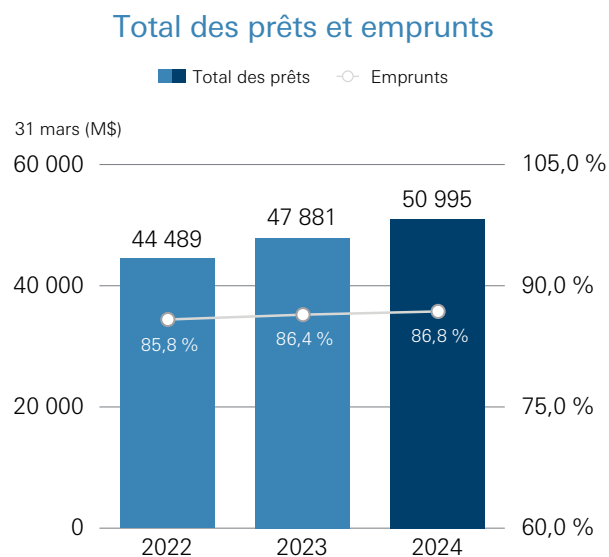
En 2023-2024, les sorties de fonds liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 6 millions de dollars. La diminution des décaissements, découlant du ralentissement de la demande des clients dans le contexte actuel des taux d'intérêt, a été compensée par le produit de la vente de notre portefeuille de crédit-bail en 2022-2023, ce qui ne s'est pas reproduit en 2023-2024.

Les flux de trésorerie (sorties et rentrées) liés aux activités de placement varieront selon la gestion des besoins en matière de liquidités. En 2023-2024, nous avons acheté plus de placements à court terme parce que nous avons besoin de réserves de liquidités plus importantes pour gérer les besoins de trésorerie. En 2022-2023, les activités de placement ont produit des rentrées de fonds grâce à l'échéance des placements à court terme qui n'ont pas été renouvelés en raison d'une diminution de nos exigences en matière de réserve de liquidités.

En 2023-2024, les rentrées de fonds liées aux activités de financement ont diminué en raison de la baisse des emprunts nets attribuable au ralentissement des décaissements et de la croissance du portefeuille. Cette baisse a été partiellement compensée par un versement de dividende moins important au gouvernement du Canada.

Prêts et emprunts

Les prêts ont augmenté en 2023-2024, ce qui s'est traduit par une augmentation des emprunts pour financer la croissance du portefeuille. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les sections précédentes Prêts et croissance du portefeuille et Emprunts.



Placements de capital-risque

Les placements de capital-risque soutiennent l'innovation dans l'industrie agricole et agroalimentaire grâce à des investissements indirects dans des fonds externes et à l'aide de gestionnaires de fonds. Ces investissements comprennent des placements à la juste valeur détenus par des fonds d'investissement d'entités structurées consolidées et non consolidées. Les autres prêts comprennent des placements par emprunt détenus par des fonds d'investissement d'entités structurées consolidées.

Au 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023 ⁽¹⁵⁾
Autres prêts nets	21	26
Placements	225	193
Total des placements de capital-risque	246	219

⁽¹⁵⁾ Les données comparatives ont été retraitées pour tenir compte de la présentation de la période en cours.

L'augmentation de 27 millions de dollars du total des placements de capital-risque au cours de l'exercice est attribuable à des placements dans de nouveaux fonds et à des placements supplémentaires dans des fonds existants, partiellement compensés par des pertes de juste valeur sur les placements et par l'arrivée à échéance d'autres prêts.

Autres actifs

L'augmentation de 166 millions de dollars des autres actifs au cours du présent exercice s'explique principalement par l'augmentation des placements de liquidité à court terme détenus comparativement à 2022-2023.

Rendement par rapport au plan

Résultats financiers

	2025 Plan	2024 Résultats réels	2024 Plan
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)			
Intérêts créditeurs nets	1 473	1 365	1 413
Charge pour pertes sur prêts	(52)	(77)	(67)
Produits autres que d'intérêt	19	(6)	10
Frais d'administration	(705)	(605)	(642)
Bénéfice net	735	677	714

Le bénéfice net est inférieur de 37 millions de dollars au plan pour 2023-2024, principalement en raison de la baisse des intérêts créditeurs nets, qui est partiellement contrebalancée par une diminution des frais d'administration. Le contexte actuel des taux d'intérêt est à l'origine de la baisse des intérêts créditeurs nets. Les frais d'administration ont diminué principalement en raison de la réduction des dépenses consacrées à la rémunération et aux avantages sociaux des employés. Cette réduction a eu lieu parce que nous avons délibérément ralenti l'embauche afin de nous concentrer sur la conception et la mise en œuvre d'une nouvelle structure organisationnelle dans le but d'intégrer les compétences et les capacités nécessaires à l'atteinte des objectifs de notre stratégie. Les exigences de réduction des coûts du budget fédéral de 2023 ainsi que des retards dans l'embauche de consultants pour faire avancer les initiatives stratégiques ont également contribué à la diminution des dépenses.

En 2024-2025, il est projeté que le bénéfice net augmentera de 58 millions de dollars, sous l'effet d'une hausse des intérêts créditeurs nets qui sera partiellement compensée par une augmentation des frais d'administration. Il est projeté que les intérêts créditeurs nets augmenteront de 108 millions de dollars, car le portefeuille continue de croître et notre marge d'intérêt nette augmente à mesure que les taux d'intérêt se stabilisent. Selon les projections, les frais d'administration augmenteront de 100 millions de dollars pour soutenir la croissance de nos activités et nous permettre d'investir dans les secteurs d'intervention clés décrits dans notre stratégie d'entreprise pour 2024-2025, y compris dans nos compétences fondamentales, tout en répondant aux exigences de réduction des coûts du gouvernement fédéral.

Situation financière

	2025 Plan	2024 Résultats réels	2024 Plan
Au 31 mars (millions de dollars)			
Espèces, quasi-espèces	1 320	1 559	1 350
Total des prêts	53 322	50 995	51 709
Provision pour pertes sur prêts – prêts	(181)	(195)	(186)
Placements de capital-risque	318	246	265
Autres actifs	1 085	916	1 235
Total de l'actif	55 864	53 521	54 373
Emprunts	46 624	44 246	44 906
Autres passifs	554	539	508
Capitaux propres	8 686	8 736	8 959
Total du passif et des capitaux propres	55 864	53 521	54 373

La croissance des prêts pour 2023-2024 a été inférieure de 714 millions de dollars aux prévisions en raison de la baisse des volumes de décaissements. La hausse de l'inflation et des taux d'intérêt a duré plus longtemps que prévu, ce qui a freiné la croissance économique et la demande de financement.

La provision pour pertes sur prêts a été supérieure de 9 millions de dollars au plan, principalement en raison de l'augmentation du risque de crédit lié aux prêts productifs et aux nouvelles activités de prêt.

En 2024-2025, nous prévoyons que la croissance des prêts se poursuivra, mais à un rythme plus lent qu'en 2023-2024. Cette augmentation moins importante résulte d'un environnement économique qui, selon nous, sera plus faible pour les exploitants agricoles, les agroentrepreneurs et les transformateurs alimentaires canadiens. Une croissance est projetée dans tous les secteurs d'activité et sera financée par des emprunts supplémentaires. La provision pour pertes sur prêts devrait diminuer car

l'augmentation du risque de crédit qui s'est répercutée sur les résultats réels n'a pas été prise en compte dans le plan pour 2025. Les placements de capital-risque augmenteront en raison du lancement de nouveaux canaux d'investissement direct. La diminution des capitaux propres résultera principalement du versement d'un dividende de 500 millions de dollars de capital excédentaire au gouvernement du Canada, en plus des dividendes provenant des bénéfices non répartis.

Principales mesures financières

	2025 Plan	2024 Résultats réels	2024 Plan
Pour l'exercice terminé le 31 mars			
Taux de croissance des prêts (%)	5,1	6,5	6,9
Marge d'intérêt nette (%)	2,72	2,66	2,70
Ratio d'efficience (%)	47,5	43,8	45,1
Ratio de capital total (%)	16,6	17,4	15,3
Ratio de levier	5,4	5,1	5,1
Rendement des capitaux propres (%)	8,4	7,8	7,9

La croissance des prêts a été inférieure au montant inscrit au plan pour 2023-2024 en raison de la baisse des volumes de décaissements, la hausse de l'inflation et les taux d'intérêt ayant duré plus longtemps que prévu et freiné la croissance économique, ce qui a atténué la demande de financement. Selon les projections, les prêts augmenteront dans tous les secteurs d'activité en 2024-2025, mais à un rythme plus lent qu'en 2023-2024 en raison de l'environnement économique plus faible pour les exploitants agricoles, les agroentrepreneurs et les transformateurs alimentaires canadiens.

La marge d'intérêt nette a été inférieure au montant inscrit au plan pour 2023-2024 en raison du contexte actuel des taux d'intérêt. L'utilisation stratégique de notre structure de capital et le contexte des taux d'intérêt ont permis d'accroître le rendement des capitaux propres existants qui servent à financer les activités de prêt et ont contribué à compenser en partie la diminution. Selon les projections, la marge d'intérêt nette augmentera de 0,06 % en 2024-2025 alors que les taux d'intérêt devraient diminuer.

Notre ratio d'efficience a été inférieur de 1,3 % à celui du plan pour 2023-2024 en raison de la baisse des frais d'administration, partiellement compensée par la baisse des intérêts créditeurs nets. En 2024-2025, le ratio d'efficience devrait augmenter pour s'élever à 47,5 %, grâce à l'augmentation des dépenses consacrées à la croissance des activités et aux investissements dans les secteurs d'intervention clés décrits dans la section portant sur la stratégie d'entreprise pour 2024-2025, y compris dans les compétences fondamentales. Cette augmentation des dépenses sera partiellement compensée par l'augmentation de la marge d'intérêt nette et des intérêts créditeurs nets.

Notre ratio de capital total a été supérieur de 2,1 % au plan pour 2023-2024, ce qui est principalement attribuable à une diminution des actifs pondérés en fonction des risques à la suite de changements réglementaires qui ont réduit la pondération moyenne des risques appliquée à notre portefeuille en raison de l'augmentation de la valeur attribuée aux biens donnés en garantie de nos prêts. Selon les projections, le ratio de capital total diminuera pour s'établir à 16,6 % en 2024-2025, principalement en raison du versement unique d'un dividende de 500 millions de dollars de capital excédentaire ainsi que du paiement de dividendes provenant des bénéfices réguliers, partiellement compensés par l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques due à la croissance du portefeuille. Il est projeté que le ratio de capital total restera supérieur à notre ratio de capital cible de 15,0 %, car nous envisageons d'utiliser une partie de notre capital excédentaire restant pour faciliter de nouvelles activités de prêt à plus haut risque dans des secteurs d'intervention clés afin d'accroître notre soutien au secteur. En outre, nous examinons actuellement les répercussions du budget fédéral de 2024 sur notre ratio de capital total en 2024-2025 et dans les années à venir.

Le ratio de levier est conforme au plan pour 2023-2024 et, selon les projections, augmentera en 2024-2025 en raison du montant de dette supérieur requis pour financer la croissance du portefeuille par rapport à la hausse des bénéfices non répartis.

Le rendement des capitaux propres est inférieur de 0,1 % au plan pour 2023-2024 en raison principalement d'une diminution des intérêts créditeurs nets, compensée en partie par la baisse des frais d'administration. Selon les projections, le rendement des capitaux propres augmentera en 2024-2025 sous l'effet d'une hausse des intérêts créditeurs nets qui sera partiellement compensée par une augmentation des frais d'administration.

Mesures non conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR)

Nous mesurons et évaluons les résultats à l'aide de certaines mesures financières qui n'ont pas de signification normalisée selon les principes comptables généralement acceptés (PCGR). Nous estimons que certaines mesures non conformes aux PCGR fournissent des renseignements supplémentaires sur notre rendement continu et permettent aux lecteurs de mieux comprendre les perspectives de la direction. Ces mesures facilitent la comparaison de nos résultats financiers dans le temps, mais elles ne sont pas nécessairement comparables à des mesures similaires communiquées dans le secteur financier.

Ratio d'efficience

Notre ratio d'efficience exprime les frais d'administration en pourcentage du revenu total ajusté (voir le tableau ci-dessous). Ce ratio aide à rendre compte de notre efficacité opérationnelle. Si un ratio plus bas indique des activités d'affaires plus efficaces, un ratio trop faible peut être le signe que nous n'investissons pas suffisamment dans nos activités, ce qui peut avoir des répercussions sur la stratégie et nuire à un rendement durable.

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	2022
Total des revenus	1 359	1 378	1 341
Perte nette (gain net) provenant des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	19	(8)	1
Perte de change nette (gain de change net)	2	(3)	–
Revenu total ajusté	1 380	1 367	1 342

Marge d'intérêt nette

Notre marge d'intérêt nette est un indicateur de la rentabilité des actifs productifs d'intérêts, moins le coût des emprunts. Ce ratio représente les intérêts créditeurs nets exprimés en pourcentage du solde moyen pondéré des actifs productifs d'intérêts. Nous calculons les soldes moyens comme étant la moyenne des soldes quotidiens à la fermeture (mais des soldes mensuels dans le cas du capital-risque). Il s'agit de mesures financières non conformes aux PCGR. Nous communiquons les soldes utilisés dans la section précédente Intérêts créditeurs nets, croissance du portefeuille, emprunts et rentabilité.

Gestion du risque d'entreprise

Toutes les activités de FAC, étant une institution financière, comportent une part de risque. À cet effet, nous tenons compte des risques lorsque nous accordons du financement aux clients, offrons des services, déterminons nos priorités et élaborons des stratégies et des initiatives commerciales. Nous améliorons constamment nos pratiques de gestion du risque d'entreprise et nous évaluons nos activités en fonction d'un énoncé officiel sur la propension et la tolérance au risque, qui définit et mesure ce qui constitue un niveau acceptable de risque.

Nos objectifs en matière de gestion du risque et les priorités que nous avons établies pour les atteindre ont comme principal objectif d'assurer un brillant avenir pour l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne.

Gouvernance du risque

Sous la supervision du Conseil d'administration, les cadres et les politiques de gestion du risque de FAC offrent un aperçu des pratiques de gestion du risque appliquées à l'échelle de la société. Ces pratiques comprennent la détermination, l'évaluation, l'atténuation, la surveillance et la communication des risques importants auxquels FAC fait face.

Cadre et politique de gestion du risque d'entreprise :

Ce cadre établit la structure de gouvernance pour gérer le risque, d'une part, et d'autre part, le processus utilisé pour déterminer, évaluer, mesurer, gérer, atténuer et surveiller le risque et en faire rapport. Il officialise également la propension au risque et l'élaboration d'une culture de gestion du risque réfléchie. Le Conseil d'administration approuve ce cadre afin de s'assurer que la gestion du risque est intégrée aux plans stratégiques, financiers et opérationnels de la société.

Cadre et politique de propension au risque : Ce cadre balise les risques que FAC est disposée à accepter ainsi que ceux qu'elle veut éviter. Il prévoit toutes les limites et les seuils. Le Conseil d'administration approuve le cadre de gestion du risque d'entreprise.

Cadres de travail propres à des catégories de risques :

Ces cadres décrivent en détail les processus utilisés pour déterminer, évaluer, gérer, atténuer et surveiller la catégorie de risque et en faire rapport. Ils soutiennent l'exécution du cadre de gestion du risque d'entreprise et sont approuvés par la direction.

Politiques sur les catégories de risque d'entreprise :

Ces politiques énoncent, pour chaque catégorie de risque, les exigences minimales auxquelles les employés et les unités d'affaires doivent satisfaire. Elles sont approuvées par le Conseil d'administration.

Pouvoirs et limites : Les pouvoirs et les limites applicables sont précisés dans chaque politique.

Mesures et communication de l'information :

Des rapports trimestriels relatifs aux paramètres de propension au risque et une analyse des risques émergents sont présentés à l'Équipe de gestion d'entreprise, au Comité de gestion du risque d'entreprise et au Comité de gestion du risque du Conseil d'administration à des fins de discussion. Le rapport donne une vue d'ensemble du profil de risque de FAC par rapport aux seuils de tolérance au risque et aux limites de risque, afin que des mesures adéquates soient prises pour régler tout écart par rapport aux seuils de tolérance définis et pour empêcher que le risque ne dépasse la propension au risque de FAC.

Comités de gestion de FAC

Un certain nombre de comités orientent le processus décisionnel de FAC. Ils sont chargés d'élaborer et de surveiller les processus et les pratiques de gestion du risque de FAC.

L'Équipe de gestion d'entreprise (ÉGE) établit la stratégie de FAC et détermine les occasions d'affaires à saisir. L'ÉGE est responsable de la mise en œuvre du cadre de gestion du risque d'entreprise à l'échelle de FAC.

Le **Comité de gestion de l'actif-passif** détermine l'orientation de la société sur les plans financier et commercial en fonction de la stratégie et de l'Énoncé relatif à la propension au risque qui ont été approuvés. Il supervise les décisions concernant la gestion de l'actif-passif, les méthodes de tarification des prêts et les rendements ajustés au risque par rapport aux capitaux alloués.

Le **Comité de gestion du risque d'entreprise** supervise la gestion des risques d'entreprise et favorise une culture de gestion du risque solide et une évolution constante des pratiques à cet égard. Le comité collabore avec le chef de la gestion du risque pour conseiller le Conseil d'administration en ce qui a trait aux aspects suivants :

- l'Énoncé relatif à la propension au risque et les seuils de tolérance;
- les cadres et les politiques de gestion du risque;
- les rapports sur le risque et la conformité;
- les plans d'action visant à corriger les situations de non-conformité aux politiques;
- la pertinence des nouveaux produits et services par rapport au cadre de propension au risque;

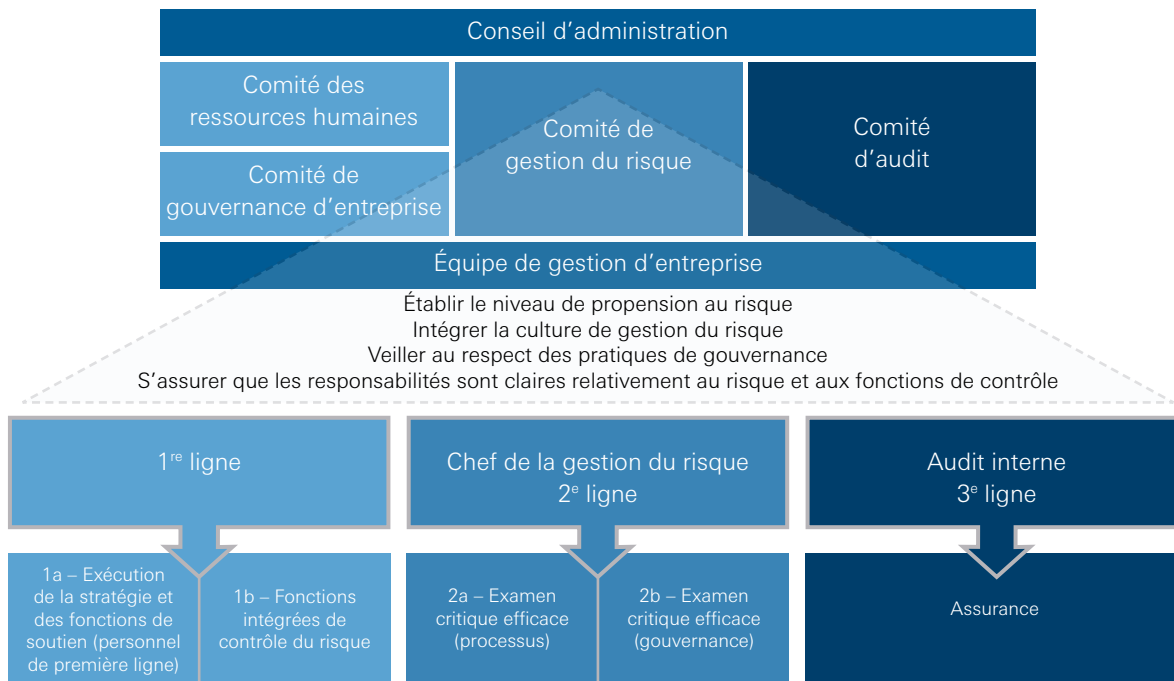
- les tests de tension et l'analyse de scénarios;
- l'évaluation du risque stratégique.

Nous avons mis sur pied d'autres sous-comités chargés de surveiller diverses catégories de risque technique.

Le **Comité responsable des investissements** approuve les engagements de capitaux auprès de gestionnaires de fonds tiers aux fins des placements de capital-risque. Le comité supervise l'expertise et le rendement des gestionnaires des fonds et surveille la diversification et le rendement du portefeuille de capital-risque.

Fonctions opérationnelles et de direction de FAC

La gestion des risques inhérents aux principaux processus d'affaires de FAC se fonde sur un modèle articulé autour de trois lignes de gestion du risque. Les politiques définissent les fonctions de prise de risque et de gestion des risques. Elles décrivent également les pouvoirs de gestion des risques qui sont délégués aux diverses unités opérationnelles, conformément aux pouvoirs conférés au président-directeur général, au chef de la gestion du risque et au vice-président, Audit interne, qui constituent trois lignes de gestion du risque distinctes et indépendantes.



La **première ligne de gestion du risque** élabore et met en œuvre la stratégie d'affaires de FAC. Cela comprend l'octroi de prêts, le financement du portefeuille, le développement de produits, la prospection de marchés et la prise d'autres décisions en matière de prise de risque. Nous prenons ces décisions dans le respect de l'Énoncé relatif à la propension au risque. La première ligne de gestion du risque comprend des fonctions intégrées de contrôle ayant trait aux activités des intervenants de la première ligne.

La **deuxième ligne de gestion du risque** effectue un examen critique efficace du bien-fondé des décisions prises par les intervenants de la première ligne par rapport à l'Énoncé relatif à la propension au risque. Cela comprend l'établissement des politiques et des normes en matière de risques, la surveillance de la conformité aux politiques, ainsi que la communication des risques à la direction et au Conseil d'administration. Le chef de la gestion du risque conserve son indépendance en relevant directement du Comité de gestion du risque du Conseil; il dirige une division chargée de la gestion du risque qui est indépendante des opérations de FAC.

La **troisième ligne de gestion du risque** fournit au Conseil d'administration et à la haute direction l'assurance indépendante et objective du caractère adéquat et de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion du risque et des contrôles internes de FAC. Cela comprend l'assurance de la pertinence et de l'efficacité des interventions des première et deuxième lignes de gestion du risque. Elle assume également un rôle de conseil en ce qui a trait à la coordination des assurances fournies, en plus de recommander des moyens efficaces d'améliorer les processus existants. Ces responsabilités sont assumées par l'Audit interne, qui met à exécution le plan d'audit approuvé par le Comité d'audit du Conseil d'administration.

Propension au risque de FAC

La capacité de FAC d'assumer des risques est définie en fonction de la *Loi sur le financement agricole Canada*, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de diverses directives données par son actionnaire, le gouvernement du Canada.

Le Conseil d'administration de FAC a élaboré un Énoncé relatif à la propension au risque qu'il confirme et approuve chaque année au moyen du cadre de propension au risque. L'énoncé se compose de trois principes fondamentaux précisant les risques que la société est prête à accepter et à prendre et ceux qu'elle veut éviter. Chaque principe est appuyé par des sous-énoncés qui fournissent des renseignements

supplémentaires et du contexte. Les principes fondamentaux de la gestion du risque à FAC sont les suivants :

- Nous prenons des risques qui sont avantageux pour nos clients, pour FAC, ainsi que pour l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne.
- Nous acceptons le risque d'adopter une vision à long terme afin de demeurer une présence stable pour les intervenants de l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne.
- Nous évitons les risques qui pourraient compromettre FAC, nos clients ou la durabilité de l'industrie que nous servons.

En plus de ces principes, l'Énoncé relatif à la propension au risque comprend une série de seuils de tolérance et de limites. Nous revoyons annuellement ces seuils de tolérance et ces limites pour nous assurer qu'ils tiennent compte adéquatement de la stratégie, de l'évolution du contexte d'exploitation et des changements apportés aux Lignes directrices pour les sociétés d'État à vocation financière.

Culture de gestion du risque réfléchie de FAC

La confiance de l'industrie et la réputation de FAC au sein du marché sont essentielles à l'exécution efficace de son mandat et à sa réussite commerciale soutenue. Pour gérer de manière proactive les attitudes relatives à la culture et au risque à FAC, nous avons défini les facteurs fondamentaux du comportement des employés et les avons regroupés sous quatre grands thèmes :

- Compétences en gestion du risque
- Structure organisationnelle
- Motivation intrinsèque et extrinsèque
- Relations et interactions

La haute direction et le Conseil d'administration évaluent, examinent et abordent ces thèmes au moyen d'enquêtes et de mesures.

Catégories de risque de FAC

Les catégories de risque tiennent compte du rôle de FAC à titre d'institution financière et de société d'État. FAC formule sa propension au risque et ses seuils de tolérance en classant le risque selon les catégories suivantes : risque stratégique, risque financier, risque opérationnel et risque d'atteinte à la réputation.

Risque stratégique

On entend par risque stratégique les risques susceptibles de nuire à la capacité d'une organisation d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies d'entreprise efficaces.

Le Conseil d'administration se penche sur les principaux risques stratégiques et émergents lorsqu'il participe au cycle de planification stratégique.

Registre des risques stratégiques et émergents : Les principaux risques auxquels la société est exposée sont évalués et classés en ordre de priorité conformément au cadre et à la politique de gestion du risque d'entreprise. Le Conseil d'administration approuve le registre et l'ordre de priorité des risques connexe. Les membres de l'ÉGE sont chargés d'élaborer des plans d'atténuation du risque et de présenter au Conseil, chaque trimestre, des rapports sur les progrès réalisés. Le registre des risques et les plans d'atténuation portent sur des thèmes clés en matière de gestion des risques s'articulant autour des changements climatiques, de la technologie et de la numérisation, et de notre pertinence sur le marché.

Les risques hiérarchisés font partie intégrante du programme de tests de tension. La direction crée des mises en situation exceptionnelles, mais plausibles, afin de mettre à l'épreuve notre résilience opérationnelle et notre capacité de demeurer dans les limites de notre propension au risque durant un événement perturbateur.

Risques financiers – risques de crédit, de marché et de liquidité

Comme FAC est une institution financière et un prêteur qui se consacre entièrement à l'agriculture et à l'agroalimentaire au Canada, le risque financier est un risque important pour elle. Le risque financier se divise en trois sous-catégories : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité.

Risque de crédit

Le risque de crédit est celui de subir une perte financière si un emprunteur ou une autre contrepartie ne respecte pas ses engagements financiers.

Nous sommes exposés au risque de crédit à l'égard de nos prêts, de nos placements et de notre participation dans des fonds de capital-risque.

Nous nous en remettons aux comités, aux divisions et aux unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de crédit.

Le processus d'évaluation du risque de crédit commence au niveau de la transaction de prêt.

Nous avons recours à des politiques, à des processus, à des systèmes et à des stratégies pour gérer le risque de crédit de notre portefeuille de prêts.

Notre personnel des Opérations et du Risque de crédit gère le risque de crédit en s'assurant que les prêts sont traités conformément aux politiques définies. Nos décisions fondées sur le risque reposent essentiellement sur la capacité de nos clients à rembourser leurs prêts, tout en tenant compte de sources complémentaires de remboursement, comme les biens pris en garantie dans le cadre de la décision de prêt.

Puisque FAC concentre ses activités sur l'industrie agricole et agroalimentaire conformément à son mandat prévu dans la loi, le risque de crédit auquel elle s'expose peut être accru en raison du degré de concentration et de corrélation de son portefeuille de prêts. Nous gérons ce risque au moyen de stratégies de diversification du portefeuille, de limites relatives à la propension au risque et d'une gestion rigoureuse du capital.

Le risque de crédit est agrégé au moyen d'analyses et de modèles afin de quantifier les besoins en capital et la provision pour pertes sur prêts dans le but d'assurer une résilience financière à long terme. FAC surveille aussi de près le contexte d'exploitation dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour s'assurer que ses politiques et ses activités de prêt ainsi que sa tarification sont appropriées et pertinentes.

Des partenaires indépendants offrent du financement par capital-risque et par dette subordonnée en gérant une série de fonds d'investissement dans lesquels FAC et d'autres investisseurs investissent.

Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la société essuie une perte en raison d'une évolution négative de facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et les taux de change.

Le risque de marché est présent pour tous les instruments financiers de la société. Nos politiques et limites concernant le risque de marché visent à repérer, à mesurer, à gérer et à signaler en temps opportun les risques liés aux taux d'intérêt et au change.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque qu'une variation des taux d'intérêt ait des répercussions négatives sur les intérêts créditeurs nets et les évaluations des justes valeurs. Nous surveillons l'exposition à ce risque au moyen de l'analyse de la sensibilité des intérêts créditeurs nets et des justes valeurs.

Le risque de change désigne le risque que la fluctuation des devises ait des conséquences négatives sur les intérêts créditeurs ou intérêts débiteurs liés aux instruments financiers en devises. Nous atténuons le risque de change principalement en appariant les prêts en devises au financement en devises.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que nous ne disposions pas des fonds suffisants pour respecter nos obligations de paiement à leur échéance.

Nous atténuons le risque de liquidité au moyen d'un portefeuille de placements liquides, du financement au titre du Cadre d'emprunt des sociétés d'État et de l'accès à une marge de crédit d'exploitation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel a trait à la possibilité de perte découlant de défaillances ou inadéquations attribuables à des personnes, à des processus, à des systèmes ou à des événements externes.

Les événements liés au risque opérationnel perturbent le cours normal des activités d'affaires et peuvent avoir une incidence sur notre capacité à exécuter notre stratégie et à atteindre nos objectifs en raison de pertes d'occasions et d'efficacité, de perturbations commerciales, de l'incidence sur les clients et de pertes financières.

FAC porte une grande attention à la résilience organisationnelle et à l'élaboration de pratiques de gestion du risque qui sont adaptées pour l'avenir et qui s'alignent sur son mandat et sa propension au risque. Nous continuons de mettre en œuvre et d'améliorer des politiques et des pratiques de gestion du risque afin d'atténuer les principaux risques opérationnels.

Nous effectuons des autoévaluations des risques et des contrôles de nos processus afin de cerner et d'évaluer les principaux risques et de veiller à ce que des contrôles adéquats soient mis en place ou à ce que les lacunes liées aux risques soient corrigées. Les unités d'affaires sont chargées de veiller à ce que des contrôles adéquats, notamment des politiques et des processus, soient en place afin d'atténuer les risques et de fonctionner efficacement.

Nous réduisons notre exposition au risque lié aux tiers et aux incidents de cybersécurité grâce à des politiques et à une surveillance étroite ainsi qu'à des outils d'évaluation et d'atténuation. En outre, notre programme d'audit permet d'examiner les processus et de fournir des occasions d'apprentissage visant l'amélioration continue au moyen d'activités d'assurance qualité.

Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation désigne le risque qu'un incident amène des intervenants ou des membres du public à avoir une perception négative de FAC, ce qui pourrait porter atteinte à notre réputation et nuire à notre capacité d'attirer et de fidéliser des clients, des partenaires d'affaires et des employés.

Le risque d'atteinte à la réputation est souvent fonction de la capacité de FAC à gérer les autres risques et à y réagir.

Pour éviter toute atteinte à sa réputation, FAC a mis en place des politiques, des processus et un cadre de gouvernance afin de guider les employés dans leurs interactions avec leurs collègues, les clients, les partenaires de l'industrie, les fournisseurs, les médias et le grand public. Nous évaluons tout événement de risque qui dépasse les seuils de propension au risque de FAC pour tenir compte des conséquences potentielles sur la réputation de la société.

La gestion des incidents et des crises est un élément clé de la gestion et de l'atténuation du risque d'entreprise et du risque d'atteinte à la réputation. FAC utilise des programmes de gestion des incidents et des crises pour réagir aux situations de risque croissant. Nous examinons, mettons à l'essai et améliorons régulièrement nos mesures d'intervention en cas d'incident ou de crise en fonction de nos évaluations et de notre expérience.

Survol de l'information relative aux changements climatiques

Les changements climatiques dans l'industrie agricole et agroalimentaire

Les changements climatiques sont à la fois source de défis complexes et de nouvelles possibilités pour l'industrie agricole et agroalimentaire. Les événements perturbateurs comme les conditions météorologiques extrêmes ont une incidence directe et immédiate sur nos clients et nos partenaires. Par ailleurs, la transformation des systèmes climatiques, notamment la hausse des températures et la perturbation des régimes de précipitations, pourrait avoir d'importantes répercussions sur le paysage de l'industrie agricole au Canada pendant de nombreuses années.

FAC s'engage à aider ses clients et ses partenaires à s'adapter et à croître. À titre d'experts au service de l'industrie agricole et agroalimentaire, nous explorons ce que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone représente pour les producteurs, les agroentrepreneurs et les exploitants d'entreprises agroalimentaires canadiens. Nous cherchons sans cesse à renforcer les capacités du secteur dans lequel nous évoluons en collaborant avec nos partenaires, nos clients et les associations de l'industrie. Nos initiatives nous permettront de mettre à profit notre expertise pour soutenir la lutte contre les changements climatiques à l'échelle de la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire afin que le secteur puisse s'adapter et prospérer.

Mieux comprendre l'information relative aux changements climatiques : nos progrès et nos priorités

Conformément aux attentes du gouvernement du Canada, nous aspirons à respecter les meilleures pratiques de l'industrie en matière de divulgation d'information relative aux changements climatiques. Le présent rapport tient compte des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) du Conseil de stabilité financière. Les renseignements qui seront publiés à l'avenir seront conformes aux normes IFRS S1 et S2. Il est à noter que le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) a également entamé des

recherches sur l'intégration, dans les futures normes, de perspectives plus larges sur la nature et le capital humain découlant des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière liée à la nature (TNFD).

Sur le plan climatique, nous nous sommes concentrés au cours de la dernière année sur le renforcement de nos fondements solides de gouvernance et sur l'intégration des facteurs ESG à notre nouvelle stratégie d'entreprise. Nous nous sommes fixé des objectifs de carboneutralité fondés sur la science quant à l'empreinte carbone opérationnelle de FAC, dont nous prévoyons faire l'annonce l'an prochain. Nous avons également fait l'analyse de normes reconnues dans le but de déterminer la méthodologie la plus appropriée pour définir des cibles fondées sur la science en ce qui a trait aux émissions financées. Nous avons travaillé à l'amélioration de nos pratiques de gestion du risque lié aux changements climatiques et au perfectionnement de nos rapports connexes en matière de divulgation d'information relative aux changements climatiques. Nous avons également collaboré avec d'autres institutions financières et le secteur agricole et agroalimentaire pour nous assurer que notre approche aide le Canada à maintenir et à accroître son rôle dans la production alimentaire durable et la sécurité alimentaire mondiale.

Pour ce qui est de la suite, nous continuerons de peaufiner nos mesures, en plus de définir des cibles de réduction des émissions adéquates en nous appuyant sur des moyens de décarbonisation fondés sur la science. Nous mettrons aussi en œuvre notre stratégie d'entreprise renouvelée et prendrons davantage de risques calculés en élaborant des produits de financement axés sur la production durable et conçus pour aider l'industrie à prospérer dans une économie à faibles émissions de carbone et favoriser la résilience de FAC et du secteur face aux répercussions des changements climatiques.

Les tableaux qui suivent résument les progrès réalisés par FAC en matière de gouvernance, de stratégie, de gestion des risques, de mesures et de cibles en réponse aux recommandations du GTIFCC destinées aux institutions financières et présentent nos secteurs d'intérêt pour les années à venir.

Gouvernance

Une gouvernance efficace est essentielle à la prise de décisions éclairées et à la promotion d'un succès durable à long terme. FAC a progressivement consolidé sa gouvernance climatique à l'échelle de l'organisation. À l'interne, nous avons défini des responsabilités formelles pour gérer les risques et les orientations sur plan climatique. Nous avons également mis sur pied des comités de gestion dont le but est d'orienter les efforts déployés pour nous permettre d'atteindre les objectifs climatiques qui ont été fixés.

Progrès réalisés en 2023-2024 :	Priorités pour 2024-2025 :
<p>Il incombe désormais à tous les membres du Conseil d'administration d'assurer la surveillance des questions associées aux facteurs ESG et aux changements climatiques. La diversité de perspectives des membres du Conseil d'administration nous aidera à saisir les occasions et à atténuer les risques que les changements climatiques représentent pour l'industrie agricole et agroalimentaire. Le Comité de gestion du risque du Conseil d'administration demeure responsable du risque lié aux changements climatiques, tandis que le Comité d'audit du Conseil d'administration est responsable de chapeauter la divulgation de l'information relative aux changements climatiques.</p> <p>Les membres du Conseil d'administration ont pris part à une séance de formation spécialisée sur les enjeux ESG, qui comprenait un aperçu général des différentes questions climatiques. Quatre membres du Conseil détiennent un titre de compétences en lien avec les facteurs ESG auprès de <i>Competent Boards</i>, et deux d'entre eux ont obtenu ce titre au cours de l'exercice qui vient de se terminer.</p> <p>Puisque le risque lié aux changements climatiques est considéré comme une priorité à FAC, nous avons renforcé la capacité de surveillance à cet égard du Comité de gestion du risque du Conseil d'administration et des comités de la direction de FAC traitant de ces questions. Nous assurons également un suivi régulier de notre plan de traitement des risques climatiques.</p> <p>Parmi les autres faits saillants de l'exercice, on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création du Comité directeur de la responsabilité ESG et l'élargissement de sa portée de manière à inclure tous les membres de l'Équipe de gestion d'entreprise pour assurer une surveillance et une orientation à l'égard des facteurs ESG. • L'embauche d'une vice-présidente, ESG, pour diriger nos efforts. 	<p>Étant donné le rôle central que les enjeux ESG et climatiques jouent dans notre stratégie d'entreprise, des conversations stratégiques à ce sujet continueront d'avoir lieu aux niveaux les plus élevés de l'organisation.</p> <p>Maintenant qu'une vice-présidente, ESG, est en poste, le Comité directeur de la responsabilité ESG sera dissous. La responsabilité ESG relèvera désormais de l'Équipe de gestion d'entreprise, à laquelle se joindra la nouvelle vice-présidente, ESG.</p> <p>Le Conseil d'administration continuera à renforcer ses fonctions de surveillance des questions climatiques par l'intermédiaire d'activités d'apprentissages et de discussions stratégiques connexes.</p>

Stratégie

FAC s'engage à comprendre les risques liés aux changements climatiques et à les atténuer, de même qu'à saisir les possibilités qui en découlent afin de favoriser la résilience de l'industrie et de bâtir un avenir durable. Au cours de la dernière année, nous avons formulé l'énoncé d'aspiration suivant : être audacieux et faire du Canada un chef de file mondial de la sécurité alimentaire et de la production alimentaire durable en stimulant l'innovation, en étant un moteur de création de valeur dans l'écosystème et en renforçant l'image de marque du Canada à l'étranger. Comme les critères ESG sont au cœur de notre nouvelle stratégie d'entreprise, nos efforts sont axés sur la protection de l'environnement à l'aide de solutions axées sur la durabilité qui soutiendront la croissance et la résilience de l'industrie.

Progrès réalisés en 2023-2024 :	Priorités pour 2024-2025 :
<p>Sur le plan climatique, l'avancée la plus importante de FAC en 2023-2024 a été de faire du climat et de la nature un secteur d'intervention clé dans sa nouvelle stratégie d'entreprise. Cette décision reflète bien le rôle que l'industrie agricole et agroalimentaire joue dans la protection des terres et de l'environnement. Grâce à notre stratégie, nous rechercherons des occasions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de protéger la nature et la biodiversité afin que les producteurs et les exploitants puissent atténuer les risques liés aux changements climatiques et s'adapter aux répercussions qui en découlent; • d'aider l'industrie à développer des solutions et des pratiques de production durables qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) et protègent l'environnement tout en favorisant la croissance; • de procéder à des investissements ciblés en vue d'accélérer l'innovation et de promouvoir l'adoption de la technologie. <p>Les faits saillants comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élargissement des partenariats conclus avec les associations de l'industrie, le gouvernement, les établissements de recherche et d'enseignement, et les institutions financières dans le but de faire progresser l'agriculture durable; • l'élaboration d'un cadre de financement pour la durabilité; • l'offre de services consultatifs en lien avec les facteurs ESG à certains clients du secteur agricole et agroalimentaire (projet pilote); • l'aide apportée aux producteurs souhaitant calculer la séquestration de carbone par le sol associée à leur exploitation agricole. La première intégration de données entre AgExpert et Holos, un calculateur complet de durabilité agricole mis au point par Agriculture et Agroalimentaire Canada, a été lancée en mars 2024; • le lancement de deux nouveaux programmes d'incitatifs aux pratiques durables et annonce de la mise en œuvre d'un troisième programme à l'automne. 	<p>FAC mettra en place son cadre de financement pour la durabilité et déploiera des solutions en matière de capitaux afin d'offrir des produits et des investissements qui promeuvent l'agriculture et les pratiques de production alimentaire durables.</p> <p>Nous étudierons les solutions fondées sur la nature dans notre approche de gestion des risques liés aux changements climatiques et des possibilités qui en découlent.</p> <p>Nous améliorerons également le logiciel AgExpert, en partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada. Par ailleurs, de nouvelles intégrations permettront la prise en charge d'autres modules de Holos, pour aider les producteurs à calculer leurs émissions d'oxyde d'azote, de méthane et de dioxyde de carbone. Cette technologie renforcera la capacité de l'industrie à faire face à l'évolution des exigences en matière de mesure.</p> <p>Nous continuerons d'établir des partenariats et d'en tirer parti dans le but de favoriser la résilience de l'industrie agricole et agroalimentaire.</p>

Gestion du risque

L'exposition de FAC au risque lié aux changements climatiques dépend de la résilience de ses emprunteurs et de leur capacité à s'adapter aux risques physiques et aux risques de transition. Ainsi, pour fournir des conseils appropriés et proposer des solutions de prêt sur mesure tout en gérant le risque de son portefeuille, FAC se doit de comprendre l'exposition de ses clients au risque lié aux changements climatiques.

Progrès réalisés en 2023-2024 :	Priorités pour 2024-2025 :
<p>Nous avons continué de nous concentrer sur les risques liés à l'environnement et aux changements climatiques par l'intermédiaire de nos pratiques de gestion du risque d'entreprise.</p> <p>Les faits saillants comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'évaluation du degré de sensibilité des différents secteurs à une économie à faibles émissions de carbone au moyen d'un examen préliminaire; • une collaboration avec des spécialistes du climat pour améliorer notre compréhension de l'impact des changements climatiques sur l'agriculture dans les Prairies; • le lancement d'un projet pilote visant à évaluer l'évolution des risques liés aux changements climatiques auxquels nos clients les plus importants font face, de même que les possibilités qui en découlent; • la réalisation d'un test de résistance climatique exhaustif pour évaluer les répercussions sur nos clients d'une transition désordonnée vers une économie à faibles émissions de carbone, alors que ces derniers doivent déjà composer avec la dégradation des conditions de croissance attribuables à des sécheresses et des inondations plus fréquentes et persistantes. 	<p>Dans le cadre de notre nouvelle stratégie, nous reverrons notre propension au risque afin de nous assurer qu'elle nous permet d'atteindre les objectifs de la stratégie.</p> <p>Nous continuerons également d'améliorer nos pratiques de gestion du risque de manière à mieux comprendre le contexte des risques liés aux changements climatiques auxquels font face l'industrie et les clients que nous servons, en prenant soin de tenir compte de la diversité et du caractère unique des secteurs dans lesquels nous investissons. À ce chapitre, nous chercherons à parfaire nos évaluations des risques pour mieux comprendre l'incidence que les risques physiques et les risques de transition auront sur notre portefeuille. Nous collaborerons aussi avec des clients dans le but de déterminer leur degré de vulnérabilité lorsqu'ils sont exposés à divers scénarios liés au climat et à la réduction des émissions.</p>

Mesures et cibles

FAC est résolue à aider le gouvernement du Canada à atteindre son objectif de carboneutralité à l'échelle du pays d'ici 2050. Pour comprendre notre empreinte d'émissions et assurer le suivi de nos progrès, nous mesurons les émissions de GES associées à nos activités internes et à nos activités de financement.

Progrès réalisés en 2023-2024 :	Priorités pour 2024-2025 :
<p>Nous avons diminué l'empreinte carbone opérationnelle de 36,4 %, ce qui devrait nous permettre d'atteindre, d'ici 2025, notre cible de réduction de 40 % des émissions découlant de nos activités internes, par rapport à la base de référence établie en 2011-2012.</p> <p>Nous avons mis à jour notre cible de réduction des émissions découlant de nos activités internes afin qu'elle cadre avec les cibles fondées sur la science et avec l'Accord de Paris. Cette nouvelle cible remplacera, l'an prochain, l'objectif actuel de FAC.</p> <p>Nous continuons d'estimer les émissions associées à notre portefeuille, aussi connues sous le nom d'émissions financées, en nous appuyant sur des facteurs basés sur l'activité économique, conformément aux normes du <i>Partnership for Carbon Accounting Financials</i> (PCAF).</p> <p>Un travail de recherche considérable a été réalisé tout au long de l'année quant aux données, aux mesures et à l'établissement d'objectifs en lien avec nos émissions financées. Il est essentiel que de tels efforts soient déployés pour que FAC puisse soutenir l'agriculture et la chaîne de valeur agroalimentaire canadiennes dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.</p>	<p>L'an prochain, nous annoncerons une nouvelle cible de réduction des émissions découlant de nos activités internes qui nous mettra sur la voie de la carboneutralité. Cet objectif s'harmonise avec l'engagement qu'a pris le gouvernement fédéral d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.</p> <p>De concert avec l'industrie, nous continuerons d'améliorer l'accessibilité et la qualité des données. Nous contribuerons à l'élaboration de méthodes permettant d'estimer les émissions financées propres à l'agriculture canadienne et à l'établissement de cibles fondées sur la science qui soutiennent ce secteur dynamique.</p>

Notre empreinte

Au cours de l'exercice 2016-2017, nous nous sommes fixé l'objectif ambitieux de réduire de 40 %, d'ici 2025, les émissions de GES découlant de nos activités internes, en nous basant sur les émissions mesurées au cours de l'exercice 2011-2012. Cela signifie que nos émissions absolues doivent passer de 8 386⁽¹⁶⁾ à 5 031 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (t d'éq. CO₂). Pour atteindre cette cible, nous nous sommes fixé un objectif annuel de réduction des émissions de 307 t d'éq. CO₂ que nous arrivons principalement à accomplir grâce à la mise en place d'initiatives en matière d'efficacité énergétique, de pratiques de déplacement responsables et de réduction des déchets. Au besoin, nous faisons l'achat de certificats d'énergie renouvelable (CER) pour compenser les émissions excédentaires afin d'atteindre notre objectif de réduction annuel.

Cette année, nos émissions sont passées à 6 503 t d'éq. CO₂, marquant une augmentation approximative de 12 % par rapport aux niveaux de 2022-2023. Ce résultat est dû à l'augmentation de la consommation d'électricité dans nos bureaux, ainsi qu'à l'augmentation des déplacements en voiture et de l'utilisation du papier.

La hausse importante des facteurs d'émission (18 %) en Saskatchewan⁽¹⁷⁾, où se situe plus de 40 % de notre consommation d'électricité, a contribué à cette augmentation. Nous avons également observé une augmentation de 4 % du nombre de kilomètres parcourus en véhicule, en raison de visites visant à maintenir des relations solides avec les clients et l'industrie. L'augmentation de notre consommation de papier est due à l'arrivée de nouveaux employés et à l'accroissement de l'activité commerciale.

Ces résultats ont toutefois été atténués par une diminution des déplacements en avion et une réduction de la consommation de gaz naturel attribuée à un hiver plus doux en général⁽¹⁸⁾. En conséquence, nous achetons des certificats d'énergie renouvelable (CER) équivalant à 1 165 t d'éq. CO₂ pour compenser l'augmentation des émissions, afin de nous aligner sur l'objectif de l'année en cours, à savoir ne pas émettre plus de 5 338 t d'éq. CO₂. En outre, FAC achète des compensations et des CER équivalant à 5 338 t d'éq. CO₂ pour devenir neutre en carbone⁽¹⁹⁾ dans ses activités.

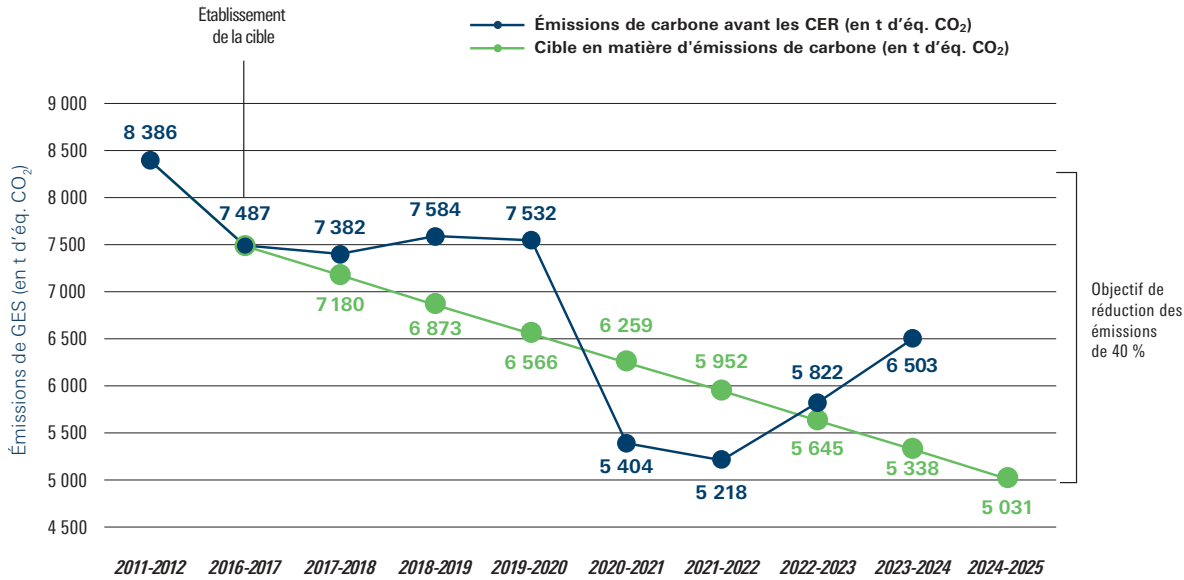
⁽¹⁶⁾ Les émissions de GES sont mesurées en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (t d'éq. CO₂) par année.

⁽¹⁷⁾ Portée 2 : Rapport d'inventaire national 1990-2021 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, partie 3, tableaux A13-2 à A13-14, 2021

⁽¹⁸⁾ Statistiques sur le gaz naturel | Association canadienne du gaz : [données mensuelles – degrés-jours de chauffage – Canada](#)

⁽¹⁹⁾ La carboneutralité consiste à équilibrer la quantité de carbone émise par une quantité équivalente de réductions et de compensations.

Atteinte de notre objectif de réduction des émissions de GES de 40 %



L'année prochaine, nous annoncerons une nouvelle cible de carboneutralité⁽²⁰⁾ fondée sur la science pour notre empreinte carbone opérationnelle. Cette nouvelle cible remplacera l'objectif actuel de FAC.

De plus, nous avons utilisé la norme du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF) et avons commencé à quantifier nos émissions financées en 2021-2022. Les émissions financées par FAC s'élèvent à un total de 8,4 Mt d'éq. CO₂⁽²¹⁾. La majorité de ces émissions provient de la production primaire. Nos émissions totales financées ont augmenté depuis 2021, en grande partie en raison de l'augmentation de l'activité de prêt. L'intensité de nos émissions a diminué depuis 2021, principalement en raison de changements dans la composition du portefeuille (croissance plus rapide de notre portefeuille agroalimentaire, dont l'intensité des émissions est généralement plus faible).

⁽²⁰⁾ On parle de carboneutralité lorsque les organisations réduisent leurs émissions conformément au scénario qui consiste à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, avec la possibilité d'acheter des compensations pour les émissions restantes.

⁽²¹⁾ Les émissions financées sont mesurées en mégatonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (Mt d'éq. CO₂) par année.

Le tableau suivant présente les résultats en matière de réduction d'émissions de FAC :

Mesure des GES de FAC	Unité	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Portée 1 : Émissions générées par le gaz naturel et d'autres carburants utilisés par les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation.	t d'éq. CO ₂	1 263	1 443	1 381
Portée 2 : Électricité achetée pour nos bureaux (en fonction de l'emplacement) ⁽²²⁾	t d'éq. CO ₂	3 515	2 789	3 220
Portée 3 : Émissions liées à l'utilisation du papier	t d'éq. CO ₂	302	143	66
Portée 3 : Émissions générées par les déplacements d'affaires	t d'éq. CO ₂	1 423	1 447	551
Total des émissions opérationnelles⁽²³⁾ (en fonction de l'emplacement)	t d'éq. CO₂	6 503	5 822	5 218
Certificats d'énergie renouvelable pour atteindre la cible	t d'éq. CO ₂	1 165	177	0
Émissions opérationnelles nettes de GES (conformément à l'objectif de réduction de 40 % d'ici à 2025)	t d'éq. CO₂	5 338	5 645	5 218
Intensité des émissions de carbone découlant de nos activités internes	t d'éq. CO ₂ / M\$ de revenu	2,32	2,62	3,33
Compensations relatives aux déplacements par avion	t d'éq. CO ₂	364	–	–
Autres compensations carbone et CER	t d'éq. CO ₂	4 974	–	–
Empreinte carbone opérationnelle (carboneutre)	t d'éq. CO₂	0	–	–
Émissions financées (portée 3, catégorie 15)⁽²⁴⁾	Mt d'éq. CO₂	8,4	8,0	8,0
Intensité des émissions associées aux activités économiques	t d'éq. CO ₂ / M\$ en prêts	165	167	181

⁽²²⁾ Les données basées sur l'emplacement reflètent l'intensité moyenne des émissions des réseaux alimentant la consommation d'énergie.

⁽²³⁾ Des facteurs d'émission ont été utilisés pour calculer les émissions de GES pour chaque activité. Des coefficients d'émission locaux ont été utilisés lorsqu'ils étaient disponibles; dans le cas contraire, des facteurs régionaux, nationaux ou internationaux par défaut ont été employés. Sources :

- Environnement et Changement climatique Canada. 2023. Coefficients d'émission et valeurs de référence. Tableau 1 à 4.
- Rapport d'inventaire national : 1990-2021 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, Partie 3.
- Department for Environment Food and Rural Affairs (DEFRA). Gouvernement du Royaume-Uni. Conversion factors for greenhouse gas (GHG) reporting.
- Environnement et Changement climatique Canada. Rapport d'inventaire national (2021), Partie 2. Tableau A6. 1 à 14.
- Environmental Protection Agency. 2024. Emission factors for greenhouse gas inventories.

⁽²⁴⁾ Comme le précise la section Améliorations et qualité des données du Rapport 2023-2024 sur l'information relative aux changements climatiques de FAC, les chiffres pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023 ont été redressés. Les totaux initialement déclarés étaient de 11,8 Mt d'éq. CO₂ pour 2021-2022 et de 11,7 Mt d'éq. CO₂ pour 2022-2023.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pour en savoir plus sur les progrès réalisés dans le cadre de nos initiatives climatiques, consultez le lien suivant :

 [Rapport 2023-2024 sur l'information relative aux changements climatiques de FAC](#)

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

Le Conseil d'administration de Financement agricole Canada (FAC) a examiné et approuvé les présents états financiers consolidés et le Rapport annuel, et la direction se porte garante de toute l'information qui y est présentée. Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière et, par conséquent, incluent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, a recours à des systèmes et à des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour offrir une assurance raisonnable que les opérations sont adéquatement autorisées et comptabilisées, que les actifs sont protégés, que les passifs sont constatés, que les documents comptables sont tenus selon les règles et que la société respecte les lois et les règles relatives aux conflits d'intérêts pertinentes. Au système de contrôle interne s'ajoute un service d'audit interne, qui examine périodiquement les différents aspects des activités d'exploitation de FAC.

Le Conseil d'administration de FAC veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes par l'intermédiaire de son Comité d'audit. Ce comité est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de FAC. Le Comité d'audit se réunit régulièrement avec les membres de la direction ainsi qu'avec les auditeurs internes et externes. Ces derniers ont un accès libre et complet au Comité d'audit.

Il incombe au vérificateur général du Canada, qui agit à titre d'auditeur externe indépendant, de vérifier les opérations et les états financiers consolidés de FAC et de faire rapport de ses constatations.



La présidente-directrice générale,
Justine Hendricks, MBA



La vice-présidente exécutive et cheffe des finances,
Corinna Mitchell-Beaudin, CPA, CA, CFA

Regina, Canada
Le 12 juin 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Financement agricole Canada et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2024, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons

à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de Financement agricole Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur Financement agricole Canada*, les règlements administratifs de Financement agricole Canada ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de Financement agricole Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiquement mentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

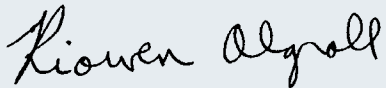
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de Financement agricole Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de Financement agricole Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, reading "Riowen Abgrall". The signature is written in a cursive, flowing style.

Riowen Yves Abgrall, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
le 12 juin 2024

Bilan consolidé

Au 31 mars (en millions de dollars canadiens)	Note	2024	2023 ⁽¹⁾
Actif			
Espèces et quasi-espèces	5	1 559	1 782
Placements à court terme	6	446	222
Créances et charges payées d'avance		34	39
Prêts			
Total des prêts	8	50 995	47 881
Provision pour pertes sur prêts	10	(195)	(165)
Prêts nets		50 800	47 716
Autres prêts nets	9, 10	21	26
Placements	9, 11	225	193
Actifs au titre du droit d'utilisation	12	154	157
Immobilisations corporelles		24	25
Actifs incorporels		9	10
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	13	245	292
Autres actifs		4	5
Total de l'actif		53 521	50 467
Passif			
Créditeurs et charges à payer		105	92
Emprunts			
Dette à court terme	14	8 314	7 697
Dette à long terme	14	35 932	33 672
Total des emprunts		44 246	41 369
Passifs des prêts Transfert		177	180
Passifs liés aux contrats de location	12	158	160
Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	13	91	84
Autres passifs		8	5
Total du passif		44 785	41 890
Capitaux propres			
Capital d'apport	19, 20	–	250
Bénéfices non répartis		8 736	8 327
Total des capitaux propres		8 736	8 577
Total du passif et des capitaux propres		53 521	50 467

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été reclassées. Voir la note 4.

Engagements, cautionnements et éventualités (note 18).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration de FAC le 12 juin 2024 et ont été signés en son nom par :



La présidente-directrice générale,
Justine Hendricks, MBA



Le président du Comité d'audit,
Govert Verstralen

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	Note	2024	2023 ⁽¹⁾
Intérêts créditeurs		2 806	2 223
Intérêts débiteurs		(1 441)	(869)
Intérêts créditeurs nets	15	1 365	1 354
Produits tirés de l'assurance	16	17	16
(Perte nette) gain net tiré des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur		(19)	8
Autres charges		(4)	–
(Charges) produits autres que d'intérêts		(6)	24
Total des revenus		1 359	1 378
Charge pour pertes sur prêts		(77)	(108)
Frais d'administration	17	(605)	(548)
Bénéfice net		677	722

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été reclassées. Voir la note 4.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	Note	2024	2023
Bénéfice net		677	722
Autres éléments de la perte globale			
Élément qui ne sera jamais reclassé au poste du bénéfice net			
Réévaluation de la perte sur l'actif et le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi	13	(58)	–
Total du résultat global		619	722

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	Solde 2023 ⁽¹⁾	Bénéfice net	Autres éléments du résultat global	Dividende versé	Solde 2024
Capital d'apport	250	–	–	(250)	–
Bénéfices non répartis	8 327	677	(58)	(210)	8 736
Total des capitaux propres	8 577	677	(58)	(460)	8 736

Exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	Solde 2022 ⁽¹⁾	Bénéfice net	Autres éléments du résultat global	Dividende versé	Solde 2023 ⁽¹⁾
Capital d'apport	500	–	–	(250)	250
Bénéfices non répartis	8 076	722	–	(471)	8 327
Total des capitaux propres	8 576	722	–	(721)	8 577

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été reclassées. Voir la note 4.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	2024	2023 ⁽¹⁾
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	677	722
Ajustements pour déterminer les (sorties) rentrées nettes de fonds liées aux activités d'exploitation :		
Intérêts créditeurs	(2 806)	(2 223)
Intérêts débiteurs	1 441	869
Charge pour pertes sur prêts	77	108
Perte nette (gain net) non réalisée sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	22	(7)
Amortissement d'actifs au titre du droit d'utilisation	16	16
Amortissement d'immobilisations corporelles	9	10
Amortissement d'actifs incorporels	5	6
Revenus divers	(3)	(66)
Perte de valeur sur les actifs destinés à la vente	–	2
Produits de la vente du portefeuille de crédit-bail	–	172
Sorties de fonds nettes liées aux prêts	(3 078)	(3 242)
Variation nette des autres actifs et passifs d'exploitation	4	2
Intérêts reçus	2 718	2 087
Intérêts payés	(1 378)	(746)
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	(2 296)	(2 290)
Activités de placement		
Achat de placements à court terme	(1 256)	(699)
Produits de l'arrivée à échéance des placements à court terme	1 039	1 064
Remboursements liés à d'autres prêts	5	15
Acquisition de placements	(49)	(80)
Produits de la vente et remboursement de placements	7	4
Achat d'immobilisations corporelles	(8)	(11)
Achat d'actifs incorporels	(4)	(4)
(Sorties) rentrées de fonds liées aux activités de placement	(266)	289
Activités de financement		
Dettes à long terme émises	10 781	10 197
Dettes à long terme remboursées	(7 006)	(7 128)
Dettes à court terme émises	13 502	12 997
Dettes à court terme remboursées	(14 464)	(12 988)
Remboursement de capital relatif aux passifs liés aux contrats de location	(15)	(15)
Dividende versé	(460)	(721)
Rentrées de fonds liées aux activités de financement	2 338	2 342
Variation des espèces et quasi-espèces	(224)	341
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 782	1 439
Effets des variations du taux de change sur le solde des sommes détenues et exigibles en devises étrangères	1	2
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	1 559	1 782
Les espèces et quasi-espèces comprennent :		
Espèces	1 339	1 240
Quasi-espèces	220	542

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été reclassées. Voir la note 4.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. La société

Pouvoirs et objectifs

Financement agricole Canada (FAC) a été constituée en 1959, en vertu de la *Loi sur le crédit agricole*, afin de succéder à la Commission du prêt agricole canadien. Elle est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. FAC mène ses activités partout au Canada et son bureau enregistré se situe au 1800, rue Hamilton, à Regina, en Saskatchewan. FAC appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

FAC a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles – notamment les fermes familiales – et aux entreprises – notamment les petites et moyennes entreprises – de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de FAC visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales.

Le 2 avril 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* est promulguée en remplacement de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit aux groupements agricoles*, qui ont été abrogées. La *Loi* révisée élargit alors le mandat de FAC, conférant à cette dernière des pouvoirs plus étendus en matière de financement et d'administration.

Le 14 juin 2001, la *Loi sur Financement agricole Canada* a reçu la sanction royale, remplaçant ainsi la *Loi sur la Société du crédit agricole*. Cette *Loi* permet à FAC d'offrir une gamme élargie de services aux producteurs et aux agroentrepreneurs.

Le 25 mars 2020, la *Loi sur Financement agricole Canada* a été modifiée afin de permettre au ministre des Finances de déterminer la limite relative aux versements de capital. Ainsi, le 25 mars 2020, le ministre a augmenté la limite relative aux versements de capital, la faisant passer à 2 500 millions de dollars.

En septembre 2008, FAC et plusieurs autres sociétés d'État ont reçu une directive (C.P. 2008-1598) en application de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, exigeant de prendre dûment en considération l'intégrité personnelle de ceux et celles qu'elles financent ou à qui elles offrent des avantages. Au cours de l'exercice 2024, la société a continué de se conformer aux exigences de la directive.

En juillet 2015, FAC a reçu une directive (C.P. 2015-1104) en application de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* l'enjoignant d'harmoniser ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques liées aux dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, les directives et les instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. La directive imposait également à FAC de présenter un compte rendu de sa mise en œuvre dans son prochain plan d'entreprise, et FAC a rempli cette exigence. Ainsi, les politiques, les lignes directrices et les pratiques de FAC sont harmonisées avec les politiques, les directives et les instruments connexes du Conseil du Trésor depuis le 31 mars 2016.

En mars 2017, FAC a reçu une directive (C.P. 2017-242) conformément à l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Cette directive visait à assurer un partage équitable et équilibré des cotisations au régime de retraite entre l'employé et l'employeur, et à fixer l'âge normal de la retraite à 65 ans. Au 31 mars 2018, FAC respectait en tous points la directive et elle continue de s'y conformer.

2. Mode de préparation

Mode de présentation

Les états financiers consolidés (états financiers) ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Sauf indication contraire, les états financiers sont présentés en millions de dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de FAC.

Périmètre de consolidation

Les états financiers comprennent les comptes de FAC et les fonds consolidés d'entités structurées indiqués ci-dessous. Une entité structurée est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote visent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les fonds consolidés sont des sociétés en commandite de financement de capital-risque dont FAC est un commanditaire détenant une participation majoritaire. La société consolide ces fonds étant donné qu'elle exerce un contrôle sur eux. La société contrôle ces fonds puisqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de sa participation à ces fonds et qu'elle peut influencer ces rendements compte tenu de son droit de regard sur ces fonds.

Les exercices des fonds suivants se terminent le 31 décembre et ces derniers ont été consolidés dans les états financiers de FAC au 31 mars 2024 et 2023.

Fonds	Activité principale	Pays de constitution et de résidence	Proportion de propriété et de droits de vote détenus ⁽¹⁾	Base de contrôle
Fonds de financement subordonnée Forage II	Investissements dans le financement subordonné	Canada	99 %	Droit de vote et ententes contractuelles
Fonds de financement subordonnée Forage III	Investissements dans le financement subordonné	Canada	99 %	Droit de vote et ententes contractuelles
Fonds pour des solutions d'affaires en agriculture et en alimentation Forage Capital	Investissements dans des fonds de capital-risque	Canada	99 %	Droit de vote et ententes contractuelles

⁽¹⁾ La participation minoritaire, représentant les capitaux propres dans les fonds consolidés qui ne sont pas attribuables à la société, n'a pas été déclarée dans le bilan consolidé, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global et l'état consolidé des variations des capitaux propres en raison de sa faible importance.

Conversion des devises étrangères

Les produits et les charges sont convertis selon la moyenne mensuelle des taux de change qui ont eu cours pendant l'exercice. Les gains et pertes de change sur les prêts, les créances et les emprunts sont comptabilisés selon leur valeur nette dans les autres produits/charges de l'état consolidé des résultats.

Incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers de la société selon les IFRS exige que la direction formule des jugements, des estimations et des hypothèses concernant l'avenir qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces jugements, estimations et hypothèses font l'objet d'une évaluation continue fondée sur les données antérieures et d'autres facteurs, dont les événements prévus et jugés plausibles dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces jugements, estimations et hypothèses. Les renseignements à propos des principaux jugements, estimations et hypothèses qui sont essentiels à la constatation et à l'évaluation des actifs, des passifs, du bénéfice et des charges sont abordés ci-dessous.

2. Mode de préparation (suite)

Autres politiques comptables

Pour faciliter la lecture des présents états financiers, d'autres politiques comptables, estimations et jugements importants (en plus de ceux indiqués dans la note 2) sont communiqués dans les notes, accompagnés de l'information financière connexe. Consultez le tableau ci-dessous à titre de référence.

Note	Sujet	Convention comptable	Estimations et jugements comptables	Page
5	Espèces et quasi-espèces	X		79
6	Placements à court terme	X		79
7	Instruments financiers dérivés	X		79
8	Prêts nets	X		80
9	Placements de capital-risque	X	X	83
10	Provision pour pertes sur prêts	X	X	86
11	Juste valeur des instruments financiers	X	X	90
12	Contrats de location	X	X	92
13	Avantages postérieurs à l'emploi	X	X	95
14	Emprunts	X		100
16	Assurance	X		102
19	Opérations entre apparentés	X		104

3. Changements aux normes comptables**Normes comptables émises, mais non encore en vigueur**

FAC a examiné les nouvelles normes et les modifications qui ont été publiées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI), mais qui ne sont pas encore en vigueur, et elle a déterminé que les normes suivantes pourraient avoir une incidence future sur la société.

Norme	Détails	Date d'application initiale requise
IAS 1 – Présentation des états financiers	En octobre 2022, le CNCI a publié des modifications à l'IAS 1 – Présentation des états financiers intitulées Passifs non courants assortis de clauses restrictives. Les modifications apportent des éclaircissements au sujet de l'incidence des conditions, auxquelles une entité doit se conformer dans les douze mois qui suivent la date de clôture, sur le classement d'un passif. Ces modifications visaient à améliorer l'information à propos des clauses restrictives communiquées dans le cadre de renseignements complémentaires. FAC a terminé l'évaluation des modifications à la norme et a déterminé qu'elles n'ont aucune incidence sur la transition.	1 ^{er} avril 2024
IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères	En août 2023, le CNCI a publié des modifications à l'IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères intitulées Absence de convertibilité. Les modifications fournissent des orientations qui aident à déterminer si une monnaie est convertible et comment évaluer le cours de change en l'absence de convertibilité. La direction s'affaire à évaluer les effets que cette norme aura sur les états financiers et les conventions comptables de FAC.	1 ^{er} avril 2025

4. Reclassement des données comparatives

a) Modification du niveau d'arrondissement utilisé dans la présentation des états financiers

Auparavant, les états financiers de FAC étaient présentés en milliers de dollars. Nous avons choisi de les exprimer désormais en millions de dollars. Par conséquent, certaines données comparatives ne sont plus affichées afin de respecter la présentation pour l'exercice en cours, comme la participation minoritaire.

b) Changement dans la présentation des placements de capital-risque

Nous avons effectué une analyse approfondie de nos participations dans des entreprises associées, qui sont des investissements dans des fonds. Cette analyse a mené à la conclusion que l'évaluation de ces investissements à la juste valeur par le biais du compte de résultat en vertu de IFRS 9 fournirait des renseignements plus pertinents aux utilisateurs des états financiers compte tenu de la nature des investissements. Elle a permis de déterminer que nous n'avons pas d'influence importante en raison du pouvoir limité de FAC sur les investissements dans les fonds. En outre, ces montants sont désormais présentés dans le bilan consolidé sous le poste Placements, qui était auparavant intitulé Placements à la juste valeur. Par conséquent, nous avons reclassé nos participations dans des entreprises associées qui étaient précédemment comptabilisées comme des placements selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Les données comparatives ont été reclassées comme suit :

Bilan consolidé

Au 31 mars 2023	Déclaré auparavant	Ajustements	Après reclassement
Placements à la juste valeur	131	(131)	–
Participation dans des entreprises associées	62	(62)	–
Placements	–	193	193

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2023	Déclaré auparavant	Ajustements	Après reclassement
Perte nette résultant de la participation dans des entreprises associées	(8)	8	–
Gain net tiré des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	16	(16)	–
Gain net tiré des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	–	8	8

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023	Déclaré auparavant	Ajustements	Après reclassement
Gain net non réalisé tiré des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(15)	15	–
Gain net non réalisé tiré des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	–	(7)	(7)
Perte nette résultant de la participation dans des entreprises associées	8	(8)	–
Acquisition de placements à la juste valeur	(58)	58	–
Produits de la vente et remboursement des placements à la juste valeur	2	(2)	–
Acquisition de placements	–	(80)	(80)
Produits de la vente et remboursement des placements	–	4	4
Décaissements liés à la participation dans des entreprises associées	(22)	22	–
Remboursements liés à la participation dans des entreprises associées	2	(2)	–

Consultez les informations fournies dans les notes suivantes pour connaître d'autres répercussions du reclassement :

Note 11 – Juste valeur des instruments financiers – Tableau des instruments financiers de niveau 3

Note 18 – Engagements, cautionnements et éventualités – Placements

4. Reclassement des données comparatives (suite)

c) Changement dans la présentation des frais d'administration

FAC a changé la façon dont elle déclare ses frais d'administration afin de fournir des renseignements plus pertinents aux intervenants et de s'aligner sur les pratiques de l'industrie.

Par conséquent, les données comparatives ci-dessous ont fait l'objet d'un changement dans le classement des frais d'administration selon leur nature de manière à correspondre au classement de l'année en cours. Le tableau ci-dessous présente les répercussions en date du 31 mars 2023.

Frais d'administration (note 17)

Exercice terminé le 31 mars 2023	Déclaré auparavant	Ajustements	Après reclassement
Salaires et avantages	314	(314)	–
Rémunération et avantages sociaux des employés	–	318	318
Honoraires professionnels	88	(88)	–
Services professionnels	–	23	23
Effectif imparti	–	72	72
Installations, logiciels et matériel	66	(66)	–
Occupation, y compris la dotation aux amortissements	–	32	32
Amortissement et dépréciation	32	(32)	–
Technologie et communications, y compris l'amortissement et la dépréciation	–	65	65
Marketing et promotion	17	(17)	–
Marketing et soutien à l'industrie	–	17	17
Déplacements et formation	15	(15)	–
Déplacements	–	9	9
Autres	16	(4)	12
Total	548	–	548

d) Changement dans la présentation de l'amortissement et de la dépréciation

Précédemment, FAC regroupait l'amortissement et la dépréciation dans l'état consolidé des flux de trésorerie. Nous avons choisi de mettre à jour notre mode de présentation et de recatégoriser l'amortissement et la dépréciation dans les trois postes indiqués ci-dessous. Ces postes supplémentaires permettent de communiquer des renseignements plus pertinents à nos intervenants sur la nature de nos dépenses sous-jacentes.

Par conséquent, les données comparatives suivantes ont été reclassées afin qu'elles soient conformes aux normes de présentation de l'exercice en cours. Le tableau ci-dessous présente les répercussions en date du 31 mars 2023.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023	Déclaré auparavant	Ajustements	Après reclassement
Amortissement et dépréciation	32	(32)	–
Amortissement d'actifs au titre du droit d'utilisation	–	16	16
Amortissement d'immobilisations corporelles	–	10	10
Amortissement d'actifs incorporels	–	6	6

5. Espèces et quasi-espèces

Convention comptable

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme hautement liquides, dont la date d'échéance est de 90 jours ou moins à compter de leur date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en espèces de montants connus et dont le risque de fluctuation de valeur est négligeable. Les espèces et quasi-espèces sont gérées comme détenues à des fins de perception et classées comme actifs financiers évalués au coût amorti. Les intérêts réalisés sur les espèces et quasi-espèces sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

6. Placements à court terme

Convention comptable

Les placements à court terme sont des placements dont l'échéance se situe entre 91 et 365 jours à compter de leur date d'acquisition. Ils sont acquis principalement pour combler les besoins de liquidités, sont gérés comme détenus à des fins de perception et sont classés comme actifs financiers évalués au coût amorti. Les intérêts réalisés sur les placements à court terme sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés dans les intérêts créditeurs selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un actif financier. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût amorti sont reportés et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Renseignements justificatifs

Au 31 mars 2024, les placements à court terme s'élevaient à 446 millions de dollars (222 millions en 2023) et avaient un rendement de 5,13 % (3,72 % en 2023). Ils étaient composés de billets à ordre et de bons du Trésor. Au 31 mars 2024, la provision pour pertes sur prêts pour les placements à court terme s'élevait à 0 \$ (aucune en 2023).

7. Instruments financiers dérivés

Convention comptable

Les instruments financiers dérivés donnent lieu à des droits et obligations destinés à atténuer un ou plusieurs risques financiers inhérents à un instrument financier primaire sous-jacent. FAC utilise les instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt dans les limites approuvées par son Conseil d'administration (le Conseil). Ces limites reposent sur les lignes directrices établies par le ministère des Finances. FAC n'utilise aucun instrument financier dérivé pour spéculer.

Renseignements justificatifs

Les options sur taux d'intérêt qu'a achetées FAC sont maintenant échues. En vertu de ces contrats, FAC (l'acheteur de l'option) fait l'acquisition auprès d'un tiers (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché sensible aux fluctuations des taux d'intérêt.

Au 31 mars 2024, le montant nominal des options de taux d'intérêt s'élevait à 0 \$ (87 millions en 2023) et la juste valeur était de 0 \$ (aucune en 2023).

Le montant nominal cumulatif le plus important souscrit auprès d'une institution financière par contrat était, au 31 mars 2024, de 0 \$ (44 millions en 2023).

8. Prêts nets

Convention comptable

Prêts

Les prêts sont classés comme actifs financiers évalués au coût amorti. Les prêts sont déclarés à leur valeur après déduction de la provision pour pertes sur prêts et des commissions sur prêts reportées et sont évalués au coût amorti. Les intérêts créditeurs associés aux prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions liées à la constitution des prêts, notamment les commissions d'engagement et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement réalisé sur les prêts et sont comptabilisées dans les intérêts créditeurs sur la durée prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un prêt est classé douteux comme il est expliqué dans la note 10, les intérêts créditeurs associés aux prêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'instrument, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, jusqu'à ce qu'il soit réinscrit comme prêt productif ou radié.

FAC radie partiellement ou entièrement les prêts et la provision pour pertes sur prêts connexe lorsqu'il n'y a plus de probabilité raisonnable de recouvrement. Les prêts qui ont été radiés ne font pas l'objet d'efforts de recouvrement actifs de la part de FAC.

Modifications aux prêts et programmes de soutien aux clients

Si les modalités contractuelles d'un actif financier sont modifiées, FAC réalise une évaluation afin de déterminer si l'actif financier devrait être décomptabilisé. Lorsque la modification n'entraîne pas une décomptabilisation, nous continuons d'utiliser la date de constitution pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante aux fins de détermination du stade pour les pertes sur prêts, et un gain ou une perte découlant de la modification est constaté. Nous constatons un gain ou une perte découlant de la modification au poste des intérêts créditeurs et au poste des prêts nets lorsque la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs modifiés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial, est supérieure ou inférieure à la valeur initiale des flux de trésorerie. Les intérêts créditeurs continuent d'être comptabilisés selon le taux d'intérêt effectif initial.

Prêts Transfert et passifs

Conformément au produit de prêt Transfert de FAC, la société conclut des contrats distincts avec l'emprunteur du prêt et le vendeur. Le premier contrat donne lieu à un prêt, qui est comptabilisé conformément à la Politique sur les prêts de FAC. La société constate aussi un passif des prêts Transfert comptabilisé initialement à un montant égal au prêt. Le passif représente les sommes dues au vendeur, FAC étant tenue de verser des montants conformément à un calendrier de décaissements qui peut différer du calendrier de paiement des prêts. À mesure que les paiements sont versés conformément au calendrier de décaissements des prêts Transfert, le montant applicable associé au passif de ces prêts est réduit. Les passifs des prêts Transfert sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

8. Prêts nets (suite)

Renseignements justificatifs

Les tableaux suivants présentent un résumé des échéances contractuelles des prêts bruts.

Au 31 mars	2024			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Taux variable	4 099	9 910	284	14 293
Taux fixe	5 066	22 960	8 709	36 735
Prêts bruts	9 165	32 870	8 993	51 028
Commissions sur prêts reportées				(33)
Total des prêts ⁽¹⁾				50 995
Provision pour pertes sur prêts (note 10)				(195)
Prêts nets				50 800

⁽¹⁾ Le total des prêts au 31 mars 2024 comprend des intérêts courus et des frais cumulés de 469 millions de dollars et le total des prêts Transfert d'un montant de 177 millions de dollars.

Au 31 mars	2023			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Taux variable	3 667	9 606	245	13 518
Taux fixe	3 205	21 060	10 137	34 402
Prêts bruts	6 872	30 666	10 382	47 920
Commissions sur prêts reportées				(39)
Total des prêts ⁽¹⁾				47 881
Provision pour pertes sur prêts (note 10)				(165)
Prêts nets				47 716

⁽¹⁾ Le total des prêts au 31 mars 2023 comprend des intérêts courus et des frais cumulés de 402 millions de dollars et le total des prêts Transfert d'un montant de 180 millions de dollars.

Au 31 mars 2024, 911 millions de dollars (907 millions en 2023) des prêts étaient exprimés en dollars américains.

8. Prêts nets (suite)

Concentration du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent la concentration des prêts bruts et des prêts douteux par secteur et par région géographique.

Répartition par secteur

Au 31 mars	Prêts bruts		Prêts douteux	
	2024	2023	2024	2023
Céréales et oléagineux	16 371	15 317	151	209
Lait	7 368	7 238	50	37
Agroentreprise	6 311	6 117	153	62
Bœuf	4 318	3 900	103	120
Autre	3 396	3 225	68	89
Volaille	3 341	3 244	45	10
Agroalimentaire	2 628	2 132	168	154
Serres	2 373	1 987	89	19
Alliances	1 764	1 765	14	17
Porc	1 659	1 568	27	57
Fruits	1 499	1 427	89	40
Total	51 028	47 920	957	814

Répartition géographique

Au 31 mars	Prêts bruts		Prêts douteux	
	2024	2023	2024	2023
Ontario	15 601	14 326	149	92
Saskatchewan	9 179	8 720	127	144
Alberta	9 176	8 538	156	182
Québec	7 262	6 854	217	158
Colombie-Britannique	4 433	4 244	194	102
Manitoba	3 781	3 763	55	61
Atlantique	1 596	1 475	59	75
Total	51 028	47 920	957	814

Prêts en retard, mais qui ne sont pas douteux

Un prêt est considéré comme en retard lorsqu'un client n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau ci-dessous détaille les montants bruts des prêts qui étaient en retard, mais qui n'étaient pas douteux.

Au 31 mars	2024	2023
En retard, mais non douteux		
Jusqu'à 30 jours	181	104
De 31 à 60 jours	114	57
De 61 à 89 jours	6	31
	301	192

Modifications aux prêts et programmes de soutien aux clients

Dans le cadre des activités de financement habituelles de FAC, les modalités contractuelles des prêts sont modifiées à l'occasion, et ce, pour différentes raisons, dont les difficultés financières et les préférences de l'emprunteur.

La valeur comptable nette des prêts assortis d'une provision au montant des pertes attendues pour la durée de vie de ces prêts et qui ont été modifiés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024 était de 2 510 millions de dollars (3 098 millions en 2023). Au 31 mars 2024, la valeur comptable brute des prêts modifiés au cours de l'exercice et ayant vu leur provision pour pertes passer d'un modèle de pertes sur prêts attendues sur la durée de vie à un modèle sur douze mois s'élevait à 508 millions de dollars (841 millions en 2023).

9. Placements de capital-risque

Convention comptable

Entités structurées

FAC a recours à des entités structurées pour fournir du financement à l'industrie agricole et agroalimentaire par le biais de ses placements de capital-risque. Une entité structurée est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote visent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont créées pour atteindre des objectifs bien définis et ont des restrictions quant aux activités en cours.

Nos placements de capital-risque visent à limiter le risque de FAC lié à la taille du placement et, une fois les sommes investies, FAC n'est pas en mesure de retirer les apports de placements. Nous n'offrons aucun soutien financier ou non financier à une entité structurée lorsque nous ne sommes pas contractuellement tenus de le faire et nous n'avons pas l'intention de fournir un tel soutien à l'avenir.

Autres prêts

FAC inclut les placements détenus par des entités structurées consolidées dans des fonds de capital-risque qui sont gérés comme détenus à des fins de perception au poste des autres prêts. FAC a classé les autres prêts comme actifs financiers évalués au coût amorti étant donné ce modèle économique. Ces placements de capital-risque sont déclarés après déduction d'une provision pour pertes sur prêts. Nous comptabilisons les intérêts sur les autres prêts selon la méthode de comptabilité d'exercice dans les intérêts créditeurs.

Les autres prêts diffèrent des prêts à terme traditionnels de FAC en ce sens qu'ils sont assortis de droits de priorité moins élevés à l'égard des biens en garantie ou des actifs en cas de faillite; pour cette raison, ils représentent un risque accru. Ils sont assortis d'une moins bonne garantie (ou ne sont pas garantis du tout) et des politiques et processus distincts en matière de décisions de crédit les encadrent.

Placements

Les fonds de capital-risque sont considérés comme des entités structurées. Les placements détenus par des fonds de capital-risque qui sont compris au poste des Placements sont ceux qui ne satisfont pas au test visant à déterminer s'il s'agit uniquement de remboursements de capital et de versements d'intérêt. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, et les gains et les pertes sont constatés au poste « Gain net (perte nette) tiré des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur » dans l'état consolidé des résultats.

Jugements comptables

La direction fait preuve de jugement pour déterminer si nos placements de capital-risque satisfont aux caractéristiques habituelles d'une entité structurée. Les entités structurées que contrôle FAC sont consolidées comme il est expliqué à la note 2. Lorsque les critères de contrôle ne sont pas respectés, les entités structurées ne sont pas consolidées.

9. Placements de capital-risque (suite)

Renseignements justificatifs

Le tableau suivant présente un sommaire du portefeuille de capital-risque par type de placement.

Au 31 mars	2024		2023	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Autres prêts nets	21	20	26	24
Placements	225	198	193	158
Total	246	218	219	182

Le tableau suivant présente un résumé des échéances contractuelles des autres prêts.

Au 31 mars	2024			2023		
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total
Autres prêts bruts ^{(1) (2)}	14	11	25	19	11	30
Provision pour pertes sur prêts (note 10)			(4)			(4)
Autres prêts nets			21			26

⁽¹⁾ Tous les prêts sont des prêts à taux fixe.

⁽²⁾ Autres prêts bruts au 31 mars 2024, y compris les intérêts courus de 2 millions de dollars (1 million en 2023).

Concentrations du risque de crédit**Autres prêts**

Les tableaux suivants présentent la concentration des autres prêts bruts par secteur et par région géographique :

Répartition par secteur

Au 31 mars	2024	2023
Agroentreprise	15	18
Agroalimentaire	10	12
Total	25	30

Répartition géographique

Au 31 mars	2024	2023
Québec	20	24
Saskatchewan	3	3
Ontario	2	3
Total	25	30

Les autres prêts exposent FAC à un risque de crédit. Ces placements de capital-risque sont habituellement garantis par un contrat de sûreté générale et la cession du produit d'assurance-vie. Au 31 mars 2024, le montant des prêts en retard de moins de 90 jours, mais non douteux, totalisait 0 \$ (11 millions de dollars en 2023).

9. Placements de capital-risque (suite)

Placements

Les tableaux suivants présentent la concentration des placements par secteur et par région géographique.

Répartition par secteur

Au 31 mars	2024	2023
Agroentreprise	146	126
Agroalimentaire	47	48
Autre	32	19
Total	225	193

Répartition géographique

Au 31 mars	2024	2023
Saskatchewan	63	51
Ontario	48	48
Colombie-Britannique	43	40
International	32	24
Alberta	17	9
Manitoba	13	10
Québec	6	5
Atlantique	3	6
Total	225	193

Entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les montants comptables comptabilisés dans le bilan consolidé ainsi que notre risque maximal de pertes découlant de notre participation dans des entités structurées non consolidées.

	2024	2023
Au bilan :		
Placements	106	83
Hors bilan:		
Engagements de placements	132	114
Risque maximal de pertes découlant d'entités structurées non consolidées	238	197

Nos entités structurées non consolidées comprennent des investissements dans des fonds de capital-investissement en gestion commune établis dans le cadre de contrats avec des sociétés en commandite.

10. Provision pour pertes sur prêts

Convention comptable

FAC constate une provision pour pertes sur prêts pour les actifs financiers évalués au coût amorti, qui correspond à la meilleure estimation de la direction quant aux pertes prévues à la date de clôture. La valeur comptable des actifs financiers est réduite au moyen de la provision pour pertes sur prêts, et le montant de la perte est constaté dans la charge pour pertes sur prêts. Les engagements de prêts sont un élément hors bilan et peuvent faire l'objet d'une perte de valeur. Nous calculons une provision pour pertes sur prêts pour les engagements de prêts, qui est comprise dans la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts. Le montant de la provision augmente ou diminue en fonction des variations de la charge pour pertes sur prêts, des radiations et des recouvrements.

Si, dans une période ultérieure, le montant de la perte de valeur augmente ou diminue, nous ajustons la perte de valeur constatée antérieurement au moyen de la provision pour pertes sur prêts et de la charge pour pertes sur prêts.

Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction sépare les actifs financiers en trois stades et fonde la méthodologie d'établissement de cette provision sur ces derniers, comme il est décrit ci-dessous.

Modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues

Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues comporte trois stades pour évaluer la provision pour pertes sur prêts :

Actifs financiers productifs :

1^{er} stade : Les actifs financiers du 1^{er} stade représentent des actifs financiers qui ne sont pas désignés individuellement comme douteux. Lors de la comptabilisation initiale – et si le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante – nous comptabilisons les pertes sur prêts prévues sur 12 mois dans la charge pour pertes sur prêts et une provision pour pertes sur prêts est établie.

2^e stade : Les actifs financiers du 2^e stade représentent des actifs financiers qui ne sont pas désignés individuellement comme douteux. Si le risque de crédit augmente de manière importante et que le risque de crédit qui en résulte n'est pas considéré comme faible, nous comptabilisons les pertes sur prêts prévues sur toute la durée de vie de l'actif. Si, dans les exercices subséquents, le risque de crédit que présente l'actif financier s'atténue de sorte qu'il n'y ait plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis sa constatation initiale, alors la provision pour pertes sur prêts est évaluée conformément au 1^{er} stade, c'est-à-dire qu'elle est évaluée en fonction des pertes sur prêts prévues sur 12 mois.

Actifs financiers douteux :

3^e stade : Les actifs financiers du 3^e stade représentent les actifs financiers désignés individuellement comme douteux. Lorsqu'un actif financier est considéré comme douteux, il n'y a plus d'assurance raisonnable de croire au recouvrement en temps opportun du montant complet de capital et d'intérêt, et nous comptabilisons les pertes sur prêts prévues sur toute la durée de vie de l'actif.

Évaluation des pertes sur prêts prévues

L'évaluation des pertes sur prêts prévues et la détermination du stade tiennent compte d'information raisonnable et justifiable concernant les événements passés, les circonstances actuelles et les données prévisionnelles. L'estimation et l'application des données prospectives à l'aide de sources d'information tant internes qu'externes nécessitent l'exercice d'un jugement important.

Le calcul des pertes sur prêts prévues se fonde sur la valeur prévue de trois scénarios pondérés en fonction des probabilités afin d'évaluer les déficits de trésorerie prévus, au taux d'intérêt effectif actualisé. Un déficit de trésorerie constitue l'écart entre les flux de trésorerie contractuels estimatifs exigibles et les flux de trésorerie que FAC prévoit de recevoir. Pour ce qui est des engagements de prêts, les estimations de pertes sur prêts tiennent compte de la partie de l'engagement qui devrait être décaissée au cours de la période pertinente. Les éléments essentiels à l'évaluation des pertes sur prêts prévues sont les suivants :

- la probabilité de défaut, qui est une estimation de la probabilité qu'un prêt soit en défaut sur une période donnée;
- les pertes en cas de défaut, qui constituent une estimation du montant qui pourrait ne pas être recouvré en cas de défaut;
- l'exposition en cas de défaut, qui est une estimation de l'encours à une date de défaut future.

10. Provision pour pertes sur prêts (suite)

FAC évalue les pertes sur prêts prévues sur douze mois en fonction de la probabilité que le prêt soit en défaut dans les douze mois suivant la date de clôture. Nous évaluons les pertes sur prêts prévues sur la durée de vie de l'actif en fonction de la probabilité qu'un prêt soit en défaut entre la date de clôture et la date d'échéance du prêt.

Augmentation importante du risque de crédit

À chaque date de clôture, FAC détermine si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la constatation initiale de l'actif financier afin de déterminer si l'actif financier est passé du 1^{er} au 2^e stade. Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, FAC :

- détermine si les actifs financiers sont classés dans la catégorie investissement à la date de clôture, en fonction d'un système interne d'attribution d'une cote de risque à l'emprunteur, selon lequel les actifs classés dans la catégorie investissement représentent un faible risque de défaut et toutes les exigences relatives aux flux de trésorerie contractuels sont satisfaites;
- détermine si la probabilité de défaut a dépassé un certain seuil, ce qui indiquerait que le risque qu'un actif financier soit en défaut à la date de clôture est beaucoup plus élevé qu'au moment de sa constatation initiale;
- tient compte de l'information qualitative disponible à la date de clôture;
- tient compte du nombre de jours de retard de l'actif financier.

Actifs financiers douteux

Un actif financier douteux au 3^e stade est un actif financier évalué au coût amorti qui a été affecté par un ou plusieurs événements après la constatation initiale au point où FAC n'a plus d'assurance raisonnable de croire au recouvrement en temps opportun du montant complet de capital et d'intérêt. Les preuves de perte de valeur comprennent tout élément indiquant que l'emprunteur éprouve des difficultés financières importantes, un défaut de paiement ou un compte en souffrance. Il y a défaut de paiement lorsque le remboursement du capital ou le versement d'intérêts exigibles est en retard de 90 jours ou qu'un avenant diminuant l'obligation financière a été accordé en raison des difficultés financières de l'emprunteur, sauf si l'encours est négligeable. Un actif au 3^e stade repasse au 2^e stade lorsque, à la date de clôture, il n'est plus considéré comme douteux. L'actif repasse au 1^{er} stade lorsque, à la date de clôture, son risque de crédit n'est plus considéré comme ayant augmenté considérablement par rapport à la constatation initiale, ce qui pourrait se produire pendant la même période que le passage du 3^e stade au 2^e stade. Lorsqu'un actif est classé comme actif financier douteux au 3^e stade, sa valeur comptable est réduite à sa valeur estimative de réalisation à l'aide d'un ajustement de la charge pour pertes sur prêts. Si la valeur estimative de réalisation change après la dépréciation initiale, l'écart donnera lieu à un ajustement de la charge pour pertes sur prêts.

Le montant de la dépréciation est calculé comme l'écart entre la valeur comptable de l'actif financier et la valeur actuelle des flux de trésorerie estimatifs futurs actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier. Pour ce qui est des prêts, le taux d'intérêt effectif est soit le taux d'intérêt effectif initial du prêt – dans le cas des prêts à taux fixe –, soit le taux d'intérêt effectif au moment où s'est produite la dépréciation, dans le cas des prêts à taux variable. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte de la juste valeur de toutes les garanties sous-jacentes, ainsi que de l'estimation de la période et des coûts pour réaliser les garanties.

Renseignements prospectifs

L'évaluation des pertes sur prêts prévues pour chacun des stades de la provision pour pertes sur prêts et l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit tiennent compte des informations sur des prévisions raisonnables et justifiables à l'égard de la conjoncture économique et des événements à venir.

FAC intègre des renseignements prospectifs dans son évaluation des pertes sur prêts prévues en utilisant un scénario prospectif de référence ainsi que deux scénarios prospectifs pondérés en fonction des probabilités présentant, d'une part, des résultats plus optimistes et, d'autre part, des résultats plus pessimistes. À cet effet, FAC a créé des modèles nationaux et provinciaux pour les recettes monétaires agricoles, la valeur des terres agricoles et la dette agricole. Dans ses modèles, FAC utilise comme données économiques un large éventail de renseignements prospectifs, provenant autant de sources d'informations internes qu'externes, comme le produit intérieur brut canadien, les taux de change et les taux d'intérêt. Les données et les modèles servant au calcul des pertes sur prêts prévues ne rendent peut-être pas toujours compte de toutes les caractéristiques du marché en date des états financiers. Pour tenir compte de cela, il est possible de recourir à des modèles ou à des ajustements de nature qualitative de façon temporaire et en se fondant sur le jugement d'experts en matière de crédit.

10. Provision pour pertes sur prêts (suite)

Estimations et jugements comptables

La direction examine les actifs financiers évalués au coût amorti et tous les engagements de prêts pour évaluer la dépréciation. FAC exerce son jugement pour déterminer si un événement générateur de perte pourrait survenir et formule conséquemment des estimations et des hypothèses pour mesurer toute perte de valeur, ce qui comprend le passage d'un stade à un autre.

Pour estimer les flux de trésorerie futurs de la société, la direction utilise ses meilleures estimations fondées sur les pertes antérieures subies, les circonstances actuelles et les renseignements prospectifs à l'égard des actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit et des éléments probants de dépréciation similaires à ceux du portefeuille. La méthodologie et les hypothèses qui servent à estimer le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs font l'objet d'un examen régulier qui permet de diminuer l'écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

Renseignements justificatifs

Au 31 mars

	2024			
	1 ^{er} stade	2 ^e stade	3 ^e stade	Total
Prêts⁽¹⁾				
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	45	29	91	165
Transfert au 1 ^{er} stade	15	(10)	(5)	–
Transfert au 2 ^e stade	(25)	101	(76)	–
Transfert au 3 ^e stade	(2)	(13)	15	–
Variations attribuables aux nouveaux prêts constitués	30	5	15	50
Prêts décomptabilisés au cours de la période	(16)	(2)	(13)	(31)
Réévaluation nette de la provision pour pertes ⁽²⁾	(13)	(35)	115	67
Radiations	–	(3)	(55)	(58)
Recouvrement de sommes précédemment radiées	–	–	2	2
Provision totale, fin de l'exercice	34	72	89	195
Autres prêts				
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	–	4	–	4
Transfert au 1 ^{er} stade	–	–	–	–
Transfert au 2 ^e stade	–	–	–	–
Transfert au 3 ^e stade	–	–	–	–
Réévaluation nette de la provision pour pertes ⁽²⁾	–	–	–	–
Radiations	–	–	–	–
Provision totale, fin de l'exercice	–	4	–	4

⁽¹⁾ Le total des prêts comprend une provision pour pertes sur prêts de 7 millions de dollars pour des engagements de prêts n'ayant pas été décaissés partiellement en date du 31 mars 2024.

⁽²⁾ Comprend les remboursements partiels.

10. Provision pour pertes sur prêts (suite)

Au 31 mars	2023			Total
	1 ^{er} stade	2 ^e stade	3 ^e stade	
Prêts ⁽¹⁾				
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	45	31	34	110
Transfert au 1 ^{er} stade	20	(16)	(4)	–
Transfert au 2 ^e stade	(6)	51	(45)	–
Transfert au 3 ^e stade	(5)	(12)	17	–
Variations attribuables aux nouveaux prêts constitués	36	4	6	46
Prêts décomptabilisés au cours de la période	(17)	(4)	(12)	(33)
Réévaluation nette de la provision pour pertes ⁽²⁾	(28)	(24)	148	96
Radiations	–	(1)	(54)	(55)
Recouvrement de sommes précédemment radiées	–	–	1	1
Provision totale, fin de l'exercice	45	29	91	165
Autres prêts				
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	–	3	–	3
Transfert au 1 ^{er} stade	–	–	–	–
Transfert au 2 ^e stade	–	–	–	–
Transfert au 3 ^e stade	–	–	–	–
Réévaluation nette de la provision pour pertes ⁽²⁾	–	1	10	11
Radiations	–	–	(10)	(10)
Provision totale, fin de l'exercice	–	4	–	4

⁽¹⁾ Le total des prêts comprend une provision pour pertes sur prêts de 4 millions de dollars pour des engagements de prêts n'ayant pas été décaissés partiellement en date du 31 mars 2023.

⁽²⁾ Comprend les remboursements partiels.

11. Juste valeur des instruments financiers

Convention comptable

FAC respecte une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux pour classer les données utilisées afin de mesurer la juste valeur. Le niveau 1 est fondé sur les prix cotés sur les marchés actifs, le niveau 2 incorpore les modèles utilisant des données autres que les prix cotés et le niveau 3 intègre les modèles qui utilisent des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables et qui sont importantes pour déterminer la juste valeur de l'actif ou du passif. La classification d'un instrument financier dans la hiérarchie aux fins de la présentation de l'information est fondée sur le niveau le plus bas de données qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur. Les détails des méthodes d'évaluation appliquées et des hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont fournis ci-dessous.

Estimations et jugements comptables

La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide des cours du marché publiés ou de techniques d'évaluation lorsque les cours du marché ne sont pas connus. Les estimations de la juste valeur sont des estimations ponctuelles qui pourraient varier considérablement dans les exercices ultérieurs en raison de l'évolution de la conjoncture du marché. Les techniques d'évaluation de la juste valeur utilisent des modèles et des hypothèses au sujet d'événements futurs qui reposent sur des données observables ou non observables du marché. Les justes valeurs sont donc des estimations qui comportent des incertitudes et qui peuvent être considérablement différentes si elles sont comparées aux valeurs d'autres institutions financières pour des contrats semblables.

La juste valeur estimative des placements de capital-risque (sous forme de placements détenus par des fonds de capital-risque) constatée à la juste valeur par le biais du compte de résultat est évaluée en fonction des lignes directrices émises par l'industrie du capital-risque et établie à l'aide de méthodes d'évaluation fondées sur le marché.

Renseignements justificatifs

Instruments financiers de niveau 3

Le tableau ci-dessous résume les variations qui se sont produites au cours de l'exercice dans la hiérarchie aux fins d'évaluation pour ce qui est des placements à la juste valeur de niveau 3 :

Au 31 mars	2024	2023
Solde au début de l'exercice	193	105
Acquisitions nettes	42	76
(Pertes nettes) gains nets de juste valeur	(10)	12
Solde à la fin de l'exercice	225	193

11. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur

Les justes valeurs estimatives des instruments financiers de FAC qui ne correspondent pas approximativement aux valeurs comptables présentées dans les états financiers, calculées selon les méthodes et les hypothèses décrites ci-dessous, sont les suivantes :

Au 31 mars	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Actif				
Prêts	50 800	49 579	47 716	46 523
Passif				
Dette à court terme	8 314	8 243	7 698	7 637
Dette à long terme	35 932	35 044	33 671	32 815

FAC calcule la juste valeur estimative des placements à court terme en utilisant les taux d'actualisation appropriés pour ces titres en vigueur à la date de clôture.

Nous calculons la juste valeur estimative des prêts productifs à taux fixe en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux d'actualisation assortis de primes de risque appropriées pour des termes à l'échéance équivalents à la date de clôture. La juste valeur estimative des prêts productifs à taux variable représente approximativement la valeur comptable en raison des variations des taux d'intérêt qui correspondent directement aux variations du taux préférentiel, sur lequel est fondée la juste valeur. Nous soustrayons la provision pour pertes sur prêts relatives aux prêts de la juste valeur estimative des prêts productifs. La juste valeur estimative des prêts douteux est égale à sa valeur nette de réalisation, laquelle est obtenue en soustrayant la provision individuelle pour pertes sur prêts de la valeur comptable des prêts douteux.

FAC calcule la juste valeur estimative de la dette à court et à long terme en actualisant les flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt de la courbe de rendement du gouvernement du Canada qui sont en vigueur à la date de clôture pour des termes à l'échéance équivalents.

Pour tous les autres instruments financiers comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, la valeur comptable équivaut approximativement à la juste valeur en raison de la période relativement courte qui reste avant leur échéance ou parce qu'ils correspondent déjà à leur valeur actualisée. Cela s'applique aux quasi-espèces, aux créances, aux autres prêts, aux actifs destinés à la vente, aux autres actifs (sauf la réserve d'assurance), aux créditeurs et charges à payer, aux passifs des prêts Transfert et aux autres éléments de passif.

12. Contrats de location

Convention comptable

Actifs au titre du droit d'utilisation

À la date de début d'un contrat, FAC détermine si le contrat constitue un contrat de location ou comporte un contrat de location. En outre, à la date de début ou à la réévaluation d'un contrat qui contient un élément lié à la location, FAC comptabilise les éléments liés à la location en fonction de leurs prix distincts relatifs. S'il n'y a pas de prix distincts observables, dans le cas des contrats de location d'immeubles dont elle est preneuse à bail, FAC a choisi de ne pas séparer les éléments non liés à la location et de comptabiliser les éléments liés à la location et les éléments non liés à la location comme un seul élément lié à la location.

À la date de début du contrat de location, FAC constate un actif au titre du droit d'utilisation, à l'exception des contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et des contrats de location de faible valeur qui sont passés en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Nous évaluons initialement au coût les actifs au titre du droit d'utilisation. Ils sont composés de l'évaluation initiale des passifs liés aux contrats de location après ajustement pour tenir compte des paiements de location effectués à la date de début ou avant, déduction faite des incitatifs à la location reçus du bailleur. Nous les mesurons ensuite au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la dépréciation, puis nous les ajustons pour tenir compte de toute réévaluation des passifs liés aux contrats de location de la manière décrite dans la présente section. La durée du contrat de location comprend la durée du bail non résiliable, les options de renouvellement dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient exercées par le preneur à bail ainsi que les options de résiliation auxquelles il est peu probable que le preneur à bail ait recours.

Nous amortissons les actifs au titre du droit d'utilisation sur la durée du contrat de location ou sur la durée de vie utile de l'actif au titre du droit d'utilisation, selon la date la plus rapprochée. L'amortissement est constaté selon la méthode linéaire à compter de la date de début du contrat de location.

Passifs liés aux contrats de location

À la date du début du contrat de location, FAC constate un passif au titre des contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et des contrats de location de faible valeur qui sont passés en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location et sont comptabilisés dans les frais d'administration dans l'état consolidé des résultats.

Les passifs liés aux contrats de location sont initialement déterminés à la valeur actuelle des paiements de location non payés à la date de début du contrat, actualisée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il ne peut être déterminé facilement, du taux d'emprunt marginal moyen pondéré de FAC.

Paiements de location inclus dans l'évaluation des passifs liés aux contrats de location :

- les paiements de location fixes, déduction faite des incitatifs à la location;
- les paiements de location variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux et sont déterminés initialement à l'aide de l'indice ou du taux à la date du début du contrat.

FAC évalue subséquemment les passifs liés aux contrats de location au coût amorti en augmentant la valeur comptable de manière à tenir compte de l'intérêt sur le passif au titre du contrat de location à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, et en diminuant la valeur comptable de manière à tenir compte des paiements de location versés. Nous constatons la charge d'intérêt sur les passifs de contrats de location dans les intérêts débiteurs dans l'état consolidé des résultats.

12. Contrats de location (suite)

FAC réévalue les passifs liés aux contrats de location au moyen d'un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation connexe lorsqu'il y a une modification aux versements de contrats de location futurs découlant de l'un des événements suivants :

- une modification est apportée à la durée du contrat de location; dans ce cas, les paiements de location révisés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé;
- une modification est apportée à l'indice ou au taux utilisé pour déterminer les paiements de location; dans ce cas, les paiements de location révisés sont actualisés au moyen du taux d'actualisation initial;
- un changement est apporté dans l'étendue ou la contrepartie d'un contrat de location et n'est pas comptabilisé en tant que contrat de location distinct; dans ce cas, les paiements de location révisés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé.

Si la réévaluation du passif au titre du contrat de location entraîne la réduction à zéro de la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation connexe, FAC comptabilisera le montant résiduel intégral de la réévaluation dans les frais d'administration dans l'état consolidé des résultats.

Estimations et jugements comptables

Actifs au titre du droit d'utilisation

Pour évaluer la durée du contrat de location du point de vue du preneur à bail des actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs liés aux contrats de location selon IFRS 16, la direction utilise son jugement pour déterminer si FAC est raisonnablement certaine qu'un preneur à bail se prévaudra des périodes de prolongation optionnelles. Elle exerce en outre son jugement pour déterminer la probabilité que le preneur à bail ait recours aux options de résiliation, en tenant compte des faits et des circonstances ainsi que des pratiques antérieures.

Renseignements justificatifs

Actifs au titre du droit d'utilisation

Le portefeuille d'actifs au titre du droit d'utilisation de FAC est composé de locaux à bureaux loués.

	Bâtiments
Coût	
Solde au 31 mars 2022	212
Acquisitions	10
Cessions	(2)
Solde au 31 mars 2023	220
Acquisitions	16
Cessions	(3)
Solde au 31 mars 2024	233
Amortissement cumulé	
Solde au 31 mars 2022	47
Amortissement	16
Cessions	–
Solde au 31 mars 2023	63
Amortissement	16
Cessions	–
Solde au 31 mars 2024	79
Valeur comptable	
31 mars 2023	157
31 mars 2024	154

12. Contrats de location (suite)

Passifs liés aux contrats de location

Les passifs liés aux contrats de location de FAC sont constitués de locaux à bureaux loués. Les contrats de location⁽¹⁾ sont négociés sur une base individuelle et comportent diverses modalités. Ils varient de 5 ans à 25 ans et comprennent des options de renouvellement.

Montants constatés au bilan

Au 31 mars	2024	2023
Analyse des échéances – flux de trésorerie contractuels non actualisés		
Moins de 1 an	18	18
De 1 à 5 ans	66	62
Plus de 5 ans	94	97
Total des passifs au titre des contrats de location non actualisés	178	177
Passifs au titre des contrats de location constatés au bilan	158	160
Moins : Tranche à court terme des passifs au titre des contrats de location	15	15
Tranche à long terme des passifs au titre des contrats de location	143	145

Montants constatés dans l'état des résultats

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Intérêts sur les passifs au titre des contrats de location	3	3
Paiements de location variables non inclus dans l'évaluation des passifs au titre des contrats de location	2	4

Montants constatés dans l'état des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Intérêts sur les passifs au titre des contrats de location	3	3
Remboursement de capital relatif aux passifs liés aux contrats de location	15	15
Total des sorties de fonds liées aux contrats de location	18	18

Flux de trésorerie futurs pour les contrats de location qui ne sont pas commencés et auxquels FAC s'est engagée : 1 million de dollars (8 millions en 2023).

⁽¹⁾ La durée des contrats de location est calculée à partir de la date de début du contrat de location ou, si elle est postérieure, de la date de l'adoption d'IFRS 16 – Contrats de location.

13. Avantages postérieurs à l'emploi

Convention comptable

FAC offre un régime de retraite agréé à prestations déterminées, des régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées, un régime de retraite agréé à cotisations déterminées, un régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées et d'autres régimes à prestations déterminées qui offrent des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à la majorité de ses employés.

Le régime de retraite agréé de FAC comprend deux volets : un volet à cotisations déterminées et un volet à prestations déterminées qui est fermé (il n'est pas offert aux employés embauchés après le 1^{er} janvier 2009). Le régime de retraite à prestations déterminées et le régime de retraite à cotisations déterminées sont deux dispositions différentes faisant partie du même régime de retraite et sont agréés en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, sous le numéro d'agrément 57164. Ils constituent des fiducies de pension agréées, tels qu'ils sont définis dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Le régime de retraite à prestations déterminées repose sur le nombre d'années de service des employés et sur le salaire moyen de leurs cinq années de service consécutives les mieux rémunérées. Il est aussi assorti d'une protection contre l'inflation. Le régime de retraite à cotisations déterminées est un régime d'épargne accumulée et tous les nouveaux employés sont automatiquement inscrits à ce régime depuis le 1^{er} janvier 2009. FAC offre aussi des régimes supplémentaires de retraite à prestations et à cotisations déterminées aux employés dont les avantages au titre des régimes agréés sont plafonnés en vertu des limites maximales prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

FAC offre également un régime d'avantages sociaux à l'intention des employés retraités, qui est un régime contributif de soins de santé avec ajustement annuel des cotisations des employés, ainsi qu'un régime d'assurance-vie non contributif qui offre des prestations d'invalidité de courte durée, des indemnités de cessation d'emploi ainsi que des prestations pour soins de santé aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

L'obligation au titre des prestations déterminées des régimes de retraite est calculée selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte de la meilleure estimation de la direction des niveaux futurs de salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge auquel les employés prennent leur retraite et d'autres facteurs actuariels. Les actifs des régimes sont évalués à leur juste valeur.

La société évalue son actif ou son passif net au titre des prestations déterminées à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

L'actif net ou le passif net au titre des prestations déterminées correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées, réduite de la juste valeur des actifs du régime. L'actif net au titre des prestations déterminées est limité à la valeur établie par le plafond de l'actif. La valeur de l'actif est limitée à la valeur actualisée des avantages économiques existants sous la forme de tout remboursement futur du régime ou de toute réduction des cotisations futures au régime. Aux fins de calcul de la valeur actualisée des avantages économiques, la société tient compte de toute exigence de financement minimal applicable au régime.

Nous constatons les cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées à titre de charges lorsque les employés ont fourni le service donnant droit aux cotisations. Les cotisations non payées sont constatées à titre de passif.

Nous constatons les intérêts nets, les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les gains et pertes découlant des compressions et règlements ainsi que les frais d'administration du régime immédiatement au poste de la rémunération et des avantages dans le bénéfice net. Nous calculons les intérêts nets en appliquant le taux utilisé pour actualiser les obligations au titre des prestations déterminées qui sont comprises dans l'actif net ou le passif net au titre des prestations déterminées.

Les réévaluations comprennent les gains et les pertes actuariels, les ajustements liés à l'expérience relative aux passifs du régime, la variation de l'effet du plafond de l'actif (à l'exception des montants compris dans les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations déterminées, le cas échéant) ainsi que le rendement des actifs du régime (à l'exception des intérêts sur le passif net au titre des prestations déterminées). Les gains ou les pertes actuariels découlent des changements aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations déterminées. Les réévaluations sont immédiatement constatées au titre des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites et sont comprises dans les bénéfices non répartis au bilan consolidé.

13. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Estimations et jugements comptables

L'estimation de l'actif et du passif nets au titre des prestations déterminées ou des avantages postérieurs à l'emploi liés et non liés à la pension est effectuée selon la méthode actuarielle et tient compte de la meilleure estimation, par la direction, des niveaux futurs des salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge de retraite des employés et d'autres hypothèses actuarielles. L'une des plus importantes hypothèses utilisées est le taux d'actualisation. Il s'agit du taux d'intérêt qui détermine la valeur actualisée des sorties de fonds futures qui, selon les estimations, devront être effectuées pour respecter les obligations au titre du régime de retraite. La direction détermine le taux d'actualisation adéquat à la fin de chaque exercice. Pour ce faire, elle se fonde sur les taux d'intérêt des obligations de société notées AA, auxquels s'ajoutent ceux des obligations d'État, dont l'échéance correspond approximativement à l'échéance de l'obligation connexe au titre du régime de retraite. Toute variation de ces hypothèses aura une incidence sur les valeurs comptables de l'actif et du passif nets au titre des prestations déterminées.

Hypothèses importantes

Hypothèses importantes utilisées (moyennes pondérées) :

Au 31 mars	Régimes de retraite à prestations déterminées		Autres régimes d'avantages	
	2024	2023	2024	2023
Obligation au titre des prestations déterminées				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,10 %	5,00 %	5,10 %
Augmentation du taux de rémunération	3,25 %	3,25 %	4,00 %	4,00 %
Indice des prix à la consommation	2,00 %	2,00 %	-	-
Coûts des prestations déterminées				
Taux d'actualisation	5,10 %	4,10 %	5,10 %	4,10 %
Indice des prix à la consommation	2,00 %	2,00 %	-	-

Au 31 mars 2023 et 2024, l'hypothèse liée à la mortalité pour l'obligation au titre des prestations déterminées est fondée sur la publication de 2014 relative à la mortalité dans le secteur public et l'échelle d'amélioration de 2017, avec facteurs d'ajustement de 1,03 (1,03 en 2023) pour les hommes et de 1,15 (1,15 en 2023) pour les femmes. Au 31 mars 2024, l'espérance de vie moyenne d'une personne qui prend sa retraite à l'âge de 65 ans est de 23 ans pour les hommes (23 ans en 2023) et de 24 ans pour les femmes (24 ans en 2023).

Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé :

Au 31 mars	2024	2023
Hausse des coûts liés à la couverture complémentaire pour soins de santé et soins dentaires		
Taux initial	5,10 %	4,40 %
Taux ultime	4,00 %	4,00 %
Année à laquelle le taux ultime sera atteint	2040	2040

13. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Renseignements justificatifs**Situation financière des régimes d'avantages**

FAC évalue ses obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

Montants constatés au bilan consolidé :

Au 31 mars	Régime de retraite agréé		Régimes supplémentaires de retraite		Autres régimes d'avantages		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	1 023	1 087	69	74	–	–	1 092	1 161
Intérêts créditeurs sur les actifs des régimes	52	45	4	3	–	–	56	48
Rendement des actifs des régimes (inférieur) supérieur au taux d'actualisation	(28)	(112)	3	(6)	–	–	(25)	(118)
Cotisations de FAC	8	20	1	–	1	1	10	21
Cotisations des employés	8	8	1	1	–	–	9	9
Avantages versés	(26)	(24)	(4)	(3)	(1)	(1)	(31)	(28)
Coûts d'administration des régimes	(1)	(1)	–	–	–	–	(1)	(1)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	1 036	1 023	74	69	–	–	1 110	1 092
Obligations au titre des prestations déterminées au début de l'exercice	731	794	85	90	68	75	884	959
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11	16	1	1	4	5	16	22
Frais d'intérêt des obligations au titre des prestations déterminées	37	33	4	4	4	3	45	40
Cotisations des employés	8	8	1	1	–	–	9	9
Avantages versés	(26)	(24)	(4)	(3)	(1)	(1)	(31)	(28)
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	18	24	1	4	2	–	21	28
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant des changements aux hypothèses financières	12	(131)	1	(13)	–	(14)	13	(158)
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant des changements aux hypothèses démographiques	–	11	–	1	(1)	–	(1)	12
Obligations au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice	791	731	89	85	76	68	956	884
Obligation non capitalisée	–	–	13	12	76	68	89	80
Obligation entièrement ou partiellement capitalisée	791	731	76	73	–	–	867	804
Obligation totale au titre des prestations déterminées	791	731	89	85	76	68	956	884
Actif net total au titre des prestations déterminées	245	292	–	–	–	–	245	292
Passif net total au titre des prestations déterminées	–	–	(15)	(16)	(76)	(68)	(91)	(84)
Durée des obligations au titre des prestations déterminées, en années	15	15	14	14	18	18	–	–

13. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Coûts des prestations déterminées

Au 31 mars	Régime de retraite agréé		Régimes supplémentaires de retraite		Autres régimes d'avantages		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Coûts des prestations déterminées constatés dans le bénéfice net								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11	16	1	1	4	5	16	22
Intérêts nets	(15)	(12)	–	1	4	3	(11)	(8)
Coûts d'administration des régimes	1	1	–	–	–	–	1	1
Coûts des prestations déterminées constatés au bénéfice net								
	(3)	5	1	2	8	8	6	15
Coûts des prestations déterminées constatés dans les autres éléments du résultat global								
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	(18)	(24)	(1)	(4)	(2)	–	(21)	(28)
Rendement des actifs des régimes (inférieur) supérieur au taux d'actualisation	(28)	(112)	3	(6)	–	–	(25)	(118)
(Perte actuarielle) gain actuariel découlant des changements aux hypothèses financières	(12)	131	(1)	13	–	14	(13)	158
(Perte actuarielle) gain actuariel découlant des changements aux hypothèses démographiques	–	(11)	–	(1)	1	–	1	(12)
(Pertes) gains liés à la réévaluation	(58)	(16)	1	2	(1)	14	(58)	–

Les gains cumulatifs nets liés à la réévaluation constatés au poste des autres éléments du résultat global au 31 mars 2024 se sont chiffrés à 126 millions de dollars (184 millions de dollars en 2023).

Actifs des régimes

Les valeurs des actifs des régimes, par type d'actifs, selon les valeurs du marché et la plus récente évaluation actuarielle :

Au 31 mars	Régime de retraite agréé		Régimes supplémentaires de retraite	
	2024	2023	2024	2023
Titres d'emprunt	513	526	–	–
Titres de participation	327	296	53	50
Actif immobilier	98	108	–	–
Infrastructure	95	91	–	–
Liquidités*	3	2	21	19
	1 036	1 023	74	69

* Comprend les liquidités détenues dans un compte d'impôt remboursable comme prescrit par l'Agence du revenu du Canada.

Toutes les valeurs du marché sont fondées sur des marchés non cotés, à l'exception des liquidités qui sont cotées sur un marché actif.

13. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Analyse de sensibilité

Les effets découlant de la modification des principales hypothèses économiques (moyennes pondérées) qui sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations déterminées sont précisés ci dessous.

Au 31 mars	2024		
Hausse (baisse) des obligations au titre des prestations déterminées	Régime de retraite agréé	Régimes supplémentaires de retraite	Autres régimes d'avantages
Hausse de 1 % du taux d'actualisation	(110)	(12)	(12)
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	141	14	16
Hausse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération	4	1	-
Baisse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération	(4)	(2)	-
Hausse de 1 % de l'indice des prix à la consommation	108	11	-
Baisse de 1 % de l'indice des prix à la consommation	(89)	(10)	-
Hausse de 1 an de l'espérance de vie des participants aux régimes de retraite	17	2	2
Hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux	-	-	14
Baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux	-	-	(11)

Régimes de retraite à cotisations déterminées

Le coût des régimes de retraite à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations versées pendant l'exercice en cours et est compris dans le poste Rémunération et avantages sociaux des employés. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, la charge s'élevait à 16 millions de dollars (14 millions en 2023).

Total des versements en espèces

Le total des versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi, qui comprennent les montants versés par FAC aux régimes de retraite capitalisés, les versements payés directement aux prestataires au titre de ses autres régimes d'avantages non capitalisés ainsi que les montants versés au titre de son régime de retraite à cotisations déterminées, s'est élevé à 27 millions de dollars (37 millions en 2023).

Conformément aux exigences réglementaires, s'il existe des passifs non capitalisés, des cotisations de solvabilité sont requises au cours des périodes futures déterminées pour réduire tout déficit mis au jour par le processus d'évaluation actuarielle. Au cours de l'exercice, FAC a versé des paiements de solvabilité d'un montant de 0 \$ (6 millions en 2023) au régime de retraite à prestations déterminées.

La société prévoit que le total de ses versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi s'élèvera à environ 32 millions de dollars en 2025.

14. Emprunts

Convention comptable

Les emprunts de la société sont constatés à l'aide du processus de comptabilisation à la date de transaction et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts à payer sur tous les emprunts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés au poste des intérêts débiteurs, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un passif financier. Les coûts de transaction sont reportés et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Renseignements justificatifs

La société contracte des emprunts auprès du gouvernement du Canada avec l'autorisation du ministre des Finances. Les emprunts auprès du gouvernement du Canada et des marchés financiers représentent des obligations directes pour FAC et, à ce titre, elles constituent des emprunts contractés au nom de Sa Majesté le Roi du chef du Canada qui sont entièrement reconnus et garantis par le gouvernement du Canada.

Dette à court terme

Au 31 mars	2024	2023
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	413	325
Emprunts à taux fixe	6 974	6 425
	7 387	6 750
Emprunts auprès des marchés financiers		
Billets à ordre à taux fixe en dollars américains	927	947
	8 314	7 697

Dette à court terme, selon la date d'échéance

Au 31 mars	2024				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		Total
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	
De 0 à 3 mois	1 381	2,88 %	927	5,31 %	2 308
De 4 à 6 mois	1 550	2,91 %	–	–	1 550
De 7 à 9 mois	2 477	3,16 %	–	–	2 477
De 10 à 12 mois	1 979	3,32 %	–	–	1 979
	7 387		927		8 314
Au 31 mars	2023				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		Total
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	
De 0 à 3 mois	1 920	1,83 %	947	4,64 %	2 867
De 4 à 6 mois	1 318	2,87 %	–	–	1 318
De 7 à 9 mois	2 052	2,86 %	–	–	2 052
De 10 à 12 mois	1 460	2,33 %	–	–	1 460
	6 750		947		7 697

14. Emprunts (suite)

Continuité de la dette à court terme

Au 31 mars	2024	2023
Dette à court terme au début de l'exercice	7 697	8 078
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dette émise	13 503	12 997
Dette remboursée	(14 463)	(12 989)
Variations sans effet de trésorerie		
Variation de la tranche à court terme de la dette à long terme	1 567	(421)
Variation des intérêts courus	10	46
Variation attribuable aux gains de change non réalisés	–	(14)
Dette à court terme à la fin de l'exercice	8 314	7 697

FAC dispose d'une marge de crédit d'exploitation à vue d'un montant de 75 millions de dollars (75 millions en 2023) qui lui assure une protection contre les découverts. L'endettement aux termes de cet accord de crédit n'est pas garanti et la facilité de crédit n'est pas assortie d'une date d'expiration. Tout prélèvement effectué en vertu de cette facilité de crédit au cours de l'exercice est remboursé le jour suivant. Au 31 mars 2024, aucun prélèvement n'avait été effectué en vertu de cette facilité de crédit (aucun en 2023).

Dette à long terme

Au 31 mars	2024	2023
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	14 055	13 659
Emprunts à taux fixe	21 877	20 013
	35 932	33 672

Dette à long terme, selon la date d'échéance

Au 31 mars	2024		2023	
	Gouvernement du Canada		Gouvernement du Canada	
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement
De 1 à 2 ans	7 118	2,93 %	6 113	2,57 %
De 2 à 3 ans	5 695	2,82 %	5 160	2,47 %
De 3 à 4 ans	4 905	3,38 %	4 356	2,46 %
De 4 à 5 ans	3 538	3,82 %	3 710	3,09 %
Plus de 5 ans	14 676	4,07 %	14 333	3,58 %
	35 932		33 672	

Continuité de la dette à long terme

Au 31 mars	2024	2023
Dette à long terme au début de l'exercice	33 672	30 107
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dette émise	10 781	10 197
Dette remboursée	(7 007)	(7 128)
Variations sans effet de trésorerie		
Variation de la tranche à court terme de la dette à long terme	(1 567)	421
Variation des intérêts courus	53	75
Dette à long terme à la fin de l'exercice	35 932	33 672

15. Intérêts créditeurs nets

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Intérêts créditeurs		
Actifs financiers évalués au coût amorti	2 803	2 214
Contrats de location-exploitation	–	3
Contrats de location-financement	–	2
Total des intérêts créditeurs pour les instruments financiers non constatés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 803	2 219
Placements	3	4
Total des intérêts créditeurs	2 806	2 223
Intérêts débiteurs		
Passifs financiers évalués au coût amorti	1 438	865
Amortissement du matériel sous contrat de location-exploitation	–	1
Intérêts sur les passifs au titre des contrats de location	3	3
Total des intérêts débiteurs	1 441	869
Intérêts créditeurs nets	1 365	1 354

Le montant total net des charges provenant des commissions qui a été constaté immédiatement à titre d'intérêts créditeurs nets découlant des actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève à 4 millions de dollars (4 millions en 2023).

16. Assurance

Convention comptable

La société offre à ses clients de souscrire une assurance-vie et une assurance-accidents collectives des créanciers dans le cadre d'un programme qui est administré par une grande société d'assurance, et ce programme d'assurance représente un risque limité pour la société. Les primes d'assurance sont déterminées par une analyse actuarielle et sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent exigibles; elles sont constatées au poste des créances. Les produits tirés de l'assurance comprennent les primes perçues ou exigibles, déduction faite des indemnités d'assurance encourues tout au long de l'année ainsi que des réserves réglementaires maintenues par l'assureur. Les charges liées à l'administration du programme d'assurance sont aussi constatées au poste des produits tirés de l'assurance. La société maintient un actif restreint au titre de la réserve pour sinistres avec l'assureur afin de financer le paiement des demandes d'indemnité futures. Cet actif est compris dans les autres actifs. L'assureur paie des intérêts annuels sur cet actif de réserve pour sinistres, qui sont constatés au poste des produits tirés de l'assurance.

17. Frais d'administration

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023 ⁽¹⁾
Rémunération et avantages sociaux des employés	343	318
Effectif imparti	90	72
Technologie et communications, y compris l'amortissement et la dépréciation	68	65
Occupation, y compris la dotation aux amortissements	32	32
Marketing et soutien à l'industrie	27	17
Services professionnels	25	23
Déplacements	9	9
Autres	11	12
	605	548

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été reclassées. Voir la note 4.

18. Engagements, cautionnements et éventualités

Engagements de prêts

Au 31 mars 2024, les prêts approuvés, mais non décaissés s'élevaient à 12 292 millions de dollars (11 185 millions en 2023). Ces prêts ne sont pas compris dans le solde des prêts tant qu'ils ne sont pas décaissés. Puisque bon nombre de ces approbations de prêts expireront ou arriveront à échéance sans faire l'objet de décaissements, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement des besoins de trésorerie futurs.

Placements

Au 31 mars 2024, FAC s'est engagée à investir 132 millions de dollars supplémentaires (114 millions en 2023 – reclassement)⁽¹⁾ sous forme de placements.

Engagements d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente, par exercice, les versements minimaux futurs exigibles pour les engagements relatifs aux charges d'exploitation et aux logiciels :

Au 31 mars	2024	2023
Montants exigibles		
Moins de 1 an	41	22
De 1 à 5 ans	85	39
Plus de 5 ans	44	48
	170	109

Cautionnements

Dans le cours normal de ses activités, FAC émet des cautionnements sous forme de lettres de crédit qui constituent des obligations d'effectuer des paiements à des tiers au nom de ses clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements nécessaires ou de respecter d'autres obligations contractuelles. Le montant maximal potentiel à payer au 31 mars 2024 se chiffre à 12 millions de dollars (10 millions en 2023). Dans l'éventualité où FAC serait forcée d'honorer ces lettres de crédit, elle pourrait recourir aux garanties données par ses clients afin de verser les sommes dues à des tiers. Les cautionnements existants arriveront à échéance au cours des trois prochains exercices, habituellement sans qu'il y ait eu de versements au titre des lettres de crédit. Au 31 mars 2024, FAC n'a constaté aucun montant pour ces lettres de crédit (aucun montant en 2023).

Éventualités et provisions

Diverses procédures judiciaires ayant trait aux activités courantes de FAC sont en instance. La direction ne croit pas que le passif qui pourrait découler des procédures en cours entraînera des répercussions négatives considérables sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de FAC. Par conséquent, aucun montant n'est compris dans les états financiers au 31 mars 2024 (aucun montant en 2023), au titre des éventualités.

Dans le cours normal de ses activités, FAC conclut des accords généraux d'indemnisation. L'obligation d'indemnisation se produit généralement dans le cadre de contrats de prestation de services et d'accords d'alliance stratégique. Ainsi, FAC indemnise, dans certaines circonstances, la contrepartie de l'accord pour divers frais découlant de l'inexactitude de déclarations ou de l'inexécution d'engagements. FAC indemnise en outre les administrateurs, les dirigeants et les employés, dans la limite prescrite par la loi et par sa loi habilitante, pour certaines réclamations contre eux en raison de leur statut d'administrateur, de dirigeant ou d'employé. Comme les modalités de ces indemnisations varient, FAC n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable du montant maximal potentiel qu'elle pourrait être tenue de verser à des contreparties. La société n'a jamais eu, par le passé, à verser des paiements en vertu de ces indemnisations et éventualités. Aucun montant n'est compris dans les états financiers au 31 mars 2024 (aucun montant en 2023) au titre des indemnisations et des éventualités.

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été reclassées. Voir la note 4.

19. Opérations entre apparentés

Convention comptable

Aide de l'État

FAC est l'une des institutions financières qui participent au Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPPIP). Au titre du PRPPIP, le gouvernement du Canada a établi un fonds de réserve pour pertes sur prêts dans le but de couvrir une partie des pertes sur prêts nettes de prêts admissibles accordés à des exploitations d'élevage de porcs avec la participation de certaines institutions financières. La société est responsable de toutes les pertes sur prêts qui dépassent celles couvertes par le fonds de réserve pour pertes sur prêts et doit satisfaire à certaines exigences d'admissibilité pour accéder à ces fonds. Le montant des fonds de la réserve auquel FAC a accès pour tout prêt non productif admissible est de 70 % des pertes sur prêts nettes. Les montants détenus par la société, mais auxquels elle n'a pas droit, sont remboursés au gouvernement du Canada à la fin du programme. Le délai à l'intérieur duquel la société devait décaisser les prêts admissibles au programme est passé et aucun autre versement au titre de la réserve pour pertes sur prêts n'est attendu du gouvernement du Canada.

La portion du fonds de réserve pour pertes sur prêts à laquelle FAC a droit au titre du PRPPIP est comptabilisée dans la charge pour pertes sur prêts de FAC. Le reste du fonds de réserve pour pertes sur prêts, auquel la société n'a pas droit, est comptabilisé à titre d'emprunt. L'intérêt sur ces emprunts est comptabilisé dans les intérêts débiteurs.

Renseignements justificatifs

FAC est une société apparentée, en vertu du principe de propriété commune, à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État du gouvernement du Canada.

FAC est apparentée aux fonds consolidés de la manière décrite à la note 2. Toutes les opérations entre FAC et les fonds consolidés ont été éliminées au moment de la consolidation et, à ce titre, ne sont pas déclarées à titre d'opérations entre entités apparentées.

Dans le cours normal de ses activités, FAC fournit certains services à ses fonds de placement. Ces opérations sont conformes à la définition d'opérations entre apparentés et sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles des opérations sans lien de dépendance. Consultez la note 9 pour de plus amples renseignements au sujet de ces placements.

Les autres parties apparentées de FAC comprennent les principaux dirigeants, les membres de la famille immédiate des principaux dirigeants et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les membres de leur famille immédiate exercent un contrôle, une influence importante ou détiennent un droit de vote considérable, ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au bénéfice des membres du personnel de FAC.

Des opérations avec ces entités ont été menées dans le cadre des activités normales de la société et sont évaluées conformément aux IFRS applicables à chaque opération.

19. Opérations entre apparentés (suite)

Opérations avec le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada garantit les emprunts de FAC.

La société contracte des emprunts à court et à long terme auprès du gouvernement du Canada au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, un montant de 1 384 millions de dollars (835 millions en 2023)⁽¹⁾ a été constaté à titre d'intérêts débiteurs sur ces emprunts.

FAC a des placements à court terme de 50 millions de dollars (165 millions en 2023) auprès du gouvernement du Canada. Ces placements sont comptabilisés au poste des espèces et quasi-espèces, car ils ont une date d'échéance de moins de 90 jours.

FAC reçoit l'aide de l'État par l'intermédiaire du PRPPPI pour partager les pertes sur prêts relatives à certains prêts avec le gouvernement du Canada. Le montant estimatif à verser au gouvernement du Canada, qui s'élève à 5 millions de dollars (8 millions en 2023), est compris dans les emprunts.

À la discrétion du Conseil d'administration, FAC peut verser chaque année un dividende au gouvernement du Canada, comme il est décrit à la note 20.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les membres de l'Équipe de gestion d'entreprise. Les montants déclarés ci-dessous tiennent compte des membres de la famille immédiate des principaux dirigeants, qui sont considérés comme des personnes apparentées.

La rémunération annuelle versée par FAC aux membres clés du personnel en contrepartie des services rendus s'élève à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2023).

20. Gestion du capital

FAC gère son capital conformément à sa politique de gestion du capital approuvée par le Conseil d'administration. Cette politique et le cadre qui l'appuie décrivent l'approche adoptée par FAC pour évaluer ses besoins de capitaux en fonction des risques énoncés dans son cadre et sa politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du capital et le cadre qui l'appuie ont pour objectif de maintenir une situation de capital saine et sécuritaire permettant d'exécuter notre stratégie et de faire face aux ralentissements économiques, aux incertitudes liées aux changements climatiques et aux périodes de pertes prolongées. Ainsi, la société pourra continuer à servir l'industrie agricole, peu importe le cycle économique.

Bien que cela ne soit pas une exigence réglementaire officielle, FAC gère son capital au moyen d'un ratio de capital total, divisant le capital total par les actifs pondérés en fonction des risques, comme le définit la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) émise par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Ce ratio de capital total est ensuite comparé aux exigences minimales de capital fixées par les NFP et le ratio de capital cible de FAC, établi selon son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP).

Le capital total de FAC est composé des bénéfices non répartis et du capital d'apport, déduction faite des ajustements réglementaires prescrits dans la ligne directrice NFP. Les ajustements à appliquer comprennent l'exclusion des actifs incorporels et des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi. La totalité du capital de FAC est considérée comme des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires; par conséquent, le capital total et les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sont équivalents.

En 2024 et 2023, au 31 mars, le ratio de capital total de FAC était supérieur au ratio du capital réglementaire minimal ainsi qu'au ratio de capital cible et, par conséquent, était suffisamment capitalisé, conformément à la ligne directrice NFP du BSIF et au processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la société.

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été modifiés par rapport au montant précédemment déclaré (662 millions de dollars) en raison de l'inclusion des intérêts courus dans le calcul des intérêts débiteurs.

20. Gestion du capital (suite)

Au 31 mars	2024	2023
Capital		
Bénéfices non répartis	8 736	8 327
Capital d'apport	–	250
Ajustements réglementaires requis :		
Actifs incorporels	(9)	(10)
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(245)	(292)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires/capital total	8 482	8 275
Actifs pondérés en fonction du risque		
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit	46 493	49 598
Actifs pondérés en fonction du risque opérationnel	2 114	2 488
Total des actifs pondérés en fonction du risque	48 607	52 087
Ratio de capital total	17,4 %	15,9 %
Ratio de capital cible	15,0 %	15,0 %
Ratio du capital réglementaire minimal	10,5 %	10,5 %

Ratio de levier

Selon la seule limite législative de la société, prescrite par la *Loi sur Financement agricole Canada*, le total du passif réel et du passif éventuel de la société ne peut être supérieur à 12 fois ses capitaux propres. Au 31 mars 2024, le total du passif réel et du passif éventuel de FAC représentait 5,13 fois les capitaux propres de l'actionnaire (4,88 fois les capitaux propres de l'actionnaire en 2023).

Capital d'apport

Le capital d'apport de FAC est constitué de capitaux versés par le gouvernement du Canada. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, 250 millions de dollars ont été remboursés au gouvernement du Canada, ce qui s'est traduit par un solde du capital d'apport de 0 \$ au 31 mars 2024 (250 millions de dollars en 2023).

Dividende

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, un dividende totalisant 460 millions de dollars a été versé à l'actionnaire de FAC, le gouvernement du Canada, dont un montant de 250 millions de dollars provenant du capital d'apport et un montant de 210 millions tiré des bénéfices non répartis (en 2023, un dividende de 721 millions de dollars a été versé, dont un montant de 250 millions de dollars provenant du capital d'apport et un montant de 471 millions de dollars tiré des bénéfices non répartis).

Révisions des politiques qui seront en vigueur en 2025

Dans le cadre du budget fédéral de 2024, le gouvernement du Canada a publié des modifications au Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière, qu'adoptera FAC au cours de l'exercice 2025. Les révisions comprennent des orientations plus spécifiques sur la détermination des exigences en matière de capital, l'accent étant mis sur la disposition des gouvernements à injecter du capital dans des conditions difficiles, des exigences relatives à des mesures de rendement fondées sur les résultats et axées sur la croissance économique, ainsi que des exigences accrues en matière de communication de l'information. La direction évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la société; elles devraient toutefois réduire le capital requis par le ratio de capital cible, ce qui aura un impact sur la structure du capital de FAC et les montants de dividende qu'elle verse.

21. Gestion du risque financier

Les principales catégories de risque financier auxquelles FAC est exposée sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité de subir une perte si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières. Le risque de crédit lié aux prêts est le plus important risque auquel FAC est exposée.

Gestion du risque de crédit

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de crédit de FAC et s'en remet à plusieurs comités, divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de crédit. Notre cadre et notre politique approuvés par le Conseil d'administration en matière de propension au risque décrivent et quantifient les niveaux de risque acceptables.

Mesure du risque de crédit

La division de la Gestion du risque évalue le risque de crédit global de la société et fournit des politiques de crédit détaillées, des outils et des modèles d'évaluation pour déterminer le risque de crédit, la provision pour pertes sur prêts et les besoins de capital. La division surveille également le contexte d'exploitation de l'industrie agricole et agroalimentaire afin de s'assurer que les politiques et les activités de prêt de FAC sont appropriées et pertinentes.

Nous avons recours à des politiques, des processus, des systèmes et des stratégies pour gérer le risque de crédit de notre portefeuille.

Nous prenons en compte d'importantes activités de recherche, de modélisation, de validation et d'interprétation pour déterminer les mesures de risque pour chaque outil, notamment :

Notation du risque de crédit

Nous utilisons la notation du risque pour classer le risque de crédit lié aux prêts dans le portefeuille de FAC. Les cotes de risque sont fondées sur le client, le prêt et le secteur, et reposent sur des données qui sont regroupées sous quatre thèmes principaux :

- cote de crédit et antécédents de remboursement du client;
- ratios financiers du client;
- expérience du client en affaires;
- secteur principal du client.

Les cotes de risque se traduisent par une probabilité de défaut de paiement qui permet d'exercer la gestion du risque de notre portefeuille de prêts. Chaque caractéristique est pondérée différemment pour établir la cote de risque définitive. Ces pondérations sont fondées sur les données historiques de FAC et sont établies de façon à maximiser la capacité du système à prévoir la probabilité de défaut.

Catégorie de risque de crédit	Fourchette de probabilité de défaut
Catégorie investissement	0,00 % – 0,54 %
Catégorie spéculative	0,55 % – 26,12 %
Liste de surveillance	26,13 % – 99,99 %
Défaut	100 %

Modèle de provision pour pertes sur prêts

Le modèle de provision pour pertes sur prêts estime les pertes prévues dans le portefeuille qui découlent du risque de crédit. Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction divise les pertes sur prêts en trois stades, comme il est décrit à la note 10.

Pour évaluer le montant requis de provision, le modèle de provision pour pertes sur prêts prend en compte le rang de priorité de la société sur la garantie ainsi que les caractéristiques du client, du prêt et de la garantie, et ce, pour chacun des stades.

21. Gestion du risque financier (suite)

Variables macroéconomiques clés

L'évaluation des pertes sur prêts prévues pour chacun des stades de la provision pour pertes sur prêts ainsi que l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit tiennent compte des informations sur des prévisions raisonnables et justifiables à l'égard de la conjoncture économique et des événements à venir. L'estimation et l'application de renseignements prospectifs requièrent beaucoup de discernement.

La provision pour pertes sur prêts productifs est sensible aux variations des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chacun des scénarios prévisionnels. La provision pour pertes sur prêts comporte trois scénarios pondérés par leur probabilité d'occurrence : un scénario de référence, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. La pondération appliquée à chaque scénario peut être ajustée, à la discrétion de la direction, pour tenir compte des changements dans le contexte d'exploitation qui ne sont pas pris en compte par les modèles. Pour bon nombre des facteurs, le niveau d'interdépendance est élevé, mais la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts n'est pas sensible à un facteur unique en particulier.

Le tableau suivant illustre les principales variables macroéconomiques utilisées par le modèle de provision pour pertes sur prêts afin d'estimer la provision pour pertes sur les prêts productifs au cours de la période de prévision. Le scénario de référence est fondé sur les prévisions du taux ou du rendement attendu pour chacune des variables macroéconomiques indiquées ci-dessous. Les scénarios sont élaborés à partir de résultats attendus pour la production agricole qui sont ajustés en fonction des résultats historiques optimistes et pessimistes de la croissance de la valeur des terres agricoles, des recettes monétaires agricoles et de la dette agricole en cours au Canada.

Au 31 mars	2024	
	12 prochains mois	De 2 à 5 ans
Variables macroéconomiques		
Produit intérieur brut nominal	4,5 %	3,9 %
Taux de change USD/CAD	0,76 \$	0,79 \$
Taux d'intérêt		
– Banque	4,80 %	2,90 %
– Sur 5 ans	6,30 %	5,80 %

Au 31 mars 2024, la pondération des divers scénarios a eu pour incidence d'augmenter de 1 million de dollars la provision pour pertes sur les prêts productifs de FAC par rapport au scénario de référence (3 millions en 2023). Si tous les prêts productifs de FAC étaient évalués conformément au 1^{er} stade, le modèle de provision pour pertes sur prêts calculerait une provision pour pertes sur les prêts productifs d'environ 82 millions de dollars (65 millions en 2023). Si tous les prêts productifs de FAC étaient évalués conformément au 2^e stade, le modèle de provision pour pertes sur prêts calculerait une provision pour pertes sur les prêts productifs d'environ 125 millions de dollars (104 millions en 2023). La provision pour pertes sur prêts pour tous les prêts se situant aux 1^{er} et 2^e stades s'étend d'environ 87 millions à 121 millions de dollars (de 59 millions à 86 millions de dollars en 2023) selon que l'on utilise le scénario le plus optimiste ou le plus pessimiste. Ces valeurs sont des composantes des calculs de la provision pondérée utilisés par FAC pour ses états financiers.

21. Gestion du risque financier (suite)

Garanties

FAC utilise les garanties pour atténuer son risque de crédit. Elle surveille le portefeuille en examinant le ratio prêt-garantie pour l'ensemble du portefeuille ainsi que par secteur. Après la constatation initiale d'un prêt, la juste valeur de la garantie est établie à l'aide de techniques d'évaluation couramment utilisées pour des actifs correspondants. Au cours des exercices ultérieurs, la juste valeur est ajustée en fonction de la valeur marchande ou d'indices du marché pour des actifs similaires. La garantie obtenue est généralement constituée de biens réels ou immeubles, de quotas ou de matériel, selon l'objet du prêt. Au 31 mars 2024, les garanties détenues pour le total des prêts douteux bruts représentent 90,7 % (88,7 % en 2023) de ce total.

Macromesures mettant en évidence la santé du portefeuille :

Au 31 mars	2024	2023
Ratio prêt-garantie moyen pondéré pour les prêts garantis	49,0 %	49,5 %
Prêts garantis par un contrat de sûreté générale et prêts non garantis en pourcentage des prêts	4,6 %	4,9 %

Engagements de prêt

Les engagements de prêts représentent la part inutilisée des approbations de crédit sous forme de prêts, de cautionnements ou de lettres de crédit. FAC est potentiellement exposée à une perte correspondant à la valeur totale des engagements inutilisés. Consultez la note 18 pour obtenir plus de détails sur les engagements de prêts de la société. Les engagements inutilisés sont intégrés dans les calculs des exigences en matière de capital de FAC.

Risque de crédit maximal sans tenir compte des garanties détenues ou des autres formes de soutien au crédit

Au 31 mars	2024	2023
Cautionnements financiers	12	10
Engagements de prêts	12 292	11 185
Risque de crédit maximal total	12 304	11 195

Le tableau précédent représente le pire des scénarios sur le plan du risque de crédit de FAC pour les éléments hors bilan à la fin de l'exercice, si l'on ne tient pas compte des garanties détenues ou des autres formes de soutien au crédit connexes. Pour ce qui est des éléments au bilan, le risque est déterminé en fonction des valeurs comptables brutes constatées au bilan consolidé. Quant aux éléments hors bilan, le risque est déterminé en fonction du montant maximal que la société devrait payer s'ils devenaient exigibles.

21. Gestion du risque financier (suite)

Risque de crédit par catégorie d'évaluation

Au 31 mars	1 ^{er} stade	2 ^e stade	3 ^e stade	2024 Total
Au bilan :				
Prêts				
Catégorie investissement	18 462	615	–	19 077
Catégorie spéculative	15 373	13 469	–	28 842
Liste de surveillance	35	267	–	302
Défaut	–	–	943	943
Niveau de risque de crédit non attribué ⁽¹⁾	1 631	186	14	1 831
Total des prêts	35 501	14 537	957	50 995
Provision pour pertes sur prêts	(34)	(72)	(89)	(195)
Prêts nets	35 467	14 465	868	50 800
Autres prêts				
Risque faible	11	–	–	11
Risque moyen	–	14	–	14
Risque élevé	–	–	–	–
Autres prêts bruts	11	14	–	25
Provision pour pertes sur prêts	–	(4)	–	(4)
Autres prêts nets	11	10	–	21
Hors bilan :				
Engagements de prêts				
Catégorie investissement	3 873	48	–	3 921
Catégorie spéculative	2 397	1 571	–	3 968
Liste de surveillance	13	2	–	15
Défaut	–	–	6	6
Niveau de risque de crédit non attribué ⁽¹⁾	4 351	31	–	4 382
Engagements de prêts bruts⁽²⁾	10 634	1 652	6	12 292

⁽¹⁾ Pour ces prêts et engagements de prêts, les pertes sur prêts prévues sont évaluées collectivement, ce qui explique pourquoi un niveau de risque de crédit n'est pas attribué à chacun des prêts et des engagements de prêts.

⁽²⁾ La provision sur les engagements de prêts est comprise dans la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts.

21. Gestion du risque financier (suite)

Risque de crédit par catégorie d'évaluation

	1 ^{er} stade	2 ^e stade	3 ^e stade	2023 Total
Au 31 mars				
Au bilan :				
Prêts				
Catégorie investissement	17 522	497	–	18 019
Catégorie spéculative	18 101	8 994	–	27 095
Liste de surveillance	36	151	–	187
Défaut	–	–	797	797
Niveau de risque de crédit non attribué ⁽¹⁾	1 624	142	17	1 783
Total des prêts	37 283	9 784	814	47 881
Provision pour pertes sur prêts	(45)	(29)	(91)	(165)
Prêts nets	37 238	9 755	723	47 716
Autres prêts				
Risque faible	14	–	–	14
Risque moyen	–	12	–	12
Risque élevé	–	3	–	3
Autres prêts bruts	14	15	–	29
Provision pour pertes sur prêts	–	(4)	–	(4)
Autres prêts nets	14	11	–	25
Hors bilan :				
Engagements de prêts				
Catégorie investissement	3 454	41	–	3 495
Catégorie spéculative	2 468	1 039	–	3 507
Liste de surveillance	4	2	–	6
Défaut	–	–	34	34
Niveau de risque de crédit non attribué ⁽¹⁾	4 100	43	–	4 143
Engagements de prêts bruts⁽²⁾	10 026	1 125	34	11 185

⁽¹⁾ Pour ces prêts et engagements de prêts, les pertes sur prêts prévues sont évaluées collectivement, ce qui explique pourquoi un niveau de risque de crédit n'est pas attribué à chacun des prêts et des engagements de prêts.

⁽²⁾ La provision sur les engagements de prêts est comprise dans la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts.

21. Gestion du risque financier (suite)

Risque de crédit de contrepartie : placements à court terme

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles envers FAC. Pour atténuer ce risque, FAC se conforme aux lignes directrices émises par le ministre des Finances. Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de marché et de liquidité de FAC et s'en remet à des comités internes et à la division de la Trésorerie pour gérer efficacement le risque de crédit de contrepartie.

Les placements à court terme auprès de contreparties gouvernementales sont permis. Ces placements sont toutefois restreints à un terme jusqu'à échéance d'un an ou moins, et les contreparties doivent avoir une cote de crédit minimale à long terme de A faible/A3/A- auprès d'au moins deux agences de notation externes. FAC peut également avoir des quasi-espèces dans des banques des annexes 1 et 2. Ces placements sont restreints à un terme jusqu'à échéance de 90 jours ou moins et les contreparties doivent avoir une cote de crédit minimale à court terme de A1-/R1-faible/P-1 auprès d'au moins deux agences de notation externes. Ces cotes de crédit détermineront la valeur nominale maximale des placements par contrepartie. Au 31 mars 2024, le placement total le plus important dans l'une ou l'autre des contreparties s'élevait à 161 millions de dollars (240 millions en 2023).

FAC vérifie régulièrement les cotes de crédit et les résultats financiers des contreparties et a mis en place des contrôles pour gérer le risque de contrepartie.

Qualité du crédit

Le tableau ci-dessous présente la qualité du crédit des quasi-espèces et des placements à court terme de FAC d'après l'évaluation de S&P.

Au 31 mars	2024		2023	
	Quasi-espèces	Placements à court terme	Quasi-espèces	Placements à court terme
Gouvernement et garantis par le gouvernement				
AAA	50	–	165	–
AA+	–	–	–	87
AA	25	163	–	–
AA-	93	164	29	19
A+	44	98	215	116
A	8	21	25	–
	220	446	434	222
Banques de l'annexe 1				
A-1+	–	–	58	–
A-1	–	–	50	–
	–	–	108	–
	220	446	542	222

Autres prêts

FAC est exposée à un risque de crédit dans le cadre de ses placements de capital-risque liés à la dette. Le risque de crédit est géré par une politique de capital de risque approuvée par le Conseil d'administration, ainsi que par des comités internes, des divisions et des unités d'affaires afin de gérer efficacement le risque de crédit lié à la dette de capital-risque. FAC gère également le risque de crédit lié à la dette de capital-risque en planifiant de façon réfléchie, en établissant des critères de placement stricts, en évaluant les occasions de placement avec une diligence rigoureuse et en menant ses autres activités dans le respect des conventions de société en commandite de chaque fonds. Les gestionnaires de placement surveillent la situation financière des entreprises bénéficiaires de placements et en font régulièrement rapport.

21. Gestion du risque financier (suite)

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la société essuie une perte en raison d'une évolution négative des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et les taux de change.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de marché et de liquidité de FAC et s'en remet à plusieurs comités ainsi qu'à la division de la Trésorerie pour gérer efficacement le risque de marché. Des politiques et des limites en matière de risque de marché permettent de s'assurer que les risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change sont déterminés, mesurés et gérés, et qu'ils sont communiqués en temps opportun. Les politiques et les processus de la société sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque qu'une variation des taux d'intérêt ait des répercussions négatives sur les intérêts créditeurs nets et les évaluations de juste valeur de FAC. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance entre les actifs, les passifs et les options intégrées. Il y a non-concordance des taux d'intérêt en raison de différences sur le plan des dates d'échéance et de révision du taux, des actifs résiduels financés par capitaux propres, et de données de référence différentes pour les taux d'intérêt de certains actifs et passifs. Les options intégrées sont des options que comportent les prêts à taux fixe avec option de report de capital, privilège de paiement anticipé et garantie du taux d'intérêt des engagements de prêts.

Le risque de taux d'intérêt est surveillé principalement au moyen d'un modèle de gestion de l'actif et du passif. Chaque mois ou à des intervalles plus fréquents, divers scénarios sont créés afin d'analyser la sensibilité des intérêts créditeurs nets et de la valeur économique de l'avoir propre à une variation des taux d'intérêt et des hypothèses au bilan. Nous soumettons à un contrôle ex post et validons le modèle de gestion de l'actif et du passif afin de confirmer que la logique et les hypothèses sur lesquelles il repose sont raisonnables lorsqu'elles sont comparées aux résultats réels.

La gestion du risque de taux d'intérêt tient compte de limites définies qui sont fondées sur l'effet prévu d'une variation immédiate et soutenue de 2 % du niveau et de la structure par échéances des taux d'intérêt. Selon la limite définie pour la variabilité des intérêts créditeurs nets, ceux-ci ne devraient pas diminuer de plus de 5 % au cours des 12 prochains mois. Selon la deuxième limite définie, la valeur économique de l'avoir propre ne doit pas diminuer de plus de 10 % du total des capitaux propres pour une variation de 2 % des taux d'intérêt. En fonction de la situation financière de FAC et en supposant une variation immédiate et soutenue de 2 % des taux d'intérêt pour l'ensemble des échéances et des courbes de rendement, les valeurs projetées des intérêts créditeurs nets et la valeur économique de l'avoir propre au cours des 12 prochains mois seraient touchées comme suit :

	2024 Effet d'une		2023 Effet d'une	
	augmentation de 2 %	diminution de 2 %	augmentation de 2 %	diminution de 2 %
Variabilité des intérêts créditeurs nets	15	(36)	18	(17)
Limite	(70)	(70)	(73)	(73)
Variabilité de la valeur économique de l'avoir propre	(313)	210	(376)	326
Limite	(874)	(874)	(858)	(858)

21. Gestion du risque financier (suite)

Le tableau suivant résume le risque de taux d'intérêt de FAC en fonction de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs et capitaux propres, regroupés selon les dates contractuelles de révision des taux ou d'échéance, en prenant la date la plus rapprochée, et la sensibilité aux taux d'intérêt. Dans le cours normal de leurs activités, les emprunteurs remboursent fréquemment leurs prêts par anticipation, en partie ou en totalité, avant la date d'échéance contractuelle.

Au 31 mars	Immédiatement sensible au taux d'intérêt	3 mois ou moins	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total 2024	2023
Actif								
Espèces et quasi-espèces	1 339	219	-	-	-	1	1 559	1 782
Rendement	5,70 %	4,98 %	-	-	-	-	-	-
Placements à court terme	-	187	250	-	-	9	446	222
Rendement ⁽¹⁾	-	5,14 %	5,12 %	-	-	-	-	-
Prêts	13 538	2 599	6 623	23 024	4 616	400	50 800	47 716
Rendement ⁽¹⁾	7,98 %	6,00 %	4,60 %	4,65 %	4,32 %	-	-	-
Autres prêts	-	14	-	7	-	-	21	26
Rendement ⁽¹⁾	-	11,48 %	-	9,51 %	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	695	695	721
Total de l'actif	14 877	3 019	6 873	23 031	4 616	1 105	53 521	50 467
Passif et capitaux propres								
Emprunts	-	16 717	5 554	17 735	4 001	239	44 246	41 369
Rendement ⁽¹⁾	-	4,78 %	3,02 %	2,82 %	1,79 %	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	539	539	521
Capitaux propres de l'actionnaire	-	-	-	-	-	8 736	8 736	8 577
Total du passif et des capitaux propres	-	16 717	5 554	17 735	4 001	9 514	53 521	50 467
Écart total 2024	14 877	(13 698)	1 319	5 296	615	(8 409)	-	-
Écart total cumulatif 2024	14 877	1 179	2 498	7 794	8 409	-	-	-
Écart total 2023	14 028	(13 720)	584	6 358	924	(8 174)	-	-
Écart total cumulatif 2023	14 028	308	892	7 250	8 174	-	-	-

⁽¹⁾ Représente le rendement moyen pondéré effectif à la date d'échéance ou à la date de révision du taux contractuel, selon la plus rapprochée des deux.

21. Gestion du risque financier (suite)

Risque de change

FAC est exposée à un risque de change en raison des différences de montant et d'échelonnement des flux de trésorerie liés aux actifs et passifs libellés en devises. L'exposition au risque de change est minimisée en appariant les prêts en devises aux emprunts en devises. Ce risque ne peut être entièrement couvert parce que les actifs sont des prêts amortis et les passifs sont des obligations à escompte, ce qui crée une non-concordance des échéances des flux de trésorerie de capital et d'intérêt. Toutefois, FAC a déterminé que le risque résiduel était négligeable.

La société atténue le risque de change grâce à des couvertures économiques. Tous ses emprunts en devises sont pleinement couverts au moment de leur émission, sauf si la dette libellée en devises sert à financer un actif de même devise.

Les gains de change réalisés au cours de l'exercice se sont élevés à 12 millions de dollars (75 millions en 2023). Les pertes de change subies au cours de l'exercice se sont élevées à 15 millions de dollars (72 millions en 2023).

Placements de capital-risque

FAC est exposée au risque de marché dans le cadre de ses placements de capital-risque en raison de la possibilité qu'elle subisse des pertes financières découlant de la volatilité des marchés boursiers, des conditions du marché et des fluctuations de la valeur du marché. Nous gérons le risque de marché lié aux placements de capital-risque au moyen d'une politique de capital-risque et d'une politique en matière de propension au risque approuvées par le Conseil d'administration. Des processus de diligence raisonnable doivent être exercés et l'approbation du comité de placement de la haute direction doit être obtenue avant tout placement de capital-risque. Les placements sont établis au moyen d'ententes juridiques, et des politiques et des cadres définissent les exigences relatives à la détermination, à l'évaluation et à la gestion du risque de marché lié aux placements et à la production de rapports connexes en temps opportun.

Avantages postérieurs à l'emploi

FAC est exposée à des risques financiers et à des pertes financières par le biais des placements des régimes de retraite agréés. Elle gère ces risques grâce à une politique en matière de gouvernance, de placements et de capitalisation des régimes de retraite de FAC, qui est approuvée par le Conseil d'administration. L'énoncé de la politique et de la procédure de placement fournit des lignes directrices sur les actifs qui composent le portefeuille des régimes de retraite agréés pour ce qui est de la qualité et de la quantité des placements par emprunt, des capitaux propres et des placements de remplacement. En effet, un portefeuille composé d'actifs variés aide à atténuer les répercussions des fluctuations de la valeur du marché, puisque les placements sont effectués dans différentes catégories d'actifs, tant sur les marchés canadiens que sur les marchés étrangers. Le risque lié à ces placements est géré au moyen de lignes directrices portant sur la diversification, telles qu'elles sont énoncées dans la politique de placement.

Les actifs des régimes de retraite sont répartis entre des actions et des fonds de placement à revenu fixe dont une portion importante du revenu fixe est composée d'obligations du Canada, ce qui permet de couvrir le passif entre les actifs des régimes et les passifs de ces derniers. Cible actuelle en matière de composition du portefeuille des régimes :

Portefeuille	Répartition (%)	Durée (années)
Actions canadiennes et internationales	30 %	–
Obligations à rendement réel avec recouvrement	20 %	27
Obligations canadiennes à long terme	19 %	14
Biens immobiliers et infrastructure globale	15 %	–
Dette privée canadienne à long terme	10 %	15
Obligations canadiennes à long terme financées par emprunt	6 %	43
Actifs des régimes de retraite agréés	–	11
Passifs des régimes de retraite agréés	–	15
Passifs des régimes supplémentaires de retraite	–	14

La politique de financement des régimes de retraite définit deux objectifs principaux, soit de financer les prestations des régimes de retraite, évalués sur une base de continuité, et d'assurer un financement adéquat des prestations pour services futurs conformément à la loi en vigueur et aux dispositions du Régime de retraite des employés de FAC. En ce qui concerne la disposition à prestations déterminées du régime, FAC financera tout déficit de continuité et tout déficit de solvabilité supérieurs à la limite réglementaire minimale et peut, en tout temps à sa discrétion, verser des cotisations supplémentaires.

21. Gestion du risque financier (suite)

La politique de gouvernance des régimes de retraite décrit la structure et les responsabilités du Conseil, des comités et de la haute direction à l'égard de la gouvernance des régimes de retraite agréés et supplémentaires. Le cadre de gouvernance des régimes de retraite est approuvé chaque année par la haute direction et comprend les critères d'examen et de suivi des gestionnaires de placement et des fournisseurs tiers ainsi que les lignes directrices concernant les frais et les charges admissibles. L'ensemble des frais et des charges payées à l'aide des fonds des régimes sont examinés en fonction de ces lignes directrices afin de confirmer qu'ils sont admissibles.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que FAC ne dispose pas de fonds suffisants pour respecter ses obligations de paiements à leur échéance.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de marché et de liquidité de FAC et s'en remet à plusieurs comités et à la division de la Trésorerie pour gérer efficacement le risque de liquidité. La politique et les limites en matière de gestion du risque de liquidité permettent d'assurer que l'objectif de FAC visant à maintenir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins des clients et couvrir ses besoins d'exploitation est atteint. Les politiques et les processus de la société sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État.

Dans le cadre de ses activités de gestion des liquidités, la société évalue, prévoit et gère ses flux de trésorerie. Son objectif vise à maintenir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins des clients et couvrir ses besoins d'exploitation dans l'éventualité où elle n'aurait pas accès à des fonds en raison de la survenance d'un événement sur le marché ou sur le plan opérationnel. Selon la cible établie, le portefeuille de placements total doit permettre de couvrir les besoins de trésorerie de la société pendant au moins 30 jours civils suivant l'événement.

FAC gère ses liquidités par les moyens suivants :

- un portefeuille de placements liquides – au 31 mars 2024, la société disposait de 2 005 millions de dollars en espèces et quasi-espèces et en placements à court terme (2 004 millions en 2023);
- un accès à une marge de crédit d'exploitation bancaire de 75 millions de dollars.

21. Gestion du risque financier (suite)

Échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers de FAC, selon leur date d'échéance contractuelle la plus rapprochée. Les flux de trésorerie nominaux bruts représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés relatifs au capital et à l'intérêt du passif financier. Il y a un écart important entre les flux de trésorerie prévus de FAC pour certains instruments et la présente analyse. Par exemple, certains emprunts qui pourraient être remboursés par anticipation par FAC n'ont pas été inclus dans la catégorie des échéances les plus rapprochées, parce qu'il s'avère impossible de les estimer.

Au 31 mars		2024					
	Valeur comptable	Sorties de fonds nominales brutes	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers							
Créditeurs et charges à payer	105	105	36	51	18	–	–
Emprunts	44 246	44 246	1 097	1 381	6 015	21 124	14 629
Passifs des prêts Transfert	177	186	16	14	55	101	–
	44 528	44 537	1 149	1 446	6 088	21 225	14 629

Au 31 mars		2023					
	Valeur comptable	Sorties de fonds nominales brutes	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers							
Créditeurs et charges à payer	92	92	30	4	58	–	–
Emprunts	41 369	41 369	1 593	1 369	4 862	19 248	14 297
Passifs des prêts Transfert	180	186	13	20	46	107	–
	41 641	41 647	1 636	1 393	4 966	19 355	14 297

Glossaire

Actif pondéré en fonction des risques

Actif pondéré selon les risques relatifs, comme le prescrivent les exigences réglementaires émises par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) en matière de capital.

Adéquation des fonds propres

Mesure des capitaux propres dont une société dispose par rapport à ses exigences en matière de capital.

Agroentreprise et agroalimentaire

Fournisseurs ou transformateurs qui vendent des intrants ou ajoutent de la valeur aux produits issus de la production primaire, ainsi qu'aux entreprises du secteur des aliments et des boissons qui transforment les produits issus de la production primaire en produits de consommation.

Alliances

Ententes conclues avec des prêteurs tiers, comme des détaillants d'intrants de culture, des concessionnaires d'équipements et des partenaires du secteur du bétail, dans le cadre desquelles FAC fournit du financement aux producteurs.

Autres éléments du résultat global

Réévaluation des actifs et des passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi qui ne seront pas reclassés au poste du bénéfice net.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme indépendant du gouvernement du Canada qui supervise et réglemente les banques et les sociétés d'assurances enregistrées auprès du gouvernement fédéral, les sociétés de fiducie et de prêt, ainsi que les régimes de retraite privés de compétence fédérale.

Charge pour pertes sur prêts

Charge imputée à l'état des résultats qui correspond au montant requis pour ramener la provision pour pertes sur prêts à un niveau jugé approprié par la direction.

Contrepartie

L'autre partie engagée dans une opération financière, habituellement une autre institution financière.

Cote de crédit

Classification du risque de crédit fondée sur une évaluation des ressources financières d'un particulier ou d'une entreprise, de ses antécédents de remboursement et de sa volonté de s'acquitter de ses obligations financières.

Couverture

Technique de gestion du risque qu'une entité utilise pour se protéger contre les fluctuations négatives des cours, des taux d'intérêt ou des taux de change. Cette technique repose sur l'élimination ou la réduction des risques par la prise de positions de compensation ou d'atténuation.

Dettes subordonnées

Prêt de rang inférieur à d'autres prêts en ce qui concerne le droit sur l'actif ou les gains, en cas de défaut du débiteur. La dette subordonnée n'est habituellement pas assortie d'une garantie.

Facilité de crédit

La limite de crédit sur un groupe de prêts pour lequel la garantie, le ou les emprunteurs, et la ou les cautions sont les mêmes.

Fonds propres de catégorie 1

Mesure de capital définie dans la ligne directrice du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) sur les exigences en matière d'adéquation des fonds propres, composée des bénéfices non répartis, du capital d'apport et du cumul des autres éléments du résultat global, moins les ajustements réglementaires requis.

Gaz à effet de serre (GES)

Constituant gazeux de l'atmosphère qui piège la chaleur en absorbant le rayonnement infrarouge, contribuant ainsi au réchauffement planétaire et aux changements climatiques. Parmi les gaz à effet de serre, on compte le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux, l'ozone, les hydrures fluorocarbones, les perfluorocarbones, l'hexafluorure de soufre et le trifluorure d'azote.

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC)

Cadre que les organisations doivent suivre pour communiquer les possibilités et les risques financiers liés aux changements climatiques. Les recommandations s'articulent autour de quatre domaines thématiques qui reflètent les éléments fondamentaux du fonctionnement d'une organisation : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les mesures et objectifs.

Instrument financier dérivé

Instrument financier dont la valeur est déterminée et dérivée d'après un prix, un taux d'intérêt, un taux de change ou un indice des prix sous-jacent. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet de transférer, de modifier ou de réduire le risque réel ou prévu lié aux fluctuations des taux

d'intérêt et des taux de change. Les types de contrats de produits dérivés peuvent comprendre les swaps de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les swaps de devises et les contrats à terme.

Intérêts créditeurs nets

Différence entre les intérêts réalisés sur les éléments d'actif (p. ex., prêts et valeurs mobilières) et les intérêts payés sur les emprunts.

Juste valeur

Le prix estimatif pour vendre un actif ou transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre participants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Marge d'intérêt nette

Intérêts créditeurs nets exprimés en pourcentage de l'actif productif d'intérêt moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode qui consiste à calculer le coût après amortissement d'un actif ou d'un passif financier et à répartir les intérêts créditeurs ou débiteurs sur la période visée.

Montant nominal de référence

Dans un contrat dérivé, montant considéré lors du calcul de l'intérêt et des autres paiements. Selon les modalités du contrat dérivé, le montant nominal de référence n'est pas échangé.

Norme du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF)

Méthodologie comptable transparente utilisée pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux activités de prêt et d'investissement des institutions financières dans l'ensemble de l'industrie financière mondiale. Cette norme constitue l'approche recommandée par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) pour le calcul et la communication de l'information sur les émissions financées.

Option sur taux d'intérêt

Option donnant à son détenteur le droit, mais non l'obligation, d'effectuer un swap. Cet instrument dérivé permet de couvrir le risque de garantie de taux d'intérêt sur les prêts à taux fixe.

Paiements anticipés

Versements de capital non prévus au calendrier de remboursement effectués avant l'échéance du terme.

Prêts douteux

Prêts pour lesquels, de l'avis de la direction, il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir dans un délai acceptable le plein montant de capital et d'intérêt. Tout prêt pour lequel un paiement est en retard de 90 jours depuis la date d'échéance contractuelle ou pour lequel une modification diminuant l'obligation financière de l'emprunteur a été accordée est classé douteux.

Prêt en retard

Un prêt est en retard lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité qu'un emprunteur ne soit pas en mesure d'effectuer les paiements prévus.

Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP)

Processus de bout en bout conçu pour veiller à ce que FAC conserve une position de capital saine et solide, afin d'appuyer son orientation stratégique et d'être en mesure de faire face à des ralentissements économiques, à l'incertitude liée aux changements climatiques et à des périodes de pertes prolongées.

Production primaire

La production agricole primaire désigne la production et la vente d'un produit agricole à l'état brut (frais) par le producteur. Elle comprend l'élevage, l'apiculture, la production laitière, la production fruitière, la production de céréales et d'oléagineux, l'aquaculture, l'agroforesterie et toute autre activité qui comprend la culture de végétaux ou l'élevage d'animaux.

Programme d'emprunt des sociétés d'État

Programme permettant à FAC d'emprunter des fonds en dollars canadiens directement auprès du gouvernement fédéral.

Programme de soutien à la clientèle

Plans élaborés afin d'aider de façon proactive les clients dans un segment particulier de l'industrie agricole qui sont aux prises avec des difficultés de remboursement durant un ralentissement du marché ou à la suite d'une catastrophe naturelle.

Provision pour pertes sur prêts

Meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables subies sur les éléments d'actif financier évalués au coût amorti ainsi que les engagements à l'égard de prêts. Au bilan, les provisions sont comptabilisées comme déductions d'éléments d'actif financier.

Quota

Actif incorporel ou intangible qui confère au détenteur un permis ou un droit de vente d'une quantité précise d'un produit donné. Cela comprend les industries sous gestion de l'offre comme celles du lait, des œufs et de la volaille (poulets à griller, poulets à griller de reproduction, dindons, dindons de reproduction, pondeuses, poulettes de ponte et poulettes de reproduction).

Radiations

Les prêts et la provision pour pertes sur prêts qui leur est associée sont radiés en partie ou en totalité lorsqu'il n'existe plus de probabilité raisonnable de recouvrement.

Ratio de capital total

Le capital total de FAC est constitué du capital d'apport et des bénéficiaires non répartis, déduction faite des ajustements réglementaires prescrits par le Bureau du surintendant des institutions financières. Le ratio de capital total est calculé en divisant le capital total par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio d'efficacité

Mesure non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus) servant à évaluer l'efficacité de l'utilisation des ressources pour générer des bénéfices (frais d'administration exprimés en pourcentage des produits). Les produits comprennent les intérêts créditeurs nets, le produit net tiré de l'assurance et les autres produits. Cette mesure exclut le gain (la perte) de change.

Ratio de levier

Niveau de dette exprimé en dollars de dette contractée pour chaque dollar de capitaux propres.

Ratio du capital réglementaire minimal

Niveau minimal de capital, exprimé en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques, prescrit par les exigences réglementaires du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Relations progressistes avec les Autochtones (RPA)

Programme mis sur pied par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone pour évaluer les progrès réalisés par les entreprises dans l'établissement de relations avec les communautés autochtones.

Rémunération conditionnelle

Partie de la rémunération d'un employé qui est variable, c'est-à-dire qui pourrait ne pas lui être versée. Il s'agit d'un paiement forfaitaire fondé sur un pourcentage du salaire de base. La possibilité de recevoir la rémunération conditionnelle est réévaluée chaque année en fonction du rendement global et de l'atteinte des objectifs. Le montant de ce paiement forfaitaire varie selon le niveau de rendement atteint.

Rendement des capitaux propres (RCP)

Mesure de l'efficacité avec laquelle FAC utilise ses capitaux propres existants pour réaliser des bénéfices. Le RCP correspond au bénéfice net attribuable à l'actionnaire, exprimé en pourcentage du total des capitaux propres moyens.

Responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)

Ensemble de mesures quantifiables reposant sur des critères jugés importants par les actionnaires d'une société. Ces mesures servent à évaluer les effets sociétaux et environnementaux de la société ainsi que son rendement dans ces domaines, en plus de contribuer à une saine gouvernance d'entreprise.

Risque de change

Risque de perte financière attribuable aux fluctuations négatives des taux de change.

Risque de crédit

Risque de perte financière si un emprunteur ou une autre contrepartie ne respecte pas ses engagements financiers.

Risque de marché

Possibilité de pertes attribuables à une évolution négative des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et les taux de change.

Valeur économique de l'avoir propre

Valeur actualisée nette de l'actif portant intérêt après déduction du passif, mesurée à partir d'une analyse de la sensibilité de la valeur économique de l'avoir propre aux fluctuations des taux d'intérêt.

Bureaux de FAC

Colombie-Britannique

Abbotsford, Dawson Creek, Duncan, Kelowna, Surrey et Vancouver (S)

Alberta

Barrhead, Brooks, Calgary, Camrose, Drumheller (S), Edmonton, Falher, Grande Prairie, High River (S), La Crete, Leduc, Lethbridge, Medicine Hat, Olds, Red Deer, Strathmore (S), Vegreville, Vermilion et Westlock

Saskatchewan

Assiniboia, Carlyle, Humboldt, Kindersley, Lloydminster, Meadow Lake (S), Moose Jaw, Moosomin (S), North Battleford, Outlook (S), Prince Albert, Regina, Rosetown, Saskatoon, Swift Current, Tisdale, Unity (S), Weyburn et Yorkton

Manitoba

Arborg, Brandon, Dauphin, Killarney (S), Morden, Neepawa, Portage la Prairie, Shoal Lake (S), Steinbach, Stonewall (S), Swan River, Virden et Winnipeg

Ontario

Ajax (S), Casselman, Chatham, Clinton, Essex, Frankford, Guelph, Kanata, Kingston, Lindsay, Listowel, London, Mississauga, New Liskeard (S), Owen Sound, St. Catharines, Sarnia, Simcoe, Stratford, Thornton, Toronto, Walkerton et Woodstock

Québec

Alma (S), Ange-Gardien, Beauharnois, Blainville, Drummondville, Gatineau (S), Joliette, Montréal, Québec, Rivière-du-Loup, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Sainte-Marie, Trois-Rivières et Victoriaville

Nouveau-Brunswick

Moncton et Woodstock

Nouvelle-Écosse

Kentville et Millbrook

Île-du-Prince-Édouard

Charlottetown

Terre-Neuve-et-Labrador

Mount Pearl

(S) Bureau satellite – heures réduites

Siège social

1800, rue Hamilton
C.P. 4320
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
Téléphone : 306-780-8100
Télécopieur : 306-780-5167
Service ATS : 306-780-6974
Service ATS sans frais : 1-866-205-0013

Centre de service à la clientèle

Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de 7 h à 19 h (heure de l'Est)
Téléphone : 1-888-332-3301
Télécopieur : 1-800-284-6436
Courriel : csc@fac.ca

Centre d'assistance à la clientèle de FAC AgExpert

1800, rue Hamilton
C.P. 4320
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
Sans frais : 1-800-667-7893
Télécopieur : 306-721-1981
Courriel : soutien@facagexpert.ca

Relations avec le gouvernement

Tour 7, 10^e étage, pièce 322
1341 Baseline Road
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Téléphone : 343-598-7377

fac.ca



RÊVER. BÂTIR. RÉUSSIR.

fac.ca

This report is also available in English at fcc.ca